

Zeitschrift:	Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber:	Société jurassienne d'émulation
Band:	101 (1998)
Artikel:	Le rôle de la Suisse pendant la seconde Guerre mondiale : points de vue jurassiens
Autor:	Kohler, François / Wisard, François / Walzer, Pierre-Olivier
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-685170

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale. Points de vue jurassiens

INTRODUCTION

Par François Kohler

En novembre 1997, le rédacteur des *Actes* de la Société jurassienne d'Emulation recevait un texte de Pierre-Olivier Walzer écrit «pour protester contre le chantage américano-britannique que vous savez contre notre pays» et publié partiellement dans *L'Hebdo* du 4 septembre 1997. Au début de cette année, il suggérait de faire paraître également un texte de son ami Henry Spira protestant également contre les médias anglo-saxons qui «manipulent des accusations graves qui, pour la plupart, sont outrancières ou mensongères». Pour la Commission des *Actes*, il n'était guère opportun de transformer la publication annuelle de l'Emulation en tribune partisane dans les polémiques engendrées par la vague d'accusations graves récemment formulées concernant l'attitude de la Suisse (et des Suisses) durant la Seconde Guerre mondiale. En revanche, compte tenu de la position du Jura, et de l'Ajoie en particulier, très exposée et directement en contact avec les belligérants¹, le sujet méritait d'être traité dans les *Actes*, mais sous une forme moins polémique, dans une perspective historique.

Les lecteurs trouveront donc dans les pages qui suivent quatre contributions de Jurassiens apportant divers éclairages sur cette période douloureuse de l'histoire suisse contemporaine, que la Guerre froide et la haute conjoncture, mais aussi le long silence des rescapés de l'Holocauste et la mythologie officielle et populaire autour de la Mob, avaient contribué à en occulter les points les plus noirs. En 1966, dans son appendice à l'*Histoire de la Suisse* de William Martin, le journaliste Pierre Béguin, tout en concédant que «la neutralité helvétique n'a été compromise que dans le domaine économique (...) non point avec notre accord, ni au gré d'une quelconque connivence, mais parce qu'il fallait vivre», pouvait ajouter: «La politique, non point glorieuse, mais correcte, de la Suisse pendant la guerre a fini par être reconnue par tous et les critiques de 1945 et des années suivantes se sont depuis longtemps tués».²

Aujourd'hui, le dossier est rouvert. La Suisse (et les Suisses), mais ils ne sont pas les seuls, se trouvent confrontés à un profond réexamen de

leur passé. Il ne nous importe pas ici de juger les motivations des plaignants, des avocats et des procureurs, mais d'essayer de fournir au lecteur des éléments pour une meilleure connaissance et appréciation de notre passé, en tant que Suisse et Jurassien.

Sous un titre explicite, *Enjeux historiques et politiques de la relecture de notre passé*, François Wisard, historien, essaie d'aborder toutes les facettes du problème complexe posé par le réexamen du rôle de la Suisse et des Suisses pendant et après la guerre de 1939-1945. Collaborateur scientifique à la *Task Force Suisse - Seconde Guerre mondiale* du Département fédéral des affaires étrangères, il est bien placé pour présenter un état de la question et éclairer les enjeux à la fois historiques et politiques ainsi que les problèmes méthodologiques que soulève la relecture de notre passé.

Si l'article de François Wisard présente le caractère d'une introduction générale au sujet, les trois autres contributions fournissent des éclairages particuliers. *L'Or nazi: témoignage d'un qui n'a rien vu* – «mon article d'humour», comme Pierre-Olivier le qualifie lui-même – relève des réactions nombreuses des témoins de la génération du service actif. Le document présenté par l'historien Claude Hauser, *Lettre d'un qui a vu, qui savait et s'indignait...*, montre que des Jurassiens, dont Paul Bilioux, conseiller national et maire de Porrentruy, n'étaient pas dupes sur le sort réservé aux Juifs que la Suisse refoulait en été 1942. Quant à la contribution de Henry Spira, jeune témoin de la guerre, dont les recherches sur sa famille de religion juive, établie à Porrentruy depuis 1901, l'ont conduit à s'intéresser au sort des réfugiés³, elle nous offre un aperçu des quatre vagues de réfugiés civils qui ont touché l'Ajoie entre 1939 et 1945.

NOTES

¹Cf. MEMBREZ, A. et JUILLERAT, E., *Remous de guerre aux frontières du Jura 1939-1945*, Porrentruy, Le Jura, 1948, 328 p.

²BEGUIN, Pierre, «La Suisse de 1928 à 1966». In: MARTIN, William, *Histoire de la Suisse*, Lausanne, Payot, 1966, p. 370.

³Cf. SPIRA, Henry, «Premiers résultats sur les refoulements de juifs en Ajoie». In: *Bulletin de la Société cantonale jurassienne des officiers*, N° 14, février 1998, pp. 21-34.

Enjeux historiques et politiques de la relecture de notre passé

Par François Wisard

Par le nombre de ses acteurs et des problèmes à résoudre, la relecture en cours du rôle de la Suisse et des Suisses pendant et après la Seconde Guerre mondiale possède une ampleur, une complexité et une répercussion médiatique sans doute inégalées dans l'histoire récente de notre pays. Cette relecture a pris une dimension générale: il n'y a guère de questions liées à la Seconde Guerre mondiale qui n'ait fait l'objet de travaux, d'articles ou de recherches en cours. Plus que jamais, les historiens se trouvent sollicités de donner leur avis – et si possible d'apporter des réponses définitives – dans des rapports, dans les médias et sur la scène publique. Néanmoins, la relecture porte principalement sur des questions précises, dans la désignation desquelles les milieux politiques, mais aussi les médias sont intervenus de façon pressante. Nous tenterons d'éclairer ces questions, ces enjeux à la fois historiques et politiques, et de fournir un bilan provisoire de nos connaissances à leur sujet¹.

En outre, tant pour les historiens que pour les citoyens, cette relecture a ceci de positif qu'elle invite à s'interroger sur les limites et les méthodes de la recherche historique. Il faut d'ores et déjà se rendre à l'évidence que certaines questions liées au rôle de la Suisse pendant et après la Seconde Guerre mondiale resteront sans réponse, que des interprétations demeureront sujettes aux controverses et aux réévaluations des générations futures. Rappelons que les trois volumes qu'Edgar Bonjour a consacrés, au début des années 70, à l'histoire de la neutralité suisse durant la Seconde Guerre mondiale² n'ont pas clos le débat sur ce thème; ils l'ont plutôt – et c'est heureux – amplifié. De même, on doit admettre que la «vérité historique» ne surgira pas au moment de l'achèvement des travaux de la Commission Bergier, programmé pour 2001. Quant aux questions d'ordre méthodologique, elles concernent en premier lieu la critique des sources (leur sélection et leur interprétation) et deux figures marquantes du débat: les experts dont on attend qu'ils disent la vérité et les témoins, spontanés ou sollicités, qui se proposent de dire ce qui s'est réellement passé.

EXPERTS ET TÉMOINS

Les experts désignés par mandat gouvernemental jouent actuellement un rôle de premier plan. Des commissions historiques ont été mises sur pied dans une dizaine de pays pour tenter de clarifier des faits liés à la Seconde Guerre mondiale (or, œuvres d'art, avoirs juifs, etc.). En Suisse, outre la Commission Bergier et le Comité Volcker³, des experts – on y reviendra – ont été mandatés pour examiner deux questions : les avoirs déposés en Suisse par les victimes du nazisme (Peter Hug et Marc Perrenoud) et le marché de l'art en Suisse des années 30 aux années 50 (Thomas Buomberger).

Par sa nature même, le travail des experts officiels soulève au moins trois problèmes. Le premier est celui de l'accès privilégié à certaines sources. Si l'on peut trouver des raisons légitimes à ces restrictions et faire de nécessité vertu – un accès aux sources limité à quelques personnes vaut mieux qu'une interdiction générale –, il n'en reste pas moins que cette restriction empêche, du moins pour un certain temps, d'offrir les résultats des investigations à un véritable débat historique. En outre, le risque existe que l'histoire reconstruite par les experts reçoive, du fait de l'origine du mandat, l'estampille «histoire officielle», risque certainement moins grand chez les experts eux-mêmes que parmi la frange du lectorat qui se satisfera pleinement des résultats obtenus. Le troisième problème concerne en priorité les mandants : quelles décisions prendront-ils, ou ne prendront-ils pas, en fonction du rapport des experts ?

Quant aux témoins qui ont pris part au débat, on peut en distinguer schématiquement deux catégories : ceux qui ont collectivement vécu certains événements de la guerre et qu'on appellera la génération du service actif; les témoins privilégiés de certains événements. Les interventions du premier groupe ont surtout visé à corriger certains discours, véhiculant en substance le message suivant : «cela ne s'est pas passé comme vous le racontez, j'y étais et je le sais donc mieux que vous». Conçu de la sorte, le témoignage prend davantage un sens quasi juridique (témoigner pour ou en faveur de) qu'un sens quasi empirique (rapporter ce qu'on a vu et entendu)⁴. S'il faut sans doute relativiser la valeur de l'apport de tels témoignages à la connaissance historique, l'historien ne saurait les écarter au nom de la primauté des documents écrits. Mais il doit les soumettre à un examen critique, au même titre que les documents.

Le second groupe de témoins présente indéniablement pour l'historien une utilité plus grande, ne fût-ce que pour tenter de pallier l'absence ou l'insuffisance d'informations tirées des documents. Il n'en reste pas moins que ces témoignages requièrent également un examen critique, surtout s'ils sont colportés par des médias avides de «révélations». Une

des meilleures illustrations de cette nécessité nous est fournie par le témoin unique du prétendu passage d'un train de déportés juifs à travers la Suisse. Lors de l'émission de télévision *L'or des nazis et l'argent des Juifs* diffusée en été 1997, *Elisabeth*⁵ a affirmé que la Croix-Rouge suisse l'avait chargée, fin 1943, de ravitailler les passagers d'un train de déportés en provenance d'Italie, lors de son arrêt en gare de Zurich. Ce témoignage, que certains ont pris pour de l'argent comptant⁶, se heurte pourtant à une série convergente d'indices contraires.

A ce jour, aucun document ni aucun témoignage attesté n'ont étayé cette affirmation. Chaque transit de personnes à travers la Suisse devait faire l'objet d'une demande d'autorisation déposée auprès des autorités fédérales. Le 20 octobre 1943, le Conseil fédéral a interdit tout transit de personnes de l'Italie vers l'Allemagne. Sur les 43 trains de déportés juifs ayant quitté l'Italie depuis octobre 1943, dont Liliana Piciotto Fargion⁷ a minutieusement reconstruit le parcours, trois ont eu un trajet inconnu (dont un seul pour l'année 1943, en novembre), tous les autres ayant transité par l'Autriche ou la France. La probabilité que ces trois trains aient emprunté les mêmes parcours est donc très forte. Que les Allemands aient décidé de faire transiter par la Suisse un train de déportés devait réunir deux conditions: l'absence totale d'itinéraires de rechange sur des territoires qu'ils contrôlaient et le report impossible, de quelques jours ou de quelques semaines, de ce transport. Une telle décision comportait aussi deux risques, celui d'un conflit diplomatique avec la Suisse et celui d'ébruiter le «terrible secret». De plus, on imagine difficilement un passage à Zurich, *a fortiori* un arrêt et un ravitaillement: la ville ne se trouvait pas sur la ligne habituelle du transit Sud-Nord et il fallait changer de locomotive pour y parvenir. L'hypothèse la plus convaincante, celle au moins qui ne contredit pas tous les indices existants, est qu'*Elisabeth* a vu, en réalité, des prisonniers de guerre blessés transportés par train dès 1944, échangés et ravitaillés par la Croix-Rouge suisse.

LA RELECTURE DE NOTRE PASSÉ EST ANTÉRIEURE À LA POLÉMIQUE ACTUELLE

Avant même l'éclatement de la polémique actuelle, la Seconde Guerre mondiale ne constituait pas un parent pauvre de la recherche historique en Suisse. Tant les monographies que les synthèses s'étaient multipliées, en particulier depuis une trentaine d'années⁸. L'opposition revêt sans doute un caractère trop schématique, mais elle renvoie à deux tendances historiographiques distinctes. D'une part, une lecture qui priviliege les aspects jugés positifs, élève à un rang quasi mythique le plan

Wahlen d'extension des cultures, le Réduit national, un peuple suisse uni dans la résistance au nazisme et un accueil généreux des réfugiés. De l'autre côté, une lecture plus critique qui met notamment en évidence les relations économiques et financières entre notre pays et l'Allemagne nazie et insiste sur une politique restrictive à l'égard des réfugiés juifs. La première tendance a dominé jusque dans les années 60, perpétuant l'image du *Sonderfall Schweiz*. La seconde s'est progressivement imposée parmi les historiens, au point qu'au-delà de divergences d'interprétations indéniables, ils s'accordent à reconstruire un tableau en clair-obscur. Autrement dit, la réévaluation de notre passé constituait un acquis historiographique antérieur à la polémique actuelle⁹, ce qui ne signifie toutefois pas que ces acquis aient été largement reconnus, ou même connus hors du milieu des historiens.

On relèvera que plusieurs des remises en cause les plus radicales provenaient non pas des historiens suisses eux-mêmes, mais bien de l'étranger et de publicistes. Prenons deux exemples, les réfugiés et l'or. Dès l'immédiat après-guerre a prévalu l'image d'une Suisse terre d'asile généreuse, ayant accueilli notamment un corps d'armée français en 1940 et des dizaines de milliers d'Italiens antifascistes en 1943. Cette image s'est trouvée ternie par la publication des *Documents diplomatiques allemands* de l'ère nazie¹⁰, qui a révélé au grand jour le rôle joué par la Suisse dans l'apposition en 1938 du timbre «J» dans les passeports de juifs du Grand *Reich*¹¹. Par ailleurs, cette publication se trouve à l'origine du rapport Ludwig sur les réfugiés (1957), qui a montré le détail des mesures restrictives, en particulier celles de l'été 1938 et celles de l'été 1942 qui ont provoqué une fermeture quasi complète des frontières aux réfugiés juifs.

Et c'est à un journaliste, Alfred A. Hässler, que l'on doit un ouvrage sur les pages sombres de la politique à l'égard des réfugiés et fourmillant de témoignages bouleversants sur des destins individuels, jusqu'alors largement méconnus: *La barque est pleine*¹². De même, il a fallu attendre le livre d'un autre journaliste, Werner Rings¹³, pour que l'opinion publique découvre¹⁴ toute l'importance et le caractère problématique des achats d'or de la Banque nationale suisse (BNS) à la *Reichsbank* allemande.

De manière générale, les travaux qui ont contribué à la réévaluation de notre passé n'ont rencontré qu'un faible écho à l'étranger, surtout outre-Atlantique où leur traduction est restée tout à fait exceptionnelle. Ce phénomène a eu deux conséquences, importantes, dans la polémique actuelle. D'abord, certains milieux continuent à avoir une méconnaissance profonde de la Suisse – quand ils ne la confondent pas avec la Suède. Ensuite, on a assisté à une vague de pseudo-révélations et de documents prétendument nouveaux.

Cette vague a cependant un effet pervers. Elle incite un peu rapidement à déduire que tout ou presque est connu depuis longtemps. Plus que jamais, l'historien se doit de séparer clairement le connu du nouveau, tant au niveau factuel qu'au niveau interprétatif.

Au niveau factuel et documentaire – pour nous y limiter ici –, les historiens s'accordent pour considérer que les archives publiques – les archives fédérales et celles de la BNS en particulier – ont été assez largement dépouillées et que les découvertes qu'on pourra encore y faire concernent des questions assez pointues. Il faut relever ici que nombre des documents qui touchent la polémique actuelle sont reproduits dans les volumes VII à IX de l'*Histoire de la neutralité suisse* d'Edgar Bonjour et dans le recueil des *Documents diplomatiques suisses* – couvrant actuellement les années antérieures à 1947. Aux Archives fédérales, l'un des grands fonds qu'il reste à exploiter dans le détail est celui de l'Office suisse de compensation. Le dépouillement des quelque 400 mètres linéaires d'archives de cet office devrait permettre d'y voir plus clair à la fois dans les relations économiques et financières extérieures (depuis sa mise sur pied en 1934, cet office assura le contrôle des transferts financiers avec l'étranger), dans la liquidation des avoirs allemands imposée par l'Accord de Washington de 1946 (liquidation dont cet office eut la charge) et dans la question des biens pillés (qu'il fut chargé de rechercher).

En revanche, les fonds privés, ceux des entreprises en particulier, restent encore largement inexploités ou ont offert seulement le matériau à des monographies à caractère le plus souvent hagiographique. C'est une des tâches de la Commission Bergier, sans doute trop peu connue du public, d'avoir un accès privilégié à ces fonds d'archives et d'apporter, en conséquence, un éclairage complémentaire bienvenu sur certaines problématiques.

De même, on peut attendre des découvertes de documents se trouvant à l'étranger, en particulier en Allemagne, aux Etats-Unis et en Russie. Le dépouillement de tels fonds – auquel la Commission Bergier s'est également attaquée – offre aussi l'avantage, si l'on prend la précaution de s'assurer de la fiabilité des informations qu'ils contiennent, de mieux placer les objets historiques étudiés dans une perspective internationale et de les soumettre ainsi à une interprétation plus correcte.

La relecture de notre passé se poursuivra *ad vitam aeternam*. En histoire, comme dans les autres sciences, il n'est jamais possible de « clore un dossier », malgré les ambitions des historiens positivistes du siècle dernier qui supposaient que la découverte de toutes les sources d'une période donnée permettrait d'écrire une histoire définitive. La publication continue de travaux novateurs en histoire de l'Antiquité, malgré la raréfaction extrême des sources nouvelles, nous rappelle cette évidence.

Les principales problématiques historiques qui font actuellement l'objet d'enquêtes¹⁵ sont les avoirs des victimes du nazisme déposés auprès des établissements bancaires, l'or acquis de la *Reichsbank* allemande, les biens pillés, le refuge.

LES AVOIRS DES VICTIMES DU NAZISME DÉPOSÉS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

Sur les plans historique et politique, l'évolution de cette question a connu trois phases principales: jusqu'à l'arrêté fédéral du 20 décembre 1962 sur les avoirs d'étrangers disparus, l'application de cet arrêté, les processus en cours. Un article de Jacques Picard¹⁶, mandaté par l'Agence juive, a fourni les premières indications à ce sujet. Mais l'étude la plus fouillée est le rapport Hug-Perrenoud (1997)¹⁷. Elle signale cependant bon nombre de questions encore ouvertes.

Trois¹⁸ éléments doivent être relevés pour la période qui précède l'adoption de l'arrêté de 1962. D'abord, les autorités suisses subirent, dès la fin de la guerre, une série de pressions pour qu'elles recherchent les avoirs de victimes du nazisme. Ces pressions émanaient en particulier des Alliés, de la presse étrangère, de la Fédération suisse des communautés israélites et d'organisations juives américaines, mais aussi de parlementaires fédéraux (Philipp Schmid en 1951, Harald Huber en 1957). Ensuite, en 1947, les autorités suisses, qui venaient de s'engager par l'Accord de Washington à «examiner avec bienveillance» la question, élaborèrent un projet d'arrêté fédéral prévoyant l'astreinte à la déclaration de biens appartenant à des personnes qui n'avaient plus donné signe de vie depuis mai 1945. L'Association suisse des banquiers parvint à mettre à l'écart ce projet, dont la réalisation n'intervint qu'en 1962. Enfin, le montant des avoirs concernés fit l'objet d'estimations les plus divergentes. L'Association suisse des banquiers fit état de 482000 francs en octobre 1947, d'un peu plus de 800000 francs en 1956 (cette dernière estimation couvrant l'ensemble des personnes éventuellement disparues). En 1946, le Congrès juif mondial estimait à 50 millions de dollars le montant des avoirs déposés en Suisse par des victimes du nazisme, alors que l'avocat de l'Office central suisse d'aide aux réfugiés les évaluait entre 40 et 50 millions de francs¹⁹. Dix ans plus tard, le Conseil fédéral affirma aux gouvernements américain, anglais et français qu'il n'y avait en Suisse aucun compte en déshérence appartenant à des victimes des persécutions nazies²⁰.

L'arrêté fédéral de 1962 imposa la déclaration de «tous les avoirs dont les derniers propriétaires connus étaient des étrangers ou des apatrides dont on est sans nouvelle sûre depuis le 9 mai 1945 et dont on sait ou présume qu'ils ont été victimes de persécutions raciales, religieuses ou politiques»²¹. L'obligation de déclarer ne se limitait pas aux banques : elle s'étendait à tous les administrateurs de biens et aux autorités ayant connaissance de tels avoirs.

La déclaration devait se faire auprès du Service des avoirs d'étrangers disparus (SAED), un organisme *ad hoc* créé au sein du Département fédéral de justice et police qui recueillait dans le même temps les préentions d'ayants droit potentiels. Il n'eut guère les moyens d'effectuer les révisions des comptes et les contrôles dont il était chargé, il ne procéda qu'à 22 ouvertures de coffres. Dans la pratique, il revint aux administrateurs de biens de décider quels biens devaient être déclarés. Très souvent, ils utilisèrent pour seul critère de sélection la consonance juive du nom.

Les avoirs annoncés atteignirent un total de 9,9 millions de francs, dont deux tiers environ se trouvaient dans des établissements bancaires²². Ils appartenaient à un peu plus de 1000 étrangers ou apatrides. Pour bien comprendre les problèmes actuels, ou du moins une partie d'entre eux, il faut rappeler que ces avoirs ont suivi trois parcours. Une part très faible (1,3 million de francs) retourna aux ayants droit jusqu'en 1973, année du terme de la validité de l'arrêté fédéral. Plus de la moitié des avoirs déclarés (5,5 millions) restèrent en définitive auprès des administrateurs de biens parce que le SAED s'était déclaré incompétent. Il adopta en particulier une définition restrictive du terme de «victime». Par exemple, les juifs morts de faim ou de maladie dans un ghetto ne pouvaient relever de cette catégorie, et donc échappaient au champ d'application de l'arrêté. Le solde, d'une valeur d'environ 3 millions de francs, fut versé dans le Fonds «avoirs en déshérence». En 1975, environ 800 000 francs, correspondant aux avoirs polonais et hongrois, furent prélevés sur ce fonds et remis aux gouvernements de ces deux pays, en vertu des accords d'indemnisation conclus en 1949 et 1950. Presque tout le solde de ce fonds fut remis à la Fédération suisse des communautés israélites (deux tiers) et à l'Office central suisse d'aide aux réfugiés (un tiers).

Les versements dans le Fonds «avoirs en déshérence» s'expliquent par le fait que le SAED renonça à toute procédure de déclaration d'absence et d'appel aux héritiers pour les avoirs en provenance de l'Europe de l'Est et pour ceux inférieurs à 500 francs. Motif invoqué : les ayants droit résidant derrière le Rideau de fer courraient le risque que leurs avoirs soient confisqués si les autorités de leur pays apprenaient leur existence.

L'arrêté fédéral de 1962 et sa mise en application soulèvent actuellement au moins trois problèmes. D'abord, y avait-il beaucoup d'avoirs de

victimes du nazisme qui n'ont pas été déclarés par les administrateurs de biens ? Ensuite, sur quelles considérations précises le SAED s'est-il fondé pour se déclarer incompétent ? En attendant les résultats des travaux du Comité Volcker et de la Commission Bergier, qui devraient permettre de déterminer la part des avoirs des victimes du nazisme qui ont échappé, de l'une ou l'autre de ces deux façons, au champ d'application de l'arrêté de 1962, on peut s'en faire quelque idée par les autres mesures prises récemment. En juillet 1997, le médiateur des banques a annoncé qu'il avait identifié dans les banques des avoirs dormants appartenant à des victimes du nazisme pour un montant de quelque 10 millions de francs. Les deux listes des avoirs dormants (des comptes dont on est sans nouvelle des propriétaires depuis 1945) publiées par l'Association suisse des banquiers en 1997 ont atteint un montant bien supérieur : 68 millions de francs. Mais ces listes contiennent une majorité d'avoirs appartenant à des ressortissants suisses et des personnes n'ayant pas été des victimes du nazisme. Etant donné que ces avoirs ne relevaient pas du champ d'application de l'arrêté de 1962, la comparaison de ce montant avec les 9,9 millions déclarés dans les années 1960 n'a pas de sens.

Le troisième problème est celui des avoirs versés dans le Fonds «avoirs en déshérence», la plupart du temps sans que les ayants droit aient été recherchés. La publication du rapport Hug-Perrenoud a eu pour effet que les autorités fédérales édicteront des mesures pour permettre l'identification de ces avoirs et leur restitution à leurs ayants droit.

Au-delà de ces questions, il restera aussi à éclairer le rôle de sociétés-écrans, d'intermédiaires suisses à qui des juifs ont confié leurs avoirs, et le cas d'avoirs juifs qui ont pu être liquidés ou transférés à l'étranger, vers les Etats-Unis principalement. Malgré le travail de pionnier entrepris par le journaliste Beat Balzli²³, beaucoup de questions restent encore sans réponse dans cette *terra incognita*, qui ne se limite pas aux établissements bancaires. Mais, ici aussi, les historiens se heurteront au manque de documents fiables.

L'OR ACQUIS DE LA «REICHSBANK»

Cette problématique comporte trois grandes questions, qui ont été étudiées de manière très inégale : les achats d'or de la BNS, les achats d'or d'autres acteurs plus marginaux (banques commerciales, acteurs du marché noir en particulier), la problématique de l'or pillé envisagée sous un angle international (son acquisition, sa vente, sa récupération et sa restitution²⁴).

Le rapport intermédiaire de la Commission Bergier²⁵ a largement confirmé les connaissances qu'on possédait sur les transactions sur or de

la BNS, en particulier avec les études de Werner Rings, Robert Vogler²⁶ et Michel Fior²⁷. A quelques corrections de détail près, il a validé les chiffres transmis à la Légation des Etats-Unis en septembre 1945²⁸. De 1939 à 1945, la BNS a réalisé des opérations sur or avec 16 banques centrales. Ses achats nets auprès de la *Reichsbank* se sont élevés à 1,21 milliard de francs, dont elle a revendu les deux tiers avant la fin de la guerre. Elle a été le principal acquéreur d'or livré par la banque centrale allemande à l'étranger: 78% de cet or est parvenu sur le dépôt de la *Reichsbank* à Berne. La BNS a acheté 72% de l'or livré sur ce dépôt, le reste ayant été acquis directement par cinq banques centrales étrangères, la Banque des règlements internationaux et des banques commerciales suisses.

Ces données montrent à la fois le caractère international des transactions sur or à l'époque de la Seconde Guerre mondiale et le rôle primordial joué par la BNS dans l'achat d'or livré par la *Reichsbank*. Elles soulèvent des questions de causalité et de motivations, auxquelles les historiens ont apporté deux types de réponses.

Les uns ont avancé des raisons économiques et financières pour expliquer, souvent aussi pour justifier ces achats: le franc suisse était devenu l'unique devise acceptée partout; la BNS ne pouvait disposer de l'or acheté aux Alliés – dont le volume dépassait celui de l'or acheté à la *Reichsbank* – parce qu'il était bloqué, alors qu'elle pouvait disposer de l'or acquis (à Berne) de la banque centrale allemande; les dirigeants de la BNS devaient veiller à la stabilité du franc suisse; la poursuite de ces achats dissuadait l'Allemagne d'attaquer la Suisse. Pour d'autres, l'existence du motif dissuasif n'est guère attestée par les documents et les dirigeants de la BNS apparaissent plus attachés à poursuivre leurs achats d'or jusqu'à l'écroulement du *Reich* qu'à les réduire en fonction de préoccupations morales dont on ne trouve guère de trace (motif résumé par la formule *business as usual*).

Cependant, pour les uns comme pour les autres, il faudra examiner plus en détail une série de questions. Quelles étaient, et à quels moments, les stratégies de rechange qui pouvaient se présenter pour la BNS? Quels ont été véritablement les services rendus à l'Allemagne par ces achats d'or²⁹? Dans quelle mesure les dirigeants de la BNS ont-ils agi avec l'aval des autorités politiques?

Le débat qui a entouré la publication du rapport Bergier s'est focalisé sur ces questions – et sur celle de l'or pillé qu'on examinera plus loin. Il a somme toute contribué à la pérennité d'une perspective focalisée sur les banques centrales, perspective que le rapport avait tenté de déplacer. En effet, le rapport a souligné, à juste titre, que l'on connaît encore très mal les autres acteurs du commerce de l'or, comme les banques commerciales et les acteurs du marché noir. Il a livré quelques éclaircissements sur eux mais s'est heurté à des sources très lacunaires.

Relevons que le débat n'a guère porté sur les banques commerciales, alors même que la Commission a présenté les nouveaux chiffres de leurs achats d'or à la *Reichsbank* (trois fois plus élevés que ceux admis jusqu'alors) comme ses « principaux résultats nouveaux »³⁰. Peut-être faut-il voir à l'origine de ce désintérêt le fait que le caractère nouveau de ces chiffres demande à être relativisé. En effet, l'essentiel des nouvelles opérations découvertes concerne de l'or soviétique qui n'a fait que transiter par la *Reichsbank* – et qu'on ne peut donc guère assimiler à de l'or acheté à la banque centrale allemande.

Les achats d'or à la *Reichsbank* sont bien entendu indissociables de la problématique de l'or pillé. Celle-ci comporte deux aspects : l'acquisition et la restitution de cet or. L'ouvrage de Michel Fior et quelques articles de Thomas Maissen publiés dans la *Neue Zürcher Zeitung*³¹ constituent les références incontournables sur l'acquisition par la BNS d'or saisi dans les pays occupés³². La Commission Bergier a, là aussi, confirmé les chiffres connus : la BNS a acquis de l'or d'origine belge pour 378 millions de francs et de l'or d'origine néerlandaise pour 399 millions de francs³³. Elle savait dès 1941 que la *Reichsbank* possédait de l'or provenant de pays occupés. Jusqu'en 1943, elle n'a pris quasiment aucune mesure de précaution supplémentaire, alors même qu'elle devait savoir – même si lui ont manqué jusqu'à la fin de la guerre les moyens de transformer ses sérieux doutes en preuves irréfutables – que la *Reichsbank* lui livrait de l'or saisi dans les pays occupés.

Cet or provenait pour l'essentiel de banques centrales. Il reste à déterminer si la BNS a également acquis de l'or d'origine privée. Le rapport intermédiaire de la Commission Bergier ne fournit pas de réponse à cette question, mais il évalue à 355 millions de francs suisses l'or d'origine privée parvenu à la banque centrale allemande. L'autre question, tout aussi complexe, est celle du parcours suivi par l'or des victimes. On sait qu'une partie de cet or (2578 kilos selon le rapport Bergier, 4136 kilos selon le second rapport Eizenstat³⁴) a été livré à la *Reichsbank* sur un compte appelé *Melmer* et que le reste a suivi des canaux tortueux dans l'appareil du Troisième *Reich*, canaux que les sources lacunaires ne permettront sans doute jamais de reconstituer intégralement. Le rapport Bergier a montré que 120 kilos d'or du compte *Melmer*, pour l'essentiel refondu avec de l'or d'autres provenances, sont parvenus sur le dépôt de la *Reichsbank* auprès de la BNS en 1943 et 1944. Mais il n'est pas parvenu à identifier les acquéreurs de cet or (banques suisses ou étrangères).

La Suisse, on le sait, dut rendre des comptes pour ses achats d'or à la *Reichsbank* lors des négociations de Washington au printemps 1946³⁵. L'Accord de Washington du 25 mai 1946, fruit de ces négociations, constituait un compromis politique, les Suisses ayant toujours refusé d'admettre le bien-fondé juridique des prétentions alliées. En bref, la

Suisse accepta de verser 250 millions de francs pour règlement définitif de la question de l'or³⁶ et s'engagea à liquider les avoirs, gelés en février 1945, qui appartenaient à des Allemands résidant en Allemagne, et à verser aux Alliés la moitié du produit de leur liquidation. Les Alliés, pour leur part, s'engagèrent à abolir les listes noires sur lesquelles figuraient des entreprises suisses ayant commercé avec l'Allemagne, les Etats-Unis débloquaient les avoirs suisses gelés en juin 1941.

Quatre éléments doivent être mis en relief pour bien comprendre les enjeux politiques, redevenus d'actualité, de la question de la restitution de l'or pillé. D'abord, les Alliés ont accepté des principes différents lors de leurs négociations successives avec les neutres : la Suisse versa un montant forfaitaire qui portait uniquement sur l'or belge, mais qui dépassait la valeur de l'or belge dont elle disposait encore en juin 1945 ; la Suède dut restituer l'or belge et l'or néerlandais acquis après 1943 et encore en sa possession en juin 1945 ; le Portugal fut remboursé préalablement par l'Allemagne.

Ensuite, il n'y eut pas de restitution directe³⁷, mais une redistribution de l'or récupéré (celui retrouvé en Allemagne et celui versé par les neutres) aux Etats ayant revendiqué des pertes, et cela à hauteur d'environ deux tiers des pertes jugées valides par la Commission tripartite pour la restitution de l'or monétaire³⁸. Par ailleurs, les Italiens, les Autrichiens et les Tchécoslovaques reçurent de l'or de la Commission tripartite, mais les Alliés n'avaient pas réclamé aux neutres la restitution de l'or de ces trois pays, considérant qu'il ne s'agissait pas d'or pillé.

En troisième lieu, les saisies dans les pays et territoires occupés se sont souvent effectuées avec l'appui de collaborationnistes. L'or belge et luxembourgeois, confié en dépôt à la Banque de France, fut en fait livré à Berlin par le gouvernement de Vichy. A la Libération, la France remboursa entièrement la Belgique et le Luxembourg – et c'est elle qui toucha finalement la part allouée à ces pays par la Commission tripartite. Quant à l'or néerlandais, il fut livré pour l'essentiel par le gouverneur néerlandais de la banque centrale. Et l'or italien dont les Allemands se saisirent en 1943, avec là aussi la complicité du gouverneur de la banque centrale, contenait une partie des réserves d'or yougoslaves sur lesquelles les Italiens avaient fait main basse en 1941.

Enfin, les Alliés, dans leur politique de récupération et de redistribution de l'or pillé, se préoccupèrent presque uniquement de l'or des banques centrales. Certes, ils affectèrent à l'Organisation internationale des réfugiés une portion, très faible, de l'or retrouvé en Allemagne, mais ils ne cherchèrent pas à récupérer l'or d'origine privée que les neutres auraient pu acquérir.

LES BIENS PILLÉS

Cette question est sans doute celle où nos connaissances actuelles sont les plus incomplètes et fragmentaires. En usant d'une formule facile, on pourrait dire que notre ignorance est telle que nous ignorons même l'étendue de notre ignorance.

Cela tient d'abord à la délimitation de l'objet. Au-delà d'une procédure politico-juridique identifiable, soit les arrêtés du Conseil fédéral relatifs à la recherche et à la revendication des biens pillés dans les territoires occupés (1945-1946), et au-delà du cas emblématique des œuvres d'art pillées – que nous examinerons plus loin –, demeurent toute une série de questions ouvertes : les biens pillés sur le territoire du Troisième *Reich*, les capitaux en fuite, les avoirs appartenant à des nazis, etc. S'agit-il dans tous ces cas de biens pillés ? Un examen détaillé de la problématique des biens pillés ne pourra faire l'impasse sur ces questions de définition et de délimitation de l'objet d'étude.

Cela tient ensuite à la matière même. Il y a une foule de cas individuels qu'il n'est pas facile de repérer (ces biens se trouvaient-ils en Suisse, y sont-ils restés ou n'ont-ils fait qu'y transiter ?), qu'il est plus difficile encore de rassembler en un tout cohérent. Considérée sous cet angle, la question des biens pillés s'apparente à celle des avoirs des victimes du nazisme déposés auprès des établissements bancaires, question qu'on peut identifier beaucoup plus facilement mais dont l'examen reste cependant long et difficile comme le montre la procédure mise en place avec le Comité Volcker.

Cela tient enfin à l'accès aux sources. Plus qu'ailleurs, c'est une perspective de recherche internationale qui s'impose ici, avec l'identification des fonds et la vérification des informations qu'ils contiennent – travail de bénédiction s'il en est. En Suisse, pour ne prendre que deux exemples, rappelons que c'est l'Office suisse de compensation qui fut chargé de rechercher les biens pillés dans les territoires occupés et déposés en Suisse, et que c'est le Tribunal fédéral qui dut trancher les actions en revendication de ces biens. Or les dossiers du second (la cour eut à trancher quelque 800 cas) restent encore fermés à la recherche historique et les archives de l'Office suisse de compensation, très volumineuses et assez mal classées³⁹, n'ont pas encore fait l'objet d'un dépouillement approfondi, même si Beat Balzli y a puisé beaucoup de matériaux pour son livre.

Nous nous limiterons ici à examiner les dispositions prises après la guerre en matière de biens pillés et la question des œuvres d'art pillées.

Les principales mesures prises par la Suisse tirent leur origine de l'Accord Currie (8 mars 1945) par lequel le gouvernement affirma aux Alliés sa volonté de s'opposer à ce que le territoire suisse fût utilisé pour

dissimuler des biens pillés et de donner aux propriétaires le droit de revendiquer leurs biens. Ce droit fut octroyé (jusqu'à fin 1947) par un arrêté du Conseil fédéral du 10 décembre 1945, texte qui contenait cependant une limitation importante: seuls étaient concernés les biens enlevés dans les territoires occupés après le 1^{er} septembre 1939, ce qui excluait le *Reich*, l'Autriche et la Tchécoslovaquie⁴⁰. Le 22 février 1946, un deuxième arrêté compléta le dispositif en chargeant l'Office suisse de compensation de rechercher ces biens pillés⁴¹ et en imposant aux personnes physiques et morales qui les possédaient, les administraient ou les surveillaient l'obligation de les déclarer. Le secret bancaire, le secret professionnel des avocats et notaires furent levés. Néanmoins, ce texte limitait la déclaration des papiers-valeurs pouvant avoir été pillés aux seuls titres dont la *Feuille officielle suisse du commerce* publierait les numéros.

L'historien Marc Perrenoud témoigne de son scepticisme quant à l'application de ces mesures: «On a quelques raisons de douter que (...) les mesures décidées au début de 1945 (aient) permis de démasquer tous les transferts de capitaux et de biens pillés par les nazis». Il ajoute qu'il fut décidé, en 1947, d'interrompre «pour le moment» les recherches – «moment» qui, précise-t-il, aura duré un demi-siècle⁴².

Les œuvres d'art relevaient bien entendu du champ d'application de ces deux arrêtés. Mentionnons quelques chiffres connus: 77 œuvres d'art furent restituées à leurs propriétaires⁴³, dont 40 appartenaient au marchand d'art parisien Paul Rosenberg, ce qui constituait moins d'un dixième de ce que sa famille s'était fait dérober. Cela signifie-t-il que la Suisse n'a joué qu'un rôle marginal dans le commerce des œuvres d'art pillées par les nazis? A l'heure actuelle, on ne dispose pas d'étude fouillée et synthétique permettant de répondre avec certitude à cette question. D'après l'ouvrage de Lynn H. Nicholas⁴⁴, qui reste la meilleure synthèse dans une perspective internationale, le rôle de la Suisse aurait été plutôt secondaire, malgré les activités de deux personnages fortement impliqués dans le trafic des œuvres d'art: Theodor Fischer, propriétaire d'une galerie d'art à Lucerne, fournisseur important des collections de Göring et de Hitler (c'est lui notamment qui acquit les 40 tableaux volés à Paul Rosenberg) et un ami à lui, Hans Wendland, un marchand d'objets d'art allemand résidant en Suisse pendant la guerre et qui s'avéra être un des principaux fournisseurs du directeur de galerie de Göring⁴⁵.

En mai 1998, l'Office fédéral de la culture a rendu publics les résultats d'une enquête sur les origines des biens culturels de la Confédération concernant la période de 1933 à 1945 (section des beaux-arts et des arts appliqués, Bibliothèque nationale suisse, Musée national suisse)⁴⁶. Même si l'enquête n'a pu reconstituer avec certitude la provenance d'une quinzaine d'œuvres, elle n'a révélé aucun objet qui aurait été

acquis par le biais d'une transaction illégale ou qui figureraient dans les inventaires d'œuvres spoliées publiés par différents Etats.

Il reste cependant à examiner les collections privées et de manière plus générale le marché de l'art en Suisse des années 30 aux années 50. Thomas Buomberger, mandaté par l'Office fédéral de la culture pour effectuer de telles recherches, devrait en publier les résultats ces prochains mois⁴⁷. Ici aussi, le véritable rôle joué par la Suisse ne ressortira qu'à la suite d'études placées dans une perspective internationale et comparative.

LE REFUGE

Plus que pour toute autre, on a tendance à dire que cette question est aujourd'hui connue. Il est vrai que les contemporains étaient déjà intervenus très largement dans le débat, aussi bien face à la politique d'accueil des réfugiés que face au traitement qui leur était réservé en Suisse. Il est vrai aussi que les témoins et les acteurs sont encore nombreux et qu'une foule de publications ont été consacrées à ce thème.

D'une façon sans doute plus visible et plus pressante que pour d'autres, l'étude de ce thème renvoie l'historien à de nombreuses questions sur son métier: quelles questions cherche-t-il à éclairer? quelles mises en perspective doit-il opérer? quel traitement réserve-t-il aux sources écrites et orales? peut-il échapper à des jugements d'ordre moral? L'accumulation de matériaux bruts, témoignages ou documents, ne suffit pas. Encore faut-il les sélectionner, en fonction de leur fiabilité et des questions posées, et les interpréter avec rigueur⁴⁸.

Illustrons ces propos par le rapport Schom sur les camps de réfugiés, publié en janvier 1998 par le Centre Simon Wiesenthal de Los Angeles⁴⁹. Le lecteur se trouve bien emprunté pour tenter d'identifier l'objet de l'étude. D'après le sous-titre, il s'agit des camps de travail, mais le rapport n'y consacre qu'un tiers de sa dizaine de pages et la préface indique qu'il «raconte l'histoire des réfugiés qui ont traversé les Alpes», oubliant que les réfugiés sont arrivés principalement par le Jura, le Plateau et le Tessin. Schom reproduit une «liste partielle des camps suisses»: or il ne s'agit pas uniquement de camps de travail et on trouve un camp à Fribourg-en-Brisgau. Le rapport ne contient aucune description sérieuse de la genèse des camps de travail et de leur statut ni des réfugiés qui les ont fréquentés. Schom ne cite aucune référence précise à l'appui de ses affirmations, des personnages sont mal identifiés (le conseiller fédéral Baumann devient président de la Fédération suisse des communautés israélites).

L'histoire du refuge suisse entre 1933 et 1945 possède au moins deux traits particuliers. D'abord, la gestion du refuge s'est trouvée progressivement centralisée aux mains de la Confédération. Si la politique des autorités fédérales, y compris le rôle clé joué par Heinrich Rothmund, est désormais bien balisée grâce notamment aux travaux de Carl Ludwig, Alfred Häslar, André Lasserre⁵⁰, Guido Koller et Jürg Stadelmann⁵¹, celle des cantons reste plus mal connue, malgré les exceptions bâloise, saint-galloise et tessinoise. Il en va de même de la prise en charge du financement du refuge, dont on ne connaît guère que les grandes lignes⁵². Le second trait caractéristique réside dans la grande variété des personnes accueillies : internés militaires, prisonniers de guerre évadés, émigrants, réfugiés civils, réfugiés politiques, enfants étrangers, civils des régions frontalières hébergés pour de courtes périodes, etc. Malgré la multiplication de monographies, nos connaissances restent lacunaires sur les enfants étrangers et les victimes du nazisme autres que les Juifs, les Tziganes en particulier.

La politique à l'égard des réfugiés juifs a été, pour des raisons compréhensibles, au centre de nombreux travaux. Politique restrictive puisque la Suisse s'est considérée comme un pays de transit pour les réfugiés, puisque les Juifs ne furent pas assimilés – jusqu'en juillet 1944 – à des réfugiés politiques qui pouvaient bénéficier de l'asile, même si certaines catégories furent admises (enfants, vieillards, personnes ayant de la parenté en Suisse, etc.). Les controverses restent ouvertes pour évaluer l'impact de l'antisémitisme sur cette politique. Les chiffres, quant à eux, sont admis : environ 21 000 Juifs accueillis durant la guerre, un peu moins de 7 000 auparavant. Le nombre de refoulés, juifs et non juifs, a été revu à la hausse. Carl Ludwig avançait le chiffre de 10 000. A la suite des recherches de Guido Koller, on l'évalue à environ 30 000⁵³, estimation qu'on pourra sans doute affiner, notamment grâce au dépouillement systématique des fonds conservés dans les archives cantonales. On ne parviendra cependant jamais à un chiffre précis.

On ne peut séparer cette douloureuse question de celle de la connaissance que les autorités suisses ont eue des déportations et des camps d'extermination. Avec l'ouvrage de Gaston Haas⁵⁴ on dispose d'un tableau détaillé des informations parvenues à Berne par différents canaux : rapports diplomatiques, renseignements militaires, missions médicales à l'Est, témoins, journaux, etc. Globalement, on constate que les informations ont été plus complètes et qu'elles sont arrivées plus précocement qu'on ne l'a cru ou qu'on ne l'a fait croire. Elles complètent le célèbre rapport du 30 juillet 1942 de Robert Jezler, l'adjoint de Rothmund, déjà cité par Ludwig : «Des rapports sûrs et concordants sur la manière dont ces déportations sont exécutées et sur les conditions de vie dans les «régions juives» de l'Est donnent des informations si bouleversantes qu'on doit comprendre les efforts désespérés qui sont tentés par les fugitifs

pour échapper à pareil sort et qu'on ne peut plus guère prendre la responsabilité du refoulement»⁵⁵. Cinq jours plus tard, le Conseil fédéral décidait pourtant d'une application plus rigoureuse de son arrêté du 17 octobre 1939 qui imposait le refoulement des réfugiés entrés illégalement. Malgré quelques allégements, ces dispositions ne furent abandonnées qu'en juillet 1944.

Politique fédérale et politiques cantonales, traitements réservés aux diverses catégories de réfugiés: ces questions, pour centrales qu'elles soient, n'épuisent pas la problématique du refuge. Deux domaines, en particulier, demeurent peu explorés, celui des réseaux de passeurs et celui des actions de Suisses à l'étranger en faveur de Juifs. Certes les activités du Comité international de la Croix-Rouge, celles du vice-consul de Suisse à Budapest Carl Lutz ont fait l'objet de travaux fouillés⁵⁶. Cependant, il reste encore à éclairer toute l'œuvre de la Croix-Rouge suisse – Secours aux enfants dans le Sud de la France, mais aussi les actions de diplomates, celles d'un Max Grässli à Bratislava, d'un Siegfried Lanz à Amsterdam, d'un Franz von Weiss à Cologne, d'un René de Weck à Bucarest notamment. Dans le même sens, les actions de rapatriements de Juifs suisses se trouvant à l'étranger – leurs échecs dans certains cas – mériteraient sans doute aussi une étude fouillée⁵⁷. De telles recherches contribueront, elles aussi, à replacer l'histoire du refuge dans une perspective internationale.

Ces quatre problématiques ne sont bien entendu pas les seules à faire l'objet d'enquêtes⁵⁸. Parmi les autres problématiques – que le cadre restreint de ce travail nous empêche d'aborder –, signalons les polices d'assurance-vie contractées par des Juifs auprès de compagnies suisses⁵⁹, le travail forcé dans des filiales d'entreprises suisses implantées dans le *Reich*⁶⁰, l'aryanisation⁶¹, les relations commerciales d'entreprises suisses (les fabriques d'armement en premier lieu) avec le Troisième *Reich*.

Bref, les perspectives de recherches ne manquent pas. Suffira-t-il de le rappeler pour convaincre ceux qui, toujours plus nombreux, jugent désormais inutile de poursuivre les recherches ou s'empressent d'établir un «bilan global» du rôle de la Suisse durant la dernière guerre? Ce n'est pas certain.

François Wisard (Lausanne), est historien. Il travaille actuellement comme collaborateur scientifique à la Task Force: Suisse - Seconde Guerre mondiale du Département fédéral des affaires étrangères.

NOTES

¹Cet article a été écrit en septembre 1998. L'auteur s'exprime ici en son nom personnel.

²BONJOUR, Edgar, *Histoire de la neutralité suisse. Quatre siècles de politique extérieure fédérale. Tomes IV à VI* (traduit de l'allemand). Neuchâtel: La Baconnière, 1971.

³Ce comité a été créé par un accord conclu le 2 mai 1996 entre l'Association suisse des banquiers, le Congrès juif mondial et l'Organisation juive mondiale de restitution. Il a pour mandat de retrouver l'ensemble des avoirs dormants déposés dans les établissements bancaires suisses par des victimes du nazisme, ainsi que les comptes leur appartenant qui ont pu être soldés. Il a désigné quatre sociétés de révision pour effectuer cette enquête dont les principaux résultats sont annoncés pour fin 1998 ou début 1999.

⁴Pour reprendre la distinction fort pertinente de Paul RICŒUR (« L'Herméneutique du témoignage » (1971) in *Lectures 3. Aux frontières de la philosophie*. Paris: Seuil, 1994).

⁵Elisabeth a été également interviewée par un journaliste de la *Weltwoche* (voir son édition du 30.10.1997).

⁶« Jews bound for Nazi death camp were transported through Switzerland in the most flagrant breach of its wartime neutrality yet to come to light ». *Daily Telegraph*, 16.6.1997.

⁷*Il libro della Memoria. Gli ebrei deportati dall'Italia (1943-1945)*. Milano: Mursi, 1991.

⁸KREIS, Georg, « Die Schweiz der Jahre 1918-1948 » in SCHNEIDER, Boris et PYTHON, Francis, (Ed.), *L'histoire en Suisse. Bilan et perspectives - 1991*. Bâle: Schwabe und Co, 1992, pp. 378-396; *Revue suisse d'histoire*, 1997/4.

⁹Pour un survol de cette réévaluation, voir KREIS, Georg, « Vier Debatten und wenig DisSENS », *Revue suisse d'histoire*, 1997/4, pp. 451-476.

¹⁰*Akten zur deutschen Auswärtigen Politik 1918-1945*, série D, volume V, 1953.

¹¹Sur cette question, voir en particulier LUDWIG, Carl, *La politique pratiquée par la Suisse à l'égard des réfugiés au cours des années 1933 à 1955*. Berne, 1957, pp. 82-138; BOURGEOIS, Daniel, « La porte se ferme: la Suisse et le problème de l'immigration juive en 1938 », *Relations internationales*, (54), été 1988, pp. 181-204; CATTANI, Alfred, « Schuld und Versickung. Die Entstehung des Juden-Stempels im Dritten Reich », *NZZ*, 5.5.1998.

¹²HÄSLER, Alfred A., *La barque est pleine. La Suisse, terre d'asile ? La politique de la Confédération envers les réfugiés, de 1933 à 1945* (traduit de l'allemand). Lausanne: Ed. Rencontre, 1971.

¹³RINGS, Werner, *L'or des nazis. La Suisse, un relais discret* (traduit de l'allemand). Lausanne: Payot, 1985.

¹⁴Même si le message du Conseil fédéral et les débats parlementaires portant sur la ratification de l'Accord de Washington de 1946 fournissaient déjà bon nombre d'informations. *Feuille fédérale de la Confédération suisse* (1946, II, pp. 710-726) et *Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale* (1946, Conseil national, pp. 307-407 et Conseil des Etats, pp. 131-150).

¹⁵Nous renonçons à examiner pourquoi ces problématiques sont devenues d'actualité.

¹⁶PICARD, Jacques, « Die Vermögen rassistisch, religiös und politisch Verfolgter in der Schweiz und ihre Ablösung von 1946 bis 1973 » in *La Suisse et les réfugiés 1933-1945*. Berne: Archives fédérales, 1996 (Etudes et sources; 22), pp. 233-269 (version complétée d'un article, non publié, de 1993).

¹⁷HUG, Peter et PERRENOUD, Marc, *Les avoirs déposés en Suisse par des victimes du nazisme et les accords d'indemnisation conclus avec les pays de l'Est*. Berne: Archives fédérales, 1997, (Bundesarchiv Dossier 4). Voir également HUG, Peter, « Die nachrichtenlosen Guthaben von Nazi-Opfern in der Schweiz », *Revue suisse d'histoire*, 1997/4, pp. 532-551. Sauf indication contraire, les informations qui suivent proviennent de ces deux études.

¹⁸Nous renonçons à examiner ici la question complexe des accords d'indemnisation entre la Suisse et les pays de l'Est.

¹⁹BALZLI, Beat, *Les administrateurs du Reich. La Suisse et la disparition des biens des victimes du nazisme* (traduit de l'allemand). Genève: Métropolis, 1997, pp. 263-264 et p. 269. Un dollar valait alors 4.20 francs.

²⁰HUG, Peter et PERRENOUD, Marc, *op. cit.*, chronologie des événements.

²¹*Recueil des lois fédérales*, 1963, p. 423.

²²Il y avait également – entre autres - 60 propriétaires de polices d'assurance, soit cinq fois plus que le nombre annoncé après une enquête interne menée en 1956. HUG, Peter et PERRENOUD, Marc, *op. cit.*, III.2 et III.3.c.

²³BALZLI, Beat, *op. cit.*

²⁴Sur cette problématique, l'ouvrage le plus complet reste celui d'Arthur L. SMITH Jr., *Hitler's Gold. The Story of the Nazi War Loot*. Oxford; Washington: Berg, 1996 (1^e éd. 1989).

²⁵COMMISSION INDEPENDANTE D'EXPERTS SUISSE – SECONDE GUERRE MONDIALE, *La Suisse et les transactions sur l'or pendant la Seconde Guerre mondiale. Rapport intermédiaire*. Berne, 1998.

²⁶VOGLER, Robert, «Der Goldverkehr der Schweizerischen Nationalbank mit der Deutschen Reichsbank 1939-1945», *Geld, Währung und Konjunktur I*, 1985, pp. 70-78. Une version intégrale de cet article a été publiée in *Le rôle de la Suisse durant la Seconde Guerre mondiale. Bibliographie choisie*. Berne: Office fédéral de la culture, 1997, pp. 120-133.

²⁷FIOR, Michel, *L'or de la Reichsbank. Que savait la Banque nationale suisse ? (1939-1945)*. Neuchâtel: Université de Neuchâtel, 1997, (Cahiers de l'Institut d'histoire; 5).

²⁸Voir *Documents diplomatiques suisses, volume 15*. Berne: Benteli, 1992, p. 1114.

²⁹On admet généralement que les francs suisses ainsi acquis par la *Reichsbank* ont servi partiellement à l'achat de matières premières stratégiques, indispensables à l'effort de guerre allemand: wolfram portugais et espagnol, minerai de fer suédois, chrome turc, pétrole roumain. Des données détaillées sur l'utilisation de ces francs suisses font cependant encore défaut.

³⁰CIE, *op. cit.*, p. 20.

³¹«Nazi-Raubgold, Washingtoner Abkommen – und Konfusionen» (NZZ, 14.9.1996), «Die Nationalbank im Gegenwind» (NZZ, 19.9.1996), «War die Schweizerische Nationalbank guten Glaubens?» (NZZ, 1-2.3.1997), «Raubgold aus den Niederlanden als Präzedenzfall?» (NZZ, 23-24.8.1997).

³²La question de l'acquisition d'or pillé ne touche les banques commerciales suisses que de manière beaucoup plus marginale, surtout en raison du fait que leurs achats d'or à la *Reichsbank* ont quasiment cessé après 1941. On sait que quatre établissements ont acquis de l'or néerlandais pour 11,2 millions de francs (FIOR, Michel, *op. cit.*, Annexe VII). Mais leurs activités à l'étranger, à Istanbul en particulier (important marché libre de l'or), demeurent encore largement méconnues.

³³L'or d'origine belge comprenait des lingots «allemands» refondus et portant des dates d'avant-guerre ainsi que des pièces dépourvues de signes permettant d'identifier leur propriétaire légitime (pièces Lator). L'or d'origine néerlandaise ne comprenait qu'une part minime (16 millions de francs) de lingots portant le poinçon néerlandais.

³⁴*U.S. and Allied Wartime and Postwar Relations and Negotiations With Argentina, Portugal, Spain, Sweden, and Turkey on Looted Gold and German External Assets and U.S. Concerns About the Fate of the Wartime Ustasha Treasury* (juin 1998), pp. 157-163. 1 kilo d'or fin valait 1125 dollars ou 4870 francs.

³⁵Ces événements sont bien connus depuis les études de Daniel FREI («Das Washingtoner Abkommen von 1946: ein Beitrag zur Geschichte der schweizerischen Aussenpolitik zwischen dem Zweiten Weltkrieg und dem Kalten Krieg», *Revue suisse d'histoire*, 1969, pp. 567-619), Marco DURRER (*Die schweizerisch-amerikanischen Finanzbeziehungen im Zweiten Weltkrieg. Von der Blockierung der Schweizerischen Guthaben in den USA über die «Safehaven»-Politik zum Washingtoner Abkommen (1941-1946)*. Genève: Université de Genève, 1984) et Linus VON CASTELMUR (*Schweizerisch-allierte Finanzbeziehungen vom Zweiten Weltkrieg zum Kalten Krieg. Die deutschen Guthaben in der Schweiz zwischen Zwangsliquidierung und Freigabe*. Zürich: Chronos, 1992).

³⁶Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, ainsi que les quinze Etats (dont la Belgique et les Pays-Bas) de l'Agence interalliée pour les réparations au nom desquels ils négociaient, renoncèrent en contrepartie de ce versement à toute revendication sur l'or acheté par la Suisse à la *Reichsbank* durant la Seconde Guerre mondiale.

³⁷A l'exception de l'or hongrois et d'une partie de l'or italien, qui ne sont jamais parvenus à la *Reichsbank*.

³⁸Mise sur pied en septembre 1946, elle tire son origine de la Conférence de Paris sur les réparations. Elle a été dissoute le 9 septembre 1998 et ses archives sont depuis lors ouvertes aux chercheurs.

³⁹KELLERHALS-MAEDER, Andreas, «Wider das Vergessen. Der Zweite Weltkrieg – die Schweiz – die Quellen», *Revue suisse d'histoire*, 1997/4, p. 796. L'article contient des indications intéressantes sur quelques-uns des fonds touchant la question des biens pillés.

⁴⁰Ces derniers biens tombaient partiellement sous la catégorie des avoirs allemands bloqués en février 1945. Ces avoirs furent ensuite libérés ou liquidés conformément à l'Accord de Washington. Les avoirs liquidés appartenaient à des Allemands résidant en Allemagne (dans ses frontières de 1937) et valaient plus de 10000 francs.

⁴¹Dans de nombreux cas, les Alliés informèrent la Suisse qu'ils soupçonnaient certains biens d'avoir été pillés.

⁴²PERRENOUD, Marc, «Aspects des relations économiques et financières avec l'Axe», *Capitaux en fuite, biens pillés et fonds en déshérence*. Berne: Archives fédérales, 1997 (Bundesarchiv Dossier 6), pp. 28-29. Beat Balzli partage ce point de vue (*op. cit.*, pp. 179-241).

⁴³La liste figure in FREHNER, Matthias, «Deutsche Raubkunst in der Schweiz: Täter, Verführte, Aufarbeitung», *NZZ*, 22.1.1997.

⁴⁴*Le pillage de l'Europe. Les œuvres d'art volées par les nazis* (traduit de l'anglais). Paris: Seuil, 1995.

⁴⁵Voir en particulier FREHNER, Matthias, *art. cit.* et KREIS, Georg, «Die Schweiz und der Kunsthandel», *NZZ*, 21.1.1997. Wendland fut arrêté par les Américains à Rome en été 1946.

⁴⁶OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE, *Biens culturels de la Confédération. Enquête concernant la période 1933 à 1945*. Berne: Office fédéral de la culture, 1998.

⁴⁷L'étude de Thomas BUOMBERGER est parue en décembre 1998: *Raubkunst-Kunstraub. Die Schweiz und der Handel mit gestohlenen Kulturgütern zur Zeit des Zweiten Weltkriegs*. Zürich, Orell Füssli, 1998.

⁴⁸Un très bon exemple d'une telle démarche est fourni par l'article de Guido KOLLER: «Entscheidungen über Leben und Tod. Die behördliche Praxis in der schweizerischen Flüchtlingspolitik während des Zweiten Weltkrieges» in *La Suisse et les réfugiés 1933-1945*, *op. cit.*, pp. 17-106.

⁴⁹SCHOM, Alan Morris, *The Unwanted Guests. Swiss Forced Labor Camps 1940-1944*.

⁵⁰LASSERRE, André, *Frontières et camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne: Payot, 1995.

⁵¹STAEDLMANN, Jürg, *Umgang mit Fremden in bedrängter Zeit. Schweizerische Flüchtlingspolitik 1940-1945 und ihre Beurteilung bis heute*. Zürich: Orell Füssli, 1998.

⁵²Voir en particulier LUDWIG, Carl, *op. cit.*, pp. 350-354; PICARD, Jacques, *Die Schweiz und die Juden 1933-1945. Schweizerischer Antisemitismus, jüdische Abwehr und internationale Migrations- und Flüchtlingspolitik*. Zürich: Chronos, 1994, pp. 364-385; HEIM, Otto, «Jüdische soziale Arbeit und Flüchtlingshilfe in der Schweiz» in SCHWEIZERISCHER ISRAELITISCHER GEMEINDEBUND, *Festschrift zum 50 Jährigen Bestehen*, 1954, p. 52.

⁵³Ce chiffre tient compte à la fois des renvois à la frontière enregistrés (qui ne correspondent pas aux renvois effectifs – en nombre indéterminé) de janvier 1940 à mai 1945 (24398) et des demandes d'entrée en Suisse rejetées entre fin 1938 et 1944 (14500). Ces deux chiffres ne peuvent être additionnés: on doit admettre qu'une partie des refoulés avait également déposé, en vain, des demandes d'entrée. KOLLER, Guido, *art. cit.*, pp. 91-97. Une comparaison internationale se heurte à trois difficultés: tenir compte de facteurs géopolitiques (frontière commune ou non avec le Troisième Reich, frontière maritime ou terrestre, etc.); absence quasi complète

te de données pour d'autres pays; distinguer clairement les renvois à la frontière, les expulsions et les rejets de demandes d'entrée dans le pays.

⁵⁴ « Wenn man gewusst hätte, was sich drüben im Reich abspielte... » 1941-1943. Was man in der Schweiz von der Judenvernichtung wusste. Basel; Frankfurt am Main: Helbing und Lichtenhahn, 1994.

⁵⁵ LUDWIG, Carl, *op. cit.*, pp. 184-185.

⁵⁶ FAVEZ, Jean-Claude, *Une mission impossible ? Le CICR, les déportations et les camps de concentration nazis*. Lausanne: Payot, 1988; TSCHUY, Theo, *Carl Lutz und die Juden von Budapest*. Zürich: Verlag NZZ, 1995. Carl Lutz a sauvé quelque 62000 juifs de Hongrie, ce qui constitue l'action individuelle de sauvetage de juifs la plus importante de toute la guerre.

⁵⁷ On trouvera quelques indications in CERUTTI, Mauro, « La Suisse, terre d'asile ? », *Revue d'histoire de la Shoah*, (163), mai-août 1998, pp. 45-46 et in *Documents diplomatiques suisses*, volume 14. Berne: Benteli, 1997.

⁵⁸ En octobre 1997, Jacques Picard, chargé de diriger les recherches au sein de la Commission Bergier, a annoncé que celle-ci étudierait 26 questions, regroupées dans les 6 champs de recherches suivants: échanges internationaux, économie financière, transferts de capitaux, entreprises commerciales et industrielles, politique à l'égard des étrangers et des réfugiés, politiques de réparations et de restitutions. *NZZ*, 28.10.1997.

⁵⁹ Cette question comprend au moins deux problèmes distincts: les polices d'assurance dont les compagnies sont sans nouvelle du propriétaire et les polices « liquidées » au profit des autorités du Troisième *Reich*, à la demande de ces dernières qui faisaient valoir des dispositions juridiques en vigueur. Sur ce dernier point, voir les cas cités in BALZLI, Beat, *op. cit.*, pp. 243-262 et in *Basler Zeitung*, 11.1.1997.

⁶⁰ On connaît maintenant assez bien le cas des trois filiales de Maggi, Georg Fischer et Aluminium Industrie installées à Singen, qui ont employé quelque 500 prisonniers de guerre et 2500 travailleurs forcés. Voir WAIBEL, Wilhelm J., *Schatten am Hohentwiel. Zwangsarbeit und Kriegsgefangene in Singen*. Konstanz: Labhard Verlag, 1995 et PAVILLON, Sophie, « Trois filiales d'entreprises suisses en Allemagne du Sud et leur développement durant la période nazie », *Etudes et sources*, (23), 1997, pp. 209-252.

⁶¹ L'aryanisation – le processus par lequel des entreprises juives du Grand *Reich* et des pays occupés ont passé en mains non juives – concerne la Suisse de deux manières opposées: l'aryanisation subie par des Juifs de nationalité suisse résidant à l'étranger, la participation d'entreprises suisses au rachat d'entreprises juives. Les études sérieuses et complètes sur cette question font encore défaut.

L'or nazi: témoignage d'un qui n'a rien vu...

Par Pierre-Olivier Walzer

Et bien non ! qu'on ne compte pas sur moi pour battre ma coulpe à propos des opérations bancaires ou policières menées par la Suisse durant la dernière guerre ! J'étais là et, croyez-le si vous voulez, jamais je n'ai vu voler au-dessus de ma tête, ni passer sous mes yeux, l'un ou l'autre de ces fameux lingots d'or pur ou impur dont on nous rebat aujourd'hui les oreilles. En octobre 1939, en compagnie d'un groupe de camarades habillés comme moi du même uniforme couleur grenouille, je cassais des cailloux sur la modeste petite route qui relie les Malettes à la ferme de Montgremay, dans le secteur des Rangiers, et tout ce qui passait à l'horizon c'était, trop rarement, quelque vol de corbeaux ou d'étourneaux qui mettait un peu de vie dans ce bel automne figé. Mais encore une fois, pas trace de convoi aurifère. Pour ce qui est des réfugiés, en revanche, on en a vu, et des paquets. Et pas un méchant douanier pour les empêcher d'entrer, du moins en mai-juin 1940. Un soir, à Porrentruy, qui est ma ville et une ville de 7000 habitants, nous avions sur les bras plus de 10000 réfugiés. Mais il ne vint à l'idée d'aucun de mes concitoyens de faire appel aux forces de l'ordre pour refouler tout ça vers la frontière ; au contraire on s'employa seulement, avec un dévouement exemplaire, à trouver à ces misérables des vivres, des paillasses, des lits, du réconfort. D'un seul cœur, sans faire aucune distinction de race, d'origine, de religion (on découvrit même sur un lit de paille Irène Joliot-Curie et ses enfants), toute la population du cru s'employa à trouver les ressources nécessaires pour aider ceux et celles que le sort malmenait si cruellement. A peu près vers le même temps, sur le Doubs et à la frontière de Damvant, nos soldats ouvraient la frontière au 45^e corps d'armée français qui demandait l'internement pour échapper aux blindés allemands qui l'encerclaient. Quarante-deux mille hommes furent ainsi accueillis en Suisse dans ces semaines-là, avec armes, chevaux, bagages, munitions, véhicules, sous les regards désabusés des villageois de la région qui agitaient de petits drapeaux rouge blanc bleu et criaient timidement : « Vive la France ! ».

A Porrentruy, les bonnes âmes charitables organisèrent tout aussitôt une kermesse, dont j'ai gardé souvenir parce que cette manifestation fut pour moi, et pour mon ami Roger Schaffter, l'occasion de faire notre entrée en littérature : une double page sur un beau bristol à la cuve, sous le titre *Porrentruy accueille les réfugiés*, contenant sur la page de gauche

mon (exécrable) poème, «La prière du réfugié», à droite celui (meilleur) de l'ami Roger, «Au bout de ce chemin»:

*C'est toi qui leur donnas, Cité samaritaine,
Porrentruy! dont le nom luit en eux comme un ciel,
C'est toi qui leur donnas le pain, le vin, le miel,
Et le repos sans prix qui couronna leurs peines!...*

En 1942, contact d'un nouveau genre avec d'autres réfugiés: je suis admis comme professeur assistant au Camp universitaire polonais de Fribourg. La Suisse avait accueilli au début de la guerre – mais on ne semble guère s'en souvenir – toute une armée polonaise qui fut répartie dans tout le pays. Et au lieu de parquer ces pauvres exilés n'importe où et n'importe comment, la Suisse, comprenant la possibilité qu'il y avait pour elle de sauver ce qui restait de l'élite d'un grand pays, représentée pratiquement par les officiers de cette armée (on se rappelle que 4500 de leurs frères d'armes – vous lisez bien: quatre mille cinq cents – avaient été «liquidés» dans la forêt de Katyn sur ordre du Petit Père des Peuples) en regroupant en un même lieu tous les anciens étudiants pour leur permettre de reprendre leurs études dans une université suisse (celle de Fribourg) et de les pousser jusqu'à leur achèvement, ce qui fut le cas pour beaucoup d'entre eux. Malheureusement, leur pays étant tombé sous la coupe des Soviets, bien peu eurent la possibilité de revoir la Pologne. Les Italiens, en faveur de qui un Camp universitaire parallèle fut créé vers la fin de la guerre, à Fribourg également, et par où passèrent quelques-unes des grandes personnalités de l'après-fascisme, furent plus heureux, puisque presque tous purent réintégrer, dès les hostilités suspendues, un pays en plein ressourcement démocratique. J'eus également le bonheur de pouvoir travailler avec ces réfugiés-là et de pouvoir respirer en leur compagnie l'air de la nouvelle romanité. Et pendant ce temps, à Porrentruy, mes parents traitaient de petits réfugiés au coup par coup, admettant dans la famille de petits Français qui avaient besoin de réconfort et de vitamines. C'est pourquoi se trouve dans nos papiers une imposante photographie du maréchal Pétain, ornée de sa plus belle signature autographe, nous remerciant de notre générosité à l'égard de la France. Tels furent mes rapports personnels avec les réfugiés, entre 1939 et 1945, et je ne trouve là aucune raison de me tordre la conscience pour en extraire quelques remords.

Certes, direz-vous, vous étiez peut-être personnellement innocent, mais en même temps vous étiez aveugle, car votre pays appliquait alors sous vos yeux des règlements monstrueux qui eurent pour effet de refouler vers les camps de la mort de nombreux misérables (des Juifs surtout) que condamnaient l'antisémitisme et l'antibolchévisme latents de vos

autorités politiques et policières. Ne devriez-vous pas vous sentir aujourd’hui coupable du comportement inhumain de vos douaniers d’alors et de leurs horribles conséquences ?

A l’époque remarquons que personne, dans les milieux que je fréquentais, dans les camps universitaires de réfugiés polonais ou italiens, dans le milieu universitaire fribourgeois, autour de Gonzague de Reynold en particulier que je connaissais bien, ni non plus dans le milieu cosmopolite de la ville où se rencontraient alors beaucoup de résistants français ou italiens exilés, personne ne crachait sur la Suisse. Personne ne pensait qu’il était du devoir de la Suisse d’ouvrir toutes grandes ses frontières à tous les misérables qui s’y présentaient. A la place du Conseil fédéral de l’époque, soucieux avant tout de ne pas laisser glisser le pays dans la guerre, chargé du maintien de l’existence même de la Suisse, responsable de la survie de sa population en lui procurant du travail et du pain, considérant que les hostilités avaient des chances de se prolonger encore durant plusieurs années, et constatant que le ravitaillement des familles se faisait de plus en plus difficile (c’était vraiment vrai : ce qu’on mettait dans votre assiette dans une modeste pension bernoise, en 1942 – 50 g de gruyère et deux pommes de terre en robe des champs, arrosés d’une espèce de café gris – ne pesait vraiment pas lourd, mais à vingt-cinq ans, il est vrai qu’on ne voit pas ce qu’on met dans votre assiette), j’aurais peut-être été capable aussi de penser que «la barque était pleine». C’est facile de laisser déclarer après coup, par des gens qui ne sont responsables de rien, qu’elle n’était pas pleine du tout, notre barque, et qu’elle aurait pu embarquer encore bien du monde. Facile. Et j’aurais ignoré, comme presque tous ignoraient, je veux le croire, à quelle fin atroce on promettait ces minables errants, ces pauvres déracinés, ces tristes Juifs démunis, mourants, désespérés qui se présentaient à nos frontières.

On les croyait destinés à des «camps de concentration». Certes, le terme était largement répandu, mais ce que cachait cette appellation devenue banale, je crois qu’on peut compter sur les doigts ceux qui en avaient une connaissance réelle, ceux qui réellement «réalisaient», c'est-à-dire mettaient une réalité vraie sous cette dénomination. On dit que, dès 1941, des rapports plus ou moins secrets ont circulé dans les hautes sphères de nos politiques, de nos militaires ou de nos policiers, mais à l’époque il s’agissait de révélations sans doute, mais de révélations proprement incroyables. On ne peut pas croire, quand on est un adulte occidental normalement constitué, quand on a reçu une éducation moyenne, quand votre formation vous a donné un petit, mais dur noyau de références humanistes, on ne peut pas croire que des hommes comme vous et moi enfournent d’autres hommes dans la gueule de fours créma-toires pour les réduire en cendres, sous prétexte que la forme de leur nez

ou la section de leur prépuce les rendent indignes de vivre. On ne peut pas. J'en veux pour preuve, entre autres, l'ahurissante anecdote qui met en scène le sinistre Heinrich Rothmund, l'un des pires «refouleurs» de notre administration pendant la guerre, chef de la section Police au Département fédéral de justice et police, pratiquement responsable de la fermeture de nos frontières. Il était assez bien en cour à Berlin, pour être admis, par exemple, à visiter un camp de concentration (ce qui fut toujours refusé au C.I.C.R.). Il fut donc reçu par les charmants SS du camp de Sachsenhausen, près d'Orianenbourg, qui lui firent voir les installations, les lieux de travail, l'hôpital muni de tout l'appareillage nécessaire. Quand on sait que c'est là que se firent, probablement, les premières «expériences médicales» des «médecins» nazis, ces détails font plutôt froid dans le dos. Mais notre délégué helvétique prend tout pour du bon argent. Son rapport à son chef, le borné Eduard von Steiger, touche au comble de la naïveté: «Il y a des appareils de radiographie pour les tuberculeux, des chaises longues pour les cures de repos; les prisonniers tuberculeux reçoivent une ration supplémentaire... Les travailleurs de force se voient apporter sur leur lieu de travail des suppléments conséquents, du bon pain et de la charcuterie de qualité» (Cité par J. Ziegler, *La Suisse, l'or et les morts*, p. 265). On reste absolument sidéré et pan-tapis devant un tel aveuglement! Voilà donc l'image d'un camp de concentration qu'avait et que colportait le principal responsable suisse des mesures contre les Juifs et de leur refoulement. Au fond, cette conception des choses devrait plutôt l'innocenter: il n'avait pas du tout conscience de condamner des gens à la mort, mais bien de les envoyer dans une sorte de Club Med où chacun trouverait sa place et les soins appropriés sous l'œil bienveillant des gentils organisateurs. C'est absolument incroyable.

Et tout aussi énorme le discours que notre brave Rothmund tient à ces MM. SS respectueusement groupés autour de lui: il leur explique en toute bonne foi qu'ils ont tort de persécuter les Juifs; qu'il y a certes de mauvais Juifs quand ils viennent des ghettos des Carpates ou des steppes de Moravie, mais qu'il en est de bons quand ils sont assimilés à nos pays occidentaux, où ils constituent même une couche de population productive et utile dans le tissu social. En Suisse, par exemple, la présence des Juifs ne pose pas de problème. C'est que nous avons su nous opposer à toute judéisation, à tout développement d'un particularisme juif. «Le juif devient alors un membre utile de la communauté nationale, concluait-il, et peut s'adapter avec le temps.» Et il ajoutait même avoir vu, parmi les Juifs réfugiés en Suisse, «des gens extraordinaires». Bien sûr, il savait bien qu'il n'avait convaincu personne, mais du moins conservait-il le sentiment d'avoir été écouté par les exterminateurs de la race juive «poliment et attentivement» (Ziegler, p. 266). Ce qui est tristement clair, c'est qu'à partir de 1942-1943, Rothmund fit appliquer l'ar-

ticle 9 (expulsion *manu militari* de tous les réfugiés entrés illégalement sur le territoire helvétique) avec un féroce cynisme (ou faut-il dire avec une inconscience désarmante?). N'empêche, encore une fois, que c'est à sa requête que le Conseil fédéral décida de fermer les frontières de la Suisse aux réfugiés, ce qui constitue une tache indélébile sur l'honneur de notre pays, même si, je le crois encore, ces MM. ne connaissaient rien de la réalité des camps – ou refusaient de la connaître.

Car encore une fois cette connaissance était loin d'être répandue. Ce n'est pas pour les sauver des fours crématoires que les contemporains de ces sinistres événements prirent parti pour tenter de sauver des Juifs. C'est par simple bonne humanité que notre peuple se porta très souvent à l'aide des réfugiés qui demandaient asile, en protestant contre la rugueuse conduite des policiers ou des douaniers, en s'y opposant parfois délibérément à la force du poignet. «Alors qu'au Parlement et aux postes-frontières, à l'état-major de l'armée on mettait en garde constamment contre la «judéisation de la Suisse» en invoquant les difficultés sociales et économiques du pays, des centaines de milliers d'habitants de la Confédération – avant tout des Juifs suisses, des socialistes, des communistes, des syndicalistes, des démocrates et des chrétiens – témoignèrent une compassion réelle, permanente et active pour les persécutés» (Ziegler, p. 260). Certes cette attitude de «notre peuple» m'importe infinité plus que la danse devant leurs coffres de quelques banquiers de la Bahnhofstrasse ou celle de quelques conseillers fédéraux un peu trop pressés de ne pas rater le train de l'Ordre nouveau.

La connaissance des horreurs qui se commettaient dans les camps était donc loin d'être largement partagée dans la population helvétique, sauf peut-être dans quelques milieux juifs où l'on commençait de se poser des questions au sujet des trop nombreuses disparitions intéressant des membres de leurs familles. Mais on savait seulement qu'ils avaient été arrêtés, déportés, embarqués pour de lointaines provinces allemandes, et tout s'arrêtait là. Moi qui, par exemple, n'étais pas un grand lecteur de journaux, mais qui en ouvrais tout de même un chaque jour, et qui écoutais la radio, en particulier les émissions du célèbre René Payot, qui appartenais même vers la fin de la guerre à un service de renseignements, qui aurais pu vous montrer sur une carte l'emplacement de toutes les unités de la Wehrmacht stationnées entre Metz et Pfetterhouse, qui avais des contacts avec plusieurs passeurs qui visitaient le territoire de Belfort à la barbe des SS, jamais je n'ai eu le moindre soupçon de ce que pouvait être un camp d'extermination. J'en découvris l'horreur d'un coup, comme presque tout le monde, avec les premiers documentaires américains sur l'ouverture d'Auschwitz, de Dachau, de Treblinka, qui nous apportaient ces clichés qui appartiennent pour toujours au musée de la Honte de notre espèce: des cadavres entassés comme des stères de bois ou débordant de fosses communes, des pyramides de lunettes, des

piles de dents d'or ou d'argent, des ballots de cheveux... Aucun journal, aucune revue, aucune conférence ne nous avait préparés à cela, quoi qu'on essaie d'en dire aujourd'hui. Et de toute façon ç'aurait été un sujet tabou tombant sous les foudres de la censure. Dans un bulletin (que Jean Ziegler ne cite pas) émanant du Service central des déportés israélites (de Paris), les rédacteurs affirmaient dans leur numéro du 15 juin 1945 que la connaissance des fours crématoires et des chambres à gaz était bien connue chez les neutres depuis 1941 ; mais en même temps ils déclaraient qu'il était difficile d'y croire et que même les Juifs partaient vers les camps sans terreur. «C'est seulement en 1944, précisent-ils, qu'on a commencé à parler des camps d'extermination. Et même alors il y eut des protestations – non pas contre ces horreurs mais contre «la propagande d'atrocités». Le *Journal de Genève* publiait un article où il était conseillé de mettre fin à la diffusion de rumeurs qui choquent le «bon goût latin». (L'article en question a été publié par M. Chenevière, collaborateur de M. Burckhardt, président de la C.R.I.). «Je ne sais pas si c'est le fait du «bon goût latin», mais qu'il y ait eu conspiration du silence à propos de la réalité des camps d'extermination, c'est l'évidence. La Censure d'ailleurs y aidait. C'est pourquoi il n'est que trop clair que la grande majorité du peuple suisse a été dans son ensemble ignorante des camps et de la «solution finale».

Oui, mais sur le fait de la participation de la Suisse, par toute son industrie interposée, à l'effort de guerre nazi, sur ce point, je suppose, vous ne renâclerez pas ? Assurément. Tout le monde, c'est vrai, savait que nos industriels faisaient passer l'essentiel de leur production aux pays de l'Axe – assez peu d'armes proprement dites, en fait, mais une foule de pièces de haute qualité qui entraient dans les armes montées en Allemagne. Armes, pièces détachées, matériels roulants sortaient donc en quantité de nos ateliers et passaient la frontière. Si l'on avait des doutes, il n'y avait d'ailleurs qu'à lire le journal pour les lever ; ainsi le *Bund* du 24 mars 1942, rendant compte de la réunion de l'Association de la branche automobile, se félicitait du discours du président Moosmann relatif à la création d'occasions de travail. «Le président, écrivait le *Bund*, donne des précisions sur une grande action en cours qui procurera du travail aux ateliers de transformation et de réparation. Il a été possible de conclure un contrat avec l'Allemagne, d'après lequel 2000 camions seront introduits en Suisse pour être remis en état et transformés (mise en place de générateurs). L'Allemagne fournira les matériaux nécessaires pour ce travail.» Officiellement nous étions neutres, mais pratiquement nous participions à l'armement d'un des belligérants, et cela s'étalait dans le journal ! Ce qui pouvait parfois poser des problèmes curieux. J'appartenais durant la guerre à la Brigade de couverture frontière 3, que commandait le brave colonel Villeneuve, lequel était

en même temps propriétaire de quelques usines actives à Malleray-Bévilard et Delémont, dans lesquelles se fabriquaient des obus ou des têtes d'obus pour la Wehrmacht. C'est du moins ce qui se disait de bouche à oreille parmi les troupiers, de sorte que nous nous demandions comment cet impassible militaire pouvait s'accommoder, en toute bonne conscience, d'une situation qui l'obligeait à faire construire par ses soldats des abris contre les obus et en même temps à faire fabriquer par ses ouvriers ceux qui étaient destinés à nous retomber sur la tête. Il est vrai que la *Bible* suggère que la main droite doit ignorer ce que fait la main gauche, mais tout de même...

Bref, durant ces noires années, il est vrai que la Suisse mit son industrie au service des puissances de l'Axe. Elle a des excuses; entourée de tous les côtés par des belligérants peu scrupuleux, elle dépendait absolument d'eux en tout, tant pour ses importations que pour ses exportations, indispensables les unes et les autres. Pas un convoi ne quittait la Suisse sans subir un contrôle «ennemi». Si l'on voulait donner du travail et du pain à notre population, force était de trouver des accommodements avec les occupants de l'Europe. C'est ce que notre gouvernement a fait et, comme dit déjà, il est bien facile, à cinquante ans de distance, de lui jeter la pierre. Car enfin, n'ergotons pas, il n'y avait que deux solutions. Ou bien nous acceptions une forme plus ou moins visible de collaboration forcée, et ce fut la solution choisie. Ou bien, au nom de sainte Neutralité, nous refusions toute entrée en matière; il ne restait alors aux hordes hitlériennes et fascistes qu'à envahir, en dépit de l'héroïque résistance de nos colonels, notre territoire – sauf le «réduit national» où le général et son état-major, enterrés sous deux cents mètres de rocher, attendraient la fin des vivres pour hisser le drapeau blanc. Pendant ce temps, la Suisse serait entrée dans une ère d'occupation, comme la Pologne, le Danemark, la Belgique, la France, toute notre industrie aurait passé sous contrôle étranger et nous serions alors soumis à une dépendance totale. Au lieu de travailler en tant qu'ouvriers libres, nos ouvriers seraient passés au système du travail forcé, obligés au même effort, mais dans des conditions infiniment aggravées, mal nourris, mal payés, maltraités. Et toutes nos importantes entreprises économiques auraient bientôt passé en mains nazies, l'occupation ayant dégénéré, comme en France, en véritable colonisation. Relisons *Combat* (peu suspect de sympathie pro-hitlérienne!) en février 1942:

Par des accords particuliers et par la constitution d'une Association pour la couverture des gros risques, dont le siège est à Munich, le Reich est en mesure d'exercer une action prépondérante sur le marché français des assurances qui manipule des capitaux considérables. L'industrie française des textiles artificiels a été fédérée à une nouvelle société, la France-Bayonne, dont l'Allemagne détient 30% du

capital et dont elle assure la direction technique... La quasi-totalité de l'industrie française des matières colorantes a été transférée à une nouvelle entreprise, la Francolor, dont le Reich possède 51% du capital, c'est-à-dire la majorité absolue. Dans une industrie aussi essentiellement française que celle du papier à cigarettes (la France fournit les 2/3 de la production mondiale), l'Allemagne intervient directement en édifiant une nouvelle fabrique entièrement allemande près de Bordeaux. Les directions françaises des usines métallurgiques de Meurthe-et-Moselle, donc en territoire qui n'a pas été, que l'on sache, annexé, ont été évincées et remplacées par une direction allemande.

Voilà ce qui serait également advenu de nos structures industrielles et financières si nous avions tenté de tenir la dragée haute aux états-majors hitlériens. C'était l'occupation et l'infiltration nazie dans toutes nos entreprises économiques, comme il advint en France, en Belgique et ailleurs. Alors autant avoir choisi de rester « libres », ce qui, étant donné les circonstances, ne pouvait hélas signifier que « libres de collaborer ». Tout en détestant leur fâcheuse tendance à accepter un peu trop vite la mainmise des hordes du 3^e Reich sur tous les pays d'Europe et l'instauration à leur suite d'un nouvel ordre politique et social, on doit être reconnaissant à nos conseillers fédéraux de l'époque de nous avoir épargné le pire.

Ces constatations ne sont pas nouvelles, vous vous en doutez, et elles étaient même tout à fait bien connues des Américains de l'époque qui se montraient à notre égard infiniment plus compréhensifs que les Américains d'aujourd'hui. Et l'on ferait bien de renvoyer les D'Amato actuels à la presse USA du temps de guerre. En témoigne par exemple un intéressant papier de 1943 que publiait le valeureux *Confédéré* du 29 février (cf. encadré de la page suivante).

Et pour servir de conclusion provisoire aux réflexions ci-dessus, il faut lire l'excellente réponse qu'un de nos bons historiens, Antoine Fleury, a faite au trop hâtif rapport Eizenstat dans le *Journal de Genève* du 26 juin 1997. J'en retiens surtout cette déclaration essentielle qui me paraît bien aller dans le prolongement de ce que j'écris ici : « A vrai dire, le plus grand mérite de la Suisse et sa plus grande contribution à la victoire sur l'Axe, c'est de ne pas avoir été occupée et de ne pas avoir obligé les Alliés à investir des hommes et des ressources pour libérer ce pays alpin s'il avait été occupé par l'Axe comme tous les autres Etats du centre et de l'Est européen, puis à devoir le nourrir et le reconstruire. Les plus hauts responsables alliés de l'époque, Churchill, Roosevelt et De Gaulle ont reconnu ce fait. »

OPINIONS D'OUTRE-ATLANTIQUE

La *Saturday Evening Post*, grand hebdomadaire américain, avait publié il y a quelque temps un article de M. Lannius attaquant la Suisse qui aurait, selon lui, «transformé pour l'Allemagne 40000 moteurs automobiles en gazogènes; la Suisse travaillerait presque exclusivement pour le Reich, et des inspecteurs allemands auraient leur siège dans des fabriques suisses; bref, la Suisse ne serait qu'une province allemande de plus».

Cet article a fait beaucoup de bruit aux Etats-Unis où l'on est très bienveillant et compréhensif à l'égard de notre pays. On dit à Washington que M. Lannius, congédié comme commentateur à la Radio, désire faire parler de lui. En tout cas, M. Elmer Davis, attaché au Ministère américain de l'Information, a fait une intervention publique en faveur de la Suisse.

En outre, M. Walter Lippmann écrit dans la *Herald Tribune*: «Nous pensons que les nouvelles de Suisse les plus importantes ne sont pas celles qui mentionnent l'activité des fabriques suisses pour l'Allemagne, mais plutôt celles qui disent que l'armée suisse protège le pays contre toute invasion, que les frontières suisses seront défendues, que les institutions libres subsistent, et qu'il n'y a pas de Quisling ni de Laval en Suisse.»

«L'attitude de la Suisse est d'une importance très grande pour nous, autant aujourd'hui qu'à l'avenir. C'est un pays où les citoyens appartiennent, d'après l'opinion d'Hitler, à la race allemande. Ces citoyens vivent côté à côté avec l'Allemagne, et ce dernier pays est vital pour leur économie. Ils nous ont cependant prouvé que leur tradition de liberté pouvait être plus forte que les liens de la race, que la langue, que les intérêts économiques. Il n'y a pas de réponse plus convaincante et plus précise que l'attitude de la Suisse en face des bases morales du nazisme».

(*Le Confédéré*, 29.2.1943.)

Maintenant, suprême injure, se mêlent à tout cela des histoires de sous, de très gros sous. Non seulement nous avons servi de travailleurs volontaires en renforcement du système industriel allemand, mais nos banquiers se faisaient dans le même temps les receleurs de l'or volé par les nazis dans toutes les banques des pays occupés et, plus horriblement, récupéré parmi les biens et jusque dans la bouche des malheureuses victimes de la Shoah. Cela n'est que trop vrai, hélas, et il semble que les preuves de ces forfaits soient devenues patentées. Mais il me paraît tout à

fait injuste et inconsidéré d'en accuser les Suisses, la population suisse. La plupart des Suisses n'ont jamais vu un lingot d'or, ni même d'argent, ni une chambre forte du Crédit Suisse; parmi mes connaissances, personne ne dispose d'un compte à numéro à un guichet de la Bahnhofstrasse; dans le meilleur des cas, ils disposent tout juste d'un modeste carnet d'épargne, inscrit au nom de leur petit Hans, et qui rapporte du 1,5 %. Jamais ils n'ont participé à des transferts de grosses fortunes, à la chasse au magot des réfugiés, au blanchiment d'argent de provenance douteuse. Alors c'est tout de même singulier de vouloir les faire payer aujourd'hui pour une troupe de banquiers véreux d'autrefois qui crurent pouvoir profiter de la situation en récupérant à toutes mains tout l'or qui passait à leur portée, lequel provenait neuf fois sur dix des spoliations criminelles des hordes SS. L'argent n'a pas d'odeur: c'était déjà vrai en ce temps-là. En tout cas Jean Ziegler veut que ce soit sur cet argent volé que nos banquiers aient établi leur position («Ils ont fondé une banque sur les calamités humaines», écrivait déjà Chateaubriand en parlant des Suisses) et donné à la Suisse la réputation d'une place financière parmi les plus universellement solides. Aujourd'hui par un juste retour de bâton, sous l'effet du chantage américain, voici la Confédération curieusement acculée à devoir confier à des commissions d'«historiens» la charge de faire toute la lumière sur ces agissements et de colloquer à chacun la part de mauvaise foi ou de cynisme qui, en toute justice historique lui revient. On est donc en droit d'espérer encore de gentilles révélations, mais enfin qu'on cesse d'accabler «les Suisses» *in globo*. «Le sinistre passé rattrape aujourd'hui les Suisses. Rien n'est réglé», écrit l'ami Ziegler à la page 234. C'est mélanger les torchons avec les serviettes, et les braves gens avec les gangsters.

J'avoue avoir eu un faible pour Jean Ziegler; j'aimais ses prises de position, ses enquêtes, ses attaques, ses indignations, ses contestations et ses coups de gueule. D'autant que dans la plupart des cas, même si les tribunaux lui donnaient tort, il avait raison. Mais les risques du genre c'est la démesure. Au fond Ziegler, c'est un peu notre Guillemin. Quand Guillemin découvre une lettre, dans la correspondance de Vigny, où le poète s'adresse à la gendarmerie pour se plaindre d'un individu coupable à ses yeux de je ne sais plus trop quoi, aussitôt notre biographe monte en épingle ce seul document et écrit un livre de complet dénigrement dans lequel le pur poète des *Destinées* n'a plus qu'une identité: celle d'un odieux indicateur de police. Ziegler procède un peu de même. Une seule phrase tombée de la plume d'un nazi, galonné il est vrai, lui suffit pour faire balancer l'histoire: voilà que grâce aux agissements de nos hauts politiques, de nos hauts banquiers et de nos hauts industriels, la Suisse aurait prolongé la guerre d'une bonne longueur, ce qui alors «nous» rendrait responsables de quelques mois supplémentaires d'infraiales et inutiles tueries!

Oh là ! comme vous y allez, mon cher professeur. Vous n'ignorez pas que les affirmations de cet acabit sont singulièrement difficiles à démontrer et qu'une opinion reste une opinion. Je laisse aux militaires (encore que...) le soin de vous prouver que les événements stratégiques sont rarement aussi simplifiables, et me contente de dénoncer ce qui me semble être au moins une contradiction dans la conception que vous développez sur le rôle de la Suisse durant la dernière guerre : nous étions, selon vous, la plaque tournante du système économique hitlérien, qui grâce à nous avait la possibilité de changer son or maudit, raflé un peu partout, en or pur, marqué de l'estampille helvétique, ce qui permettait à l'Allemagne d'acquérir partout où c'était possible les matières premières indispensables à sa subsistance et à son armement. En conséquence, nous jouissions d'une situation privilégiée : Hitler, à l'évidence, avait besoin de nous – je veux dire de nos banquiers, industriels, avocats d'affaires... Jamais par conséquent il n'aurait pu être question de nous vouloir du mal, question de nous envahir. Ce n'est pas notre armée qui a sauvé la Suisse de l'invasion, ce sont nos banquiers ! Je ne demande qu'à vous croire, mais alors, pourriez-vous peut-être me dire pourquoi, en septembre 1944, tout le ban et l'arrière-ban de nos hoplites furent rameutés et ramenés en vitesse sur notre frontière du Rhin ? Je m'en souviens comme si c'était hier, j'étais justement en voyage de noces. Je m'étais marié le 2 septembre, avec la Simone que vous connaissez, et j'avais obtenu de mes militaires ordinaires un généreux congé de six jours, dont le deuxième nous trouva à Zurich, où nous pûmes assister à la première suisse de *Sodome et Gomorrhe* de Giraudoux – qui n'était peut-être pas le spectacle qui eût convenu le mieux à de jeunes mariés, mais de toute façon la guerre était partout et il ne s'agissait pas seulement de l'Homme et de la Femme. Ce qui se passa c'est que, le lendemain matin, des affiches jaunes étaient placardées partout dans Zurich intimant à tous les Helvètes valides de rejoindre immédiatement leur bataillon. Ce que nous fîmes, la queue entre les jambes, et me revoilà aux Rangiers d'où j'étais parti, et Simone rendue à sa famille qu'elle avait quittée pour toujours trois jours plus tôt. J'étais là, cher ami Ziegler : alors, notre ami Hitler, à quoi est-ce qu'il pensait de vouloir faire peur à ses fidèles receleurs ordinaires ? Vous nous disiez pourtant qu'on pouvait dormir bien tranquille sur notre oreiller de malhonnêteté, d'injustice, de rouerie, de félonie, de scéléritesse, de cruauté et de cynisme ?

Et ce n'est pas l'odieux documentaire de la B.B.C., *Nazi Gold*, que notre TV a très bien fait de nous montrer, qui va me faire changer d'avis. Le montage de ce film, comme l'a dit fort justement notre ambassadeur à Londres, n'a rien à envier aux méthodes de propagande qui firent la réputation du Dr Joseph Goebbels. Il est particulièrement scandaleux de faire intervenir à tout bout de champ d'insupportables images des

horreurs concentrationnaires en contraste avec quelques paysages idylliques de nos paisibles cantons. A croire que c'est nous qui avons inventé les camps d'extermination ! Et j'ai failli m'étouffer de rage en voyant, utilisées comme toile de fond pour l'interview d'une jeune nonne un peu ahurie et manifestement incompétente, des images de ce Porrentruy dont je vous ai parlé, où le couvent des Ursulines (qui justement passe à l'écran) a accueilli exemplairement pendant la guerre, à la barbe des policiers et des douaniers réunis, des centaines de pauvres réfugiés. Il y a dans ce procès que nous font aujourd'hui les Anglo-Saxons une incroyable dose de méchanceté froide et de parfaite mauvaise foi. C'est pourquoi j'engage vivement la jeunesse de ce pays à ne pas se laisser leurrer par ces attaques tonitruantes et si visiblement intéressées. Qu'elle s'en tienne au jugement des historiens équitables et intelligents, et des vieux témoins dans mon genre qui, s'ils déplorent ouvertement l'inqualifiable conduite de nos banquiers dans leur traitement de l'or nazi, n'en gardent pas moins la tête haute et refusent d'en faire rejoaillir la honte sur l'ensemble du gouvernement et du peuple suisse.

Pierre-Olivier Walzer (Berne), écrivain et professeur émérite de langue et de littérature française à l'Université de Berne.

A PROPOS DU REFOULEMENT DES RÉFUGIÉS DANS LE JURA DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Lettre d'un qui a vu, qui savait et s'indignait...

par Claude Hauser

Le document présenté ci-après est intéressant à plus d'un titre pour éclairer un aspect régional du débat actuel sur l'attitude de la Suisse vis-à-vis des réfugiés durant la Seconde Guerre mondiale.

Par son auteur et son destinataire tout d'abord. Paul Billieux, né à Porrentruy en 1884 et maire de cette ville depuis la fin de l'année 1939, conseiller national libéral-radical (1922-1931 et 1934-1943) et procureur du Jura durant une quarantaine d'années¹, prend à l'été 1942 son papier à en-tête parlementaire pour s'adresser au conseiller fédéral Edouard von Steiger, chef du Département fédéral de justice et police et donc responsable de la politique suisse en matière de refuge. Classée dans un dossier de «lettres de désapprobation» reçues à l'époque par le conseiller fédéral (parmi beaucoup d'autres provenant essentiellement de milieux politiques de gauche, de représentants des Eglises et d'organisations humanitaires, sans oublier quelques personnes privées luttant pour une politique d'asile plus ouverte de la part de la Confédération), la missive de Paul Billieux intervient dans un contexte historique très précis qui lui donne d'autant plus d'intérêt et de poids. En août 1942, les Juifs cherchant refuge en Suisse pour échapper aux persécutions, rafles et déportations qu'ils subissent dans l'Europe sous domination nazie sont de plus en plus nombreux, provenant en particulier de France, de Belgique et des Pays-Bas. Le 13 de ce même mois, Heinrich Rothmund fait part de sa décision de fermer encore plus les frontières suisses afin d'empêcher les Juifs en fuite de pénétrer sur le territoire national. Les protestations se multiplient, y compris dans le Jura où le journal *Le Démocrate* s'inquiète de ces mesures². La lettre indignée du maire de Porrentruy à von Steiger est datée du jour précédent le relatif assouplissement des mesures prises par le chef de la Division de police à l'encontre des réfugiés. Difficile d'estimer son impact direct dans cette petite relocalisation; jointe à d'autres voix, provenant d'un parlementaire de la droite bourgeoise peu suspect de «menées bolchévistes» ou autres activités

Paul Billieux

Conseiller national

Porrentruy, le 24 août 1942

*Monsieur le Conseiller fédéral E. Von Steiger,
Chef du Département fédéral de justice et police, BERNE*

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'estime qu'il est de mon devoir de vous faire part de la profonde émotion et de l'indignation causées dans la population de notre pays par les mesures de police draconiennes qui ont été prises pour refouler par delà notre frontière les malheureux réfugiés hollandais, belges ou d'autres nationalités, qui fuient leur pays pour échapper aux rrigueurs de l'autorité d'occupation et des décisions de l'envahisseur.

Les gens n'ignorent pas les difficultés d'ordre international et national qui existent et qui sont à la base de ces mesures, mais ces mesures sont considérées comme une atteinte portée à notre droit d'asile et à notre honneur helvétique.

La presse s'est déjà faite l'écho de cette réprobation populaire et je suis certain que vous devez être assailli de protestations.

Les drames qui se passent à la frontière montrent jusqu'où peuvent aller la misère et le désespoir humain.

La tendance à considérer les gens comme du bétail, même plus, comme des bêtes malfaisantes qu'il faut anéantir, ne doit pas s'introduire chez nous car elle n'y a pas droit de cité.

Que parmi tous ces fuyards, il y en ait qui ne soient pas intéressants et qui ne méritent pas grande considération, c'est possible. Mais comme en toute chose il faut considérer la fin, selon le fabuliste La Fontaine, c'est en somme l'instinct de conservation de la vie, la peur des souffrances et des exactions, la crainte des tortures qui poussent ces malheureux à notre frontière. Et comme depuis 1937, nous savons comment ils sont traités, nous ne saurions nous vexer de les voir chercher à se soustraire au sort qui les attend.

Ce sont des êtres humains, avec leurs faiblesses ou même leurs tares, mais ils doivent être traités comme des humains, faute de quoi il en est fait de la civilisation.

Je sais bien que les autorités suisses assurent que toutes les mesures ont été prises pour que ces renvois n'aient pas de conséquences fâcheuses pour ceux qui en sont frappés et que toutes les garanties ont été données; mais je sais ce qui se passe dans les pays occupés et je ne me fais aucune illusion sur leur valeur effective.

Il me semble que sous l'égide de la Croix rouge, il devrait être possible de faire admettre par tous les pays que ces fuyards et réfugiés seraient transités au Portugal où des navires les attendraient pour les transporter dans un territoire approprié.

J'espère qu'une action énergique permettra d'apporter une modification essentielle au régime appliqué aujourd'hui.

Ou bien, est-ce que la barbarie ira encore plus loin et fera litière de tout ce qui nous permet de nous considérer encore comme des civilisés?

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé] **Paul Billieux³**

antipatriotiques, cette protestation ne pouvait certainement laisser indifférents les plus hauts responsables du pays.⁴

Quant au contenu de la lettre, il parle de lui-même et chacun l'appréciera à sa juste valeur. Trois éléments apparaissent cependant importants à relever: tout d'abord la sensibilité à la souffrance des autres de la part d'un homme en contact direct avec le drame des réfugiés à la frontière; ensuite la conscience d'un devoir moral de la Suisse vis-à-vis de ces réfugiés, dans une guerre qui oppose la civilisation à la barbarie; enfin, et peut-être surtout, la lucidité d'un édile politique jurassien et suisse à propos du sort tragique qui attend ces personnes en détresse en cas de refoulement. Exception parmi les élites politiques et intellectuelles de l'époque, Paul Billieux a vu, savait et a eu le courage de s'indigner devant le cynisme et l'inhumanité d'une politique fédérale en matière de refuge qui, quoi qu'en disent certains⁵, apparaît injustifiable au regard de l'histoire. En bref, un document d'histoire qui corrige sensiblement tout à la fois les oubliés et les abus de la mémoire, si fréquents aujourd'hui.

Claude Hauser (Fribourg) est historien et assistant à la Chaire d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg et responsable du Cercle d'études historiques.

NOTES

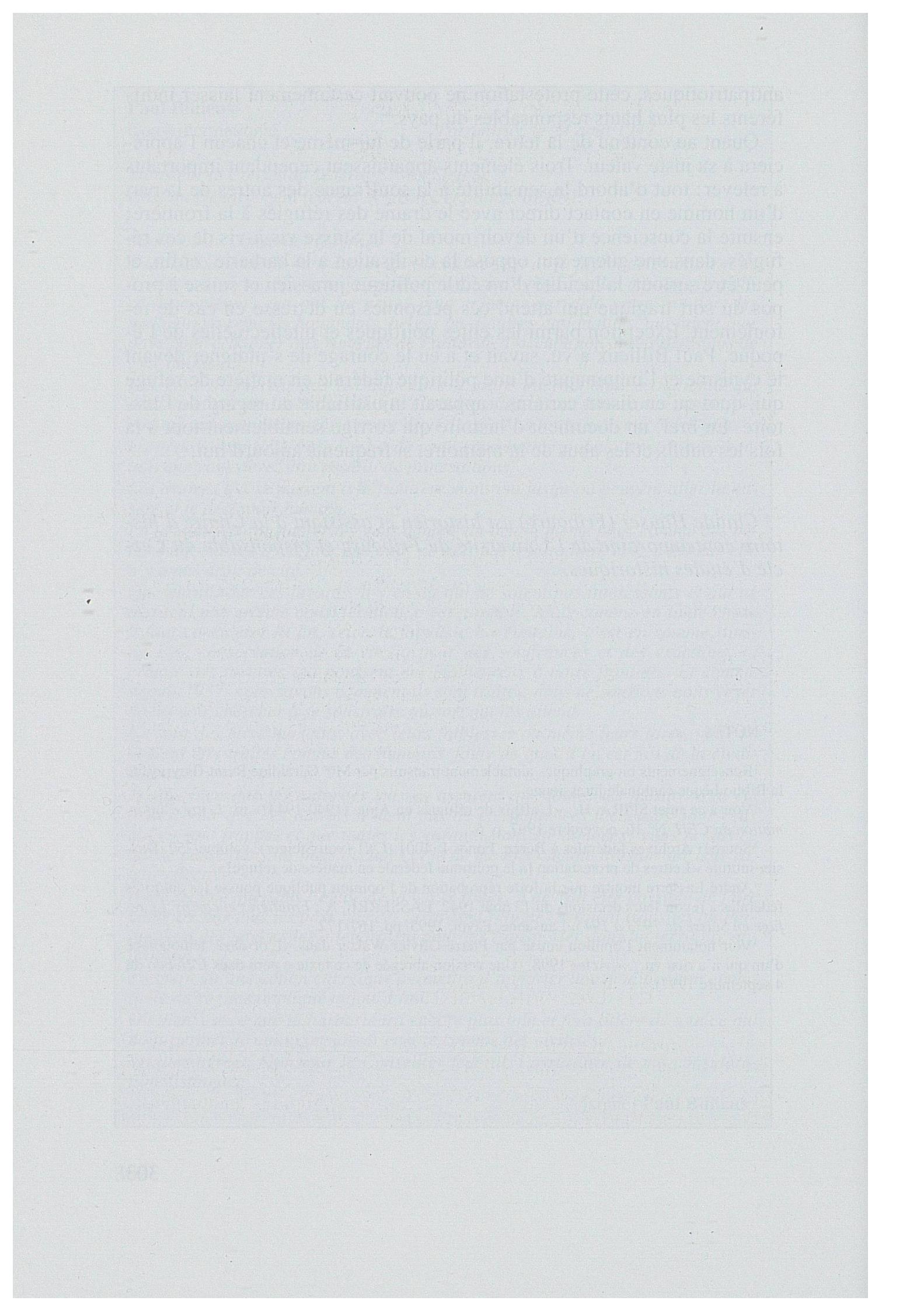
¹ Renseignements biographiques aimablement transmis par M^{me} Géraldine Rérat-Œuvray, de la Bibliothèque cantonale jurassienne.

² Voir à ce sujet SPIRA, H.: «L'afflux de réfugiés en Ajoie (1940-1944)» in: *Lettre d'information du CEH*, N° 16, novembre 1997, p. 6.

³ Source: Archives fédérales à Berne, Fonds E 4001 (C)/1 (von Steiger), volume 257. Dossier intitulé «Lettres de protestation [à la politique fédérale en matière de refuge]».

⁴ André Lasserre montre que la forte réprobation de l'opinion publique pousse les autorités fédérales à revoir leurs décisions du 13 août 1942. LASSERRE, A.: *Frontières et camps. Le refuge en Suisse de 1933 à 1945*, Lausanne, Payot, 1995, pp. 167-172.

⁵ Voir notamment l'opinion émise par Pierre-Olivier Walzer dans «L'or nazi: témoignage d'un qui n'a rien vu...», *Actes* 1998. (Une version abrégée de ce texte a paru dans *L'Hebdo* du 4 septembre 1997).



Flux et reflux de réfugiés aux frontières de l'Ajoie entre 1939 et 1945

Par Henry Spira

Natif de Porrentruy, où j'ai passé toute mon enfance et ma jeunesse, tout en subissant les leçons d'histoire distillées par mes honorables professeurs d'alors, le «Père Amweg», respectivement le D^r h.c. Gustave Amweg, puis «Cul-de-Gomme», respectivement le D^r ès lettres Paul-Otto Bessire, et conservé de nombreuses et profondes attaches, j'aime-rais apporter un certain éclairage sur ce qui se passait le long des frontières de l'Ajoie, du Clos du Doubs, des Franches-Montagnes et des hauts du canton de Neuchâtel, soit de Petit-Lucelle jusqu'aux Verrières, en fait le secteur frontière dépendant de l'Arrondissement territorial 2, qui avait son poste de Commandement à Neuchâtel.¹

En fonction de l'évolution du conflit militaire, ce sont en fait l'Ajoie, la Baroche et les Franches-Montagnes qui se sont trouvées aux premières loges et qui ont eu la vision la plus impressionnante des événements de guerre sur la population civile. De plus, grâce aux nombreux liens de parenté entre les familles suisses et les habitants des régions d'outre-frontière, le trafic frontalier et les activités de contrebande et de contre-espionnage ont fortement contribué à informer les populations ajouloises du régime de terreur instauré par les nazis en France occupée et en Alsace annexée. Il en est résulté une vague d'entraide envers les réfugiés, juifs et non-juifs, bien plus agissante que dans d'autres régions de ce pays.

On peut distinguer quatre vagues successives dans l'afflux des réfugiés en Ajoie.

JUIN 1940: ARRIVÉE DE CIVILS ET DE MILITAIRES FRANÇAIS

Vers la mi-juin, il y eut un afflux massif et soudain de population civile française, se chiffrant par milliers de personnes fuyant la zone des combats et cherchant refuge en Ajoie, de même que de nombreux soldats français et polonais. L'arrivée soudaine d'une telle masse de gens

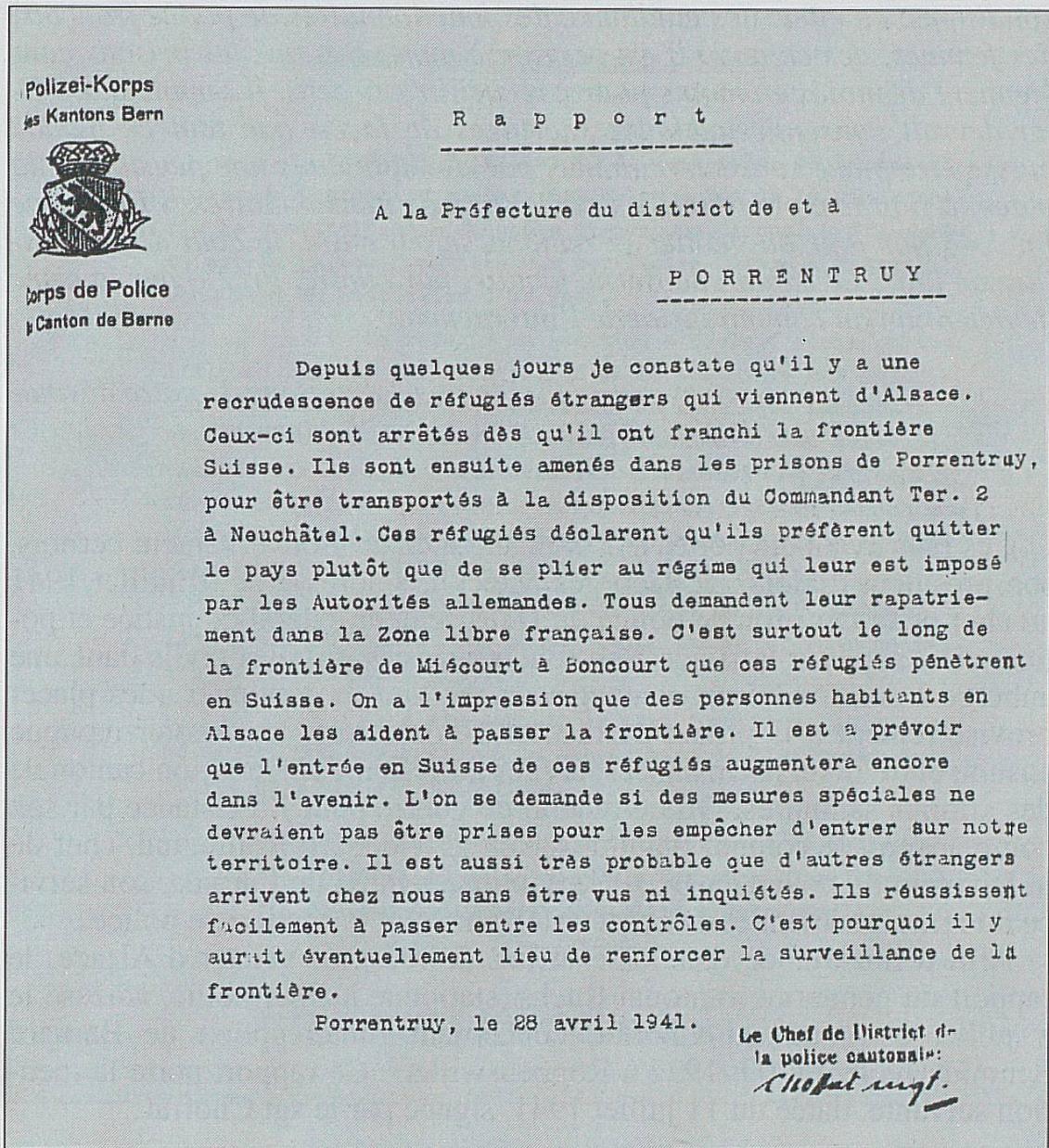
fut semée d'écueils, mais, la bonne volonté aidant, tout un élan de compassion envers son prochain de la part de la population permit de venir magnifiquement en aide à cette foule apeurée et démunie. Des unités de la Brigade légère 1 étaient venues en renfort. A fin juin 1940, dès la signature de l'Armistice dans le wagon de Rethondes, entre le Gouvernement de Vichy et le commandement de la Wehrmacht, une majorité de ces réfugiés civils, surtout ceux venus des départements du Haut-Rhin, du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort, regagnèrent directement leurs pénates. Quant aux autres, ils furent tout d'abord évacués en Gruyère et dans la région de Romont, secteur et installations d'hébergement primitivement destinés à servir d'accueil de repli en cas d'opérations de guerre en Ajoie. Fin juillet 1940, la plupart de ces réfugiés civils français furent rapatriés dans leur propre pays et à leur propre demande : la majorité se rendit en zone Sud contrôlée par Vichy, par les postes-frontières de Moillesullaz, Perly et La Plaine, à proximité de Genève.

Cette première déferlante de réfugiés a eu des répercussions importantes sur l'accueil ultérieur de réfugiés, car elle a permis de constater l'insuffisance de possibilités d'hébergement. En effet, ce premier afflux massif et soudain a placé les autorités civiles de l'Ajoie ainsi que l'armée – y compris l'Arrondissement territorial 2 – devant la nécessité d'héberger tout ce monde en ville de Porrentruy. Les militaires étrangers furent surtout concentrés à la caserne du Château, y compris une compagnie de chasseurs alpins en uniforme noir et bérrets basques, rescapés du débarquement raté de troupes anglaises et françaises à Narvik en Norvège. Un lazaret avait été aménagé au rez-de-chaussée du bâtiment de l'Ecole primaire. Quant aux civils, hommes, femmes et enfants, ils furent répartis dans la salle de gymnastique et dans les classes de l'Ecole cantonale et de l'Ecole primaire, débarrassées de leur mobilier. Celui-ci fut remplacé par de la paille réquisitionnée à l'Association Agricole et chez Lucien Meyer, marchand de bétail. Des tentes de l'armée furent installées de part et d'autre du chemin du Banné, sur le terrain de gymnastique de l'Ecole cantonale et aux abords du terrain de football. Les autorités et édiles bruntrutains s'étaient rendu compte de la précarité et de l'inconfort des mesures d'accueil, surtout pour les femmes et les enfants.

DÈS AVRIL 1941 : ARRIVÉE DE RÉFRACTAIRES ALSACIENS

Lorsque les autorités perçoivent une recrudescence d'arrivées de réfugiés civils, surtout en provenance d'Alsace, dès avril 1941, on note tout

d'abord une réaction très policière et d'une raideur toute bernoise – coulant de source – de la part du chef de district de la Police cantonale, le sergent Choffat. Il prend sa plume ou plutôt son Hermès Media, et, en date du 28 avril 1941, adresse un rapport à la Préfecture de district à Porrentruy :



A contrario, et le 7 juillet 1941, M. Jules Metzger, secrétaire de M. le Préfet Victor Henry², écrit à ce dernier – qui exerçait alors les fonctions de commissaire à l'internement et à l'hospitalisaion, avec le grade de colonel – et lui communique le contenu, repris ci-après, d'un message téléphonique de M. Ernest Juillerat³, directeur et rédacteur du journal brun-truitain *Le Jura*:

M. Ernest Juillerat a demandé ce matin, téléphoniquement, à la Préfecture, s'il n'y aurait pas moyen de prendre des mesures plus appropriées pour l'hospitalisation des nombreux réfugiés d'Alsace qui arrivent continuellement à Porrentruy. M. Juillerat s'étonne que l'Etat ne tienne pas compte des conditions de ces malheureux, qui, tous, sont brutalement placés dans les prisons de ce siège. Il y a là des gens de toutes conditions, en effet: des étudiants, des fonctionnaires de police français, des femmes, des enfants. Il est certain, à mon sens, que les prisons conviennent de moins en moins pour y recueillir ces gens. Il semble que l'Etat devrait consentir quelques sacrifices de façon que tout ce monde puisse être placé sous surveillance, par exemple dans une pension de la place, à bon compte. Pour ces catégories de pensionnaires, l'Etat paye Fr. 1.48 par jour au geôlier et rembourse, en outre, le coût d'un demi-litre de lait⁴. Le canton de Berne facture, par contre, Fr. 2.- par journée de détention au commissariat de l'internement.

*Meilleures salutations de votre dévoué
J. Metzger*

Ces faits ayant été portés à la connaissance du Gouvernement bernois, son président d'alors, M. Georges Moeckli, s'adresse le 10 juillet 1941 au chef de la Division de police du Département fédéral de justice et police, pour appuyer la suggestion d'héberger ces réfugiés civils dans une auberge à des conditions avantageuses, au lieu de continuer à les placer provisoirement à la prison de district à Porrentruy. Le dossier navigue ensuite entre diverses instances, civiles et militaires: Direction cantonale des affaires sanitaires, Office fédéral de guerre pour l'assistance par son commandant, le colonel Stammbach, le Dr Heinrich Rothmund, chef de la Division de police du DFJP, le commandement de l'armée, son service du renseignement et de la sécurité, ainsi que sa section de police.

Afin d'illustrer ce deuxième afflux de réfugiés venant d'Alsace, le rapport du gendarme cantonal Buchs, stationné à Charmoille, adressé le 8 juillet 1941 au sgt Choffat, concernant l'interception de Bernard Schmidt, né le 15. 09. 1922 à Roppenswiller⁵. Ce rapport porte la mention suivante, datée du 11 juillet 1941, signée par le sgt Choffat:

Vu le défaut de papiers de légitimation de Schmidt, celui-ci a été refoulé à la frontière de Charmoille.

Ce document démontre bien que, contrairement à une opinion largement répandue, nombre de civils non-juifs, et durant toutes les années de guerre, furent également refoulés; j'en ai recensé des centaines, pour le moins!

R a p p o r t



Au Chef de District de la police cantonale à

P O R R E N T R U Y

Concerne: Réfugié français (Alsacien).

Mardi 8 juillet 1941, vers 0030, le bureau de douane de Charmoille a remis entre les mains de la gendarmerie le ressortissants français ci-dessous, lequel a été arrêté par la police frontière sur territoire Suisse à Charmoille sans être en possession d'un visa.

Le réfugié en question a déclaré avoir quitté l'Alsace pour ne pas être obligé de se soumettre aux autorités militaires allemandes ensuite d'un appel que lancèrent divers journaux allemands d'Alsace sous les titres suivants: "Aufruf zur Anmeldung zum Reichsarbeitsdienst" et "Erfassung der Dienstpflichtigen des Geburtsjahrgangs 1922 im Elsass zum Reichsarbeitsdienst". Voir coupure de journal jointe au présent rapport.

Il ne possède aucune pièce de légitimation. Il a gagné la Suisse dans le but de la transiter pour se rendre en France non-occupée.

Il a été conduit le même jour dans les prisons de district à Porrentruy à la disposition de l'Officier de police de l'armée territoriale.

SCHMIDT Bernard, fils de Auguste et de Mélanie Bitschy, né le 15.9.1922 à Roppenswiller (Alsace), boucher-charcutier, domicilié à Roppenswiller. Possède 400.- frs. français.

Charmoille, le 8 juillet 1941.

Büch, claud

Le capitaine Krebs, commandant de la Police cantonale bernoise, écrit le 6 septembre 1941 à la Direction de la police cantonale; il confirme que l'arrivée en Ajoie d'Alsaciens désirant se rendre en zone non-occupée continue de croître, et que, de ce fait, il est nécessaire d'augmenter l'effectif de la police: en conséquence, il demande au commandement de la Gendarmerie d'armée de libérer deux gendarmes, célibataires de langue française et appartenant au corps de police bernois, et de

les mettre à disposition du sgt Choffat. Compte tenu des circonstances, le commandement de la Gendarmerie d'armée n'a pas été en mesure d'accéder à cette requête. En revanche, deux gendarmes d'armée avaient été dépêchés en renfort en Ajoie dès le 1^{er} septembre 1941. Ils étaient détachés et aux ordres du sgt Choffat, leur supérieur administratif direct étant l'officier de Police de l'Arr. ter. 2⁶.

Ces deux GA s'occuperont en premier lieu de l'interrogatoire des Alsaciens destiné au commandement de l'Arr. ter. 2, puis de leur escorte de Porrentruy à Genève, où ils seront pris en charge par l'Arr. ter. de Genève qui les escortera jusqu'au passage de la frontière franco-suisse. En outre, le Service de renseignements ou SR⁷, mit à disposition, à Porrentruy, deux de ses fonctionnaires, selon confirmation verbale du lt-col Cuénod au cap Krebs. De son côté, le sgt Choffat avait obtenu des communes de Charmoille et de Bonfol deux locaux chauffables destinés à recevoir provisoirement les réfugiés fraîchement arrivés, en attente de leur transfert au chef-lieu. A Porrentruy même, les réfugiés étaient conduits à la prison de district, à la rue des P'tits-Cochons. Quant aux ecclésiastiques, aux femmes et aux enfants, selon entente entre M. le curé-doyen Membrez, la Police et les Autorités municipales, ils étaient hébergés ailleurs (en fait à la pension de la Croix-Bleue à la rue de la Poste ainsi que dans diverses institutions religieuses⁸).

Enfin, dans une lettre du 11 septembre 1941, adressée à l'Office fédéral de l'assistance de guerre, le Dr Rothmund confirme ce qui a été mis en place en Ajoie, afin d'être en mesure d'accueillir les réfugiés alsaciens, mais rappelle que ceux-ci arrivent illégalement en Suisse et sans être au bénéfice d'autorisations des autorités compétentes, et que l'identité déclarée est souvent sujette à caution. Ce qu'il faut déterminer en premier lieu, notamment pour des raisons relevant de la sécurité militaire, c'est l'identité réelle ; il faut rester prudent envers ces personnes. Cette même lettre précise que le cap Krebs se rendra incessamment à Porrentruy et prendra contact avec M. Kaufmann⁹, délégué de l'Office fédéral de l'assistance de guerre et commissaire au rapatriement (de ressortissants helvétiques). Entre le 21 août et le 7 novembre 1941, 345 réfugiés français sont arrivés en Ajoie, en provenance de la France occupée et de l'Alsace annexée.

DÈS LE PRINTEMPS DE 1942 : ARRIVÉE DE RÉFUGIÉS JUIFS

Au printemps 1942, on note une forte augmentation d'arrivées de civils, ils s'agit de réfugiés de religion juive, provenant en grande majorité des Pays-Bas, de la Belgique et de la France occupée. Cet afflux, allant

crescendo, est la résultante du harcèlement systématique mis en place aussi bien par l'Allemagne nazie dans les pays occupés que par certains «Gouvernements» de ceux-ci, comme l'Etat français du maréchal Pétain: le port obligatoire de l'étoile jaune dès l'âge de six ans, la mise à pied des fonctionnaires et des magistrats, l'interdiction de continuer à pratiquer son métier ou sa profession, le séquestration des biens et leur mise sous administration forcée. Enfin et surtout, la mise en route du plan d'anéantissement du peuple juif, conformément aux décisions prises par les nazis en janvier 1942 et ayant pour conséquence rafles, internements, incarcérations dans des camps de concentration, les «camps de la honte»¹⁰, dans lesquels, dès septembre 1939, les ressortissants des pays ennemis (l'Allemagne, l'ex-Autriche, l'Italie), de même que les apatrides, dont de nombreux Juifs, avaient été parqués. Dès le début de 1942, il faut ajouter d'autres camps de concentration, tels ceux d'Ecrouves en Meurthe-et-Moselle, de Bordeaux, et bien entendu de Drancy, de sinistre mémoire. De ces camps français partiront 75000 personnes, hommes, femmes et enfants, vers les camps d'extermination. Du camp de concentration de la caserne de Malines en Belgique, 25000 personnes seront déportées. Aux Pays-Bas, un camp avait été établi dès le printemps de 1939 à Westerbork, dans la province de Drenthe, à 30 kilomètres seulement de la frontière allemande, et utilisé, dès octobre 1939, pour recevoir les Juifs allemands et apatrides. En mai 1940, lors de l'invasion allemande, ce camp comptait 800 «résidents». Le 1^{er} juillet 1942, ce camp passa sous contrôle allemand; jusqu'à fin 1944, 100000 personnes furent déportées vers les camps d'extermination à partir des Pays-Bas.

Des 200000 personnes déportées à partir de la France, de la Belgique et des Pays-Bas, et dont la quasi-totalité était juive, bien peu survécurent ou réussirent à s'échapper des convois de la mort. J'ai retrouvé, par hasard, trace d'un de ces miraculés, qui a également connu le rata distribué par le geôlier Jolissaint œuvrant à la prison de district à Porrentruy, en amont du temple protestant. Ce bâtiment, rasé il y a une vingtaine d'années, était recouvert d'un enduit vieux-rose, afin sans doute de le rendre plus accueillant.

Gedeon Szaja Pawlowicz, né à Warta en Pologne le 20 décembre 1916, de nationalité polonaise, accomplit son service militaire de juin 1937 à juin 1938, avec le grade de sergent, au 29^e Régiment de chasseurs, puis, s'étant expatrié, il s'établit à Bruxelles, rue de Venise 16. Il poursuivit ses études d'ingénieur-chimiste et fut le chef de la Jeunesse sioniste de Bruxelles. Dès le début de 1942, il est recherché à ce titre par la Gestapo. Pris dans une rafle, il est transféré à la caserne de Malines, transformée en camp de concentration, et déporté par le convoi XX du 19 avril 1943, de 1631 personnes, dont 262 enfants de moins de 16 ans. Au cours du transport, entre Boortmeerbeek et Wespelaer, 231 déportés tentèrent de s'échapper; 26 seront abattus par les tirs de mitrailleuses de

l'escorte allemande, mais la plupart des autres réussiront, dont Gedeon Szaja Pawlowicz. Sur les 1400 déportés arrivés à Auschwitz, 897 seront immédiatement gazés, alors que 521 seront immatriculés ; sur ces derniers, seuls 150 survivront et seront libérés le 8 mai 1945¹¹.

Gedeon P. survit ensuite dans la clandestinité mais le terrain devenant brûlant, il quitta Bruxelles pour la Suisse le 21 novembre 1943. Il franchit la frontière franco-suisse dans le secteur de Bure, aidé par deux passieurs restés inconnus ; il se rendit à Porrentruy, et de là téléphona à ses copains belges sionistes internés à l'Institut Monnier, à Versoix dans le canton de Genève. Ceux-ci lui enjoignirent de s'annoncer au poste de police à Porrentruy. Il s'annonça le 25 novembre 1943 à la Gendarmerie d'armée, installée dans le bâtiment de l'Hôtel Suisse, à la rue de la Préfecture. Il fut interrogé par le cpl GA G. Eberlé, passa la visite sanitaire effectuée par le médecin de frontière, le Dr Victor Mandelert. Il resta deux jours à la prison de district, puis il fut transféré à Lausanne. Il fut autorisé à poursuivre ses études d'ingénieur-chimiste à Genève, et obtint une bourse mensuelle de la Légation de Pologne à Berne. Il quitta la Suisse pour la Palestine le 1^{er} mai 1945 et s'établit plus tard à Paris sous le nom de Gideon Pery¹².

J'ai constaté, à la lecture de son dossier, qu'il n'a jamais fait état de sa déportation ratée par le convoi XX. Le plus souvent, et pour des raisons relevant du domaine du psychisme, les survivants et miraculés ont un sentiment de culpabilité envers ceux qui n'ont pas survécu à l'Holocauste et envers leurs proches, et préfèrent faire sombrer leurs souvenirs dans un oubli total.

Je ne vais pas m'étendre sur le contenu des instructions et contre-ordres successifs établis entre 1939 et 1945 par les services de Rothmund et adressés aux gouvernements cantonaux, aux commandements des arrondissements territoriaux et des corps de police cantonaux, ceci étant minutieusement décrit dans plusieurs ouvrages, notamment dans le rapport Ludwig, publié en 1957, sur mandat du Conseil fédéral.

En revanche, il est important de relever que les initiatives du chef de la Division de police du DFJP, souvent dictatoriales, n'étaient même pas soumises à son supérieur, le conseiller fédéral Eduard von Steiger, qui, consciemment ou non, laissait la bride sur le cou à Rothmund. Ce dernier, tout féru de sa haute mission salvatrice tendant à la sauvegarde de la «suissitude» de sa patrie, mû par la hantise de «l'Ueberfremdung» par des individus inféodés à diverses errances de l'Est de l'Europe et des Balkans (bolchevisme, marxisme, trotskisme, communisme, etc.), poussé par sa haine et son anxiété face au «Lumpenproletariat», par ses préventions viscérales envers les populations israélites de l'étranger qui auraient menacé la Suisse «d'enjuivement», décida, avec l'approbation tacite du Conseil fédéral, de restreindre de façon draconienne l'entrée en Suisse de réfugiés juifs, mais surtout de ceux originellement issus de

pays de l'Est ou des Balkans. Les motivations de Rothmund n'étaient pas uniquement anti-juives, mais relevaient également de la xénophobie. J'irai jusqu'à déclarer que la tendance au refoulement par les autorités suisses des réfugiés juifs – et même non-juifs – croissait proportionnellement en fonction directe de l'éloignement de leur lieu de naissance par rapport aux frontières de la Suisse, et en fonction de leur nationalité ou de leur état d'apatrie.

J'ajouterai encore que M. Rothmund jouait au matamore et au déicideur divin lorsqu'il se trouvait à l'intérieur de son poste de commandement au bas de la Marzilibahn, entouré de ses fidèles et zélés collaborateurs. Il allait jusqu'à refuser ou diminuer, d'un coup de crayon-encre rageur, la demande d'internés civils juifs demandant quelques dizaines de francs à prélever de leur compte personnel bloqué auprès du siège central de la Banque Populaire Suisse à Berne, destinés à l'acquisition de souliers, de brosses à dents et autres dépenses de première nécessité.

En revanche, j'ai personnellement le ferme sentiment que M. Rothmund était un couard de première lorsqu'il vaquait à ce qu'il estimait faire partie de sa divine mission, et qu'il se trouvait entouré de nombreuses personnes étrangères à son service. A titre d'exemple, je puis mentionner qu'au cours d'une visite d'inspection le long des frontières jurassiennes, il s'est trouvé, le 8 août 1942, au poste de douane de Boncourt, alors qu'un groupe familial de 18 personnes, allant du grand-père au nourrisson, de nationalité polonaise mais domicilié à Bruxelles¹³ venait d'arriver, tentant d'obtenir asile et protection en ce pays. Quelqu'un ayant déclaré à Rothmund que ces gens devaient être refoulés, il répondit qu'il n'était pas venu pour refouler des gens, mais uniquement afin de se renseigner *de visu*. N'empêche que, rentré précipitamment à son PC personnel à Berne, il se met immédiatement au travail, en l'absence de M. von Steiger, alors en vacances à Zermatt puis au Mont-Pélerin, et sans en référer à son supérieur, concocte ses nouvelles instructions du 13 août 1942, bloquant en fait l'arrivée en Suisse des réfugiés juifs. Il visait deux objectifs: d'une part interrompre l'arrivée massive de réfugiés juifs, et d'autre part émettre un signal à l'intention de ceux qui envisageaient de quitter les Pays-Bas, la Belgique ou la France occupée pour se rendre en Suisse, afin qu'ils renoncent à leurs projets, la Suisse ayant fermé complètement ses frontières.

Ces nouvelles instructions ont déclenché un tollé général, lettres de parlementaires, d'ecclésiastiques, d'organisations caritatives et religieuses et de nombreux articles dans la presse, dont la *National Zeitung* de Bâle, le *Démocrate* de Delémont. Ces interventions provoquent l'annulation pure et simple vers fin août 1942, du Diktat de Rothmund, pour en revenir aux directives antérieures, déjà rigoristes d'ailleurs.

J'estime indispensable de mentionner ici une vive réaction écrite, datée du 27 août 1942, émanant de la Direction de police du canton de

Berne, s'élevant violemment contre l'ukase de Rothmund, et dont le contenu est à applaudir vivement, ne serait-ce que rétrospectivement; ce texte est en allemand, et je vais essayer de le traduire et de le résumer comme suit¹⁴:

La Direction de police du canton de Berne a de la compréhension envers les efforts des autorités fédérales tendant à diminuer ou empêcher un afflux important de réfugiés à nos frontières. Les circonstances actuelles diffèrent de celles régnant au cours de la Première Guerre mondiale, alors que des réfugiés en provenance des deux camps de belligérants franchissaient nos frontières. Cette fois-ci, les réfugiés ne proviennent que d'un seul côté du front. Il faudrait donc, afin de contenir cet afflux de réfugiés, fermer nos frontières. Nous sommes prêts à le faire; si nous n'agissons pas ainsi, ceci équivaudrait à une prime délivrée à ceux tentant d'entrer illégalement en Suisse, alors que ceux qui déposent, par la voie légale, des demandes de visas d'entrée, voient leur demande refusée et ne sont donc pas autorisés à venir en Suisse.

Les instructions actuelles, notamment celles du 25 août 1942, démontrent une politique sans cœur et même brutale. Le refoulement de réfugiés ayant été hébergés par des citoyens suisses durant plusieurs jours ou semaines, sont comparables, par leurs effets, aux méthodes que nous réprouvons et qui sont pratiquées par les belligérants.

C'est ainsi que le droit d'asile, qui de tout temps nous a valu, auprès de tous les peuples, respect et considération, est remis en question. Jusqu'à présent, aucune voix ne s'est élevée tendant à justifier cette politique du refoulement. Nous recevons quotidiennement des demandes urgentes pour mettre fin à ce traitement inhumain des réfugiés. Des personnalités connues émettent des mises en garde. L'historien connu, le Dr Arnold Jaggi, de Berne, déclare:

*Par ces refoulements, on reprend de la Suisse une grande partie de ce qui nous avait valu considération, confiance et faveur divine (Segen).*¹⁵

Au lieu de les refouler, nous ferions mieux de placer ces réfugiés dans des camps, à titre transitoire, et durant un certain temps. Dans l'ancien camp des Polonais, à Büren s/Aar, il y aurait de la place pour beaucoup de monde. Il est hors de question que les cantons prennent le coût de la nourriture à leur charge.

Le rassemblement dans des camps et la surveillance des réfugiés réduiraient les risques encourus (certains éléments indésirables parmi les réfugiés, le fait que notre pays pourrait encore être le théâtre d'opérations de guerre).

Grâce à un tel traitement des émigrants, dont la plupart sont des personnes honorables, nous rejoindrions les conditions équitables auxquelles les réfractaires et déserteurs sont soumis. Il est, en définitive, difficilement tolérable qu'un déserteur jouisse de la protection en ce pays, alors qu'un réfugié politique est refoulé!»

Dès 1992, je m'étais lancé dans la recherche de traces de passages, de refoulements et d'internements de nombreuses personnes juives le long des frontières de l'Ajoie, surtout dès le printemps 1942. Les dossiers consultés aux Archives fédérales contenaient bien les données des personnes, juives et non-juives, civiles et militaires, ayant été accueillies en Suisse dès le 3 septembre 1939 ou qui s'y trouvaient à cette date, en instance d'émigration vers d'autres lieux, notamment outre-mer. Il existe à Berne environ 45 000 dossiers personnels ou familiaux, mentionnant l'identité (souvent une photo), la date, le lieu et les circonstances du franchissement de la frontière. Ces dossiers contiennent les données personnelles de 62 000 personnes civiles qui ont bénéficié de l'asile en Suisse entre 1939 et 1945, dont 28 000 juifs¹⁶. A la suite de nombreuses recherches ardues, tant aux Archives fédérales qu'aux Archives cantonales, l'épluchage des dossiers de police et des registres d'écrou, il a été possible de retrouver trace de 24 000 refoulements de civils, juifs et non-juifs confondus,¹⁷ entre début septembre 1939 et 1945; l'état civil de 12 000 d'entre eux a pu être déterminé (nom, prénom, nationalité, date de refoulement); en revanche, les 12 000 autres ne sont connus que statistiquement. Je m'explique: le second chiffre de 12 000 personnes ressort des rapports périodiques émanant surtout des directions des arrondissements douaniers. Les 2/3 des 24 000 refoulements concernent des personnes de religion ou d'ascendance juive, soit env. 16 000 personnes¹⁸. Je me suis également attelé à la recherche d'autres sources possibles de renseignements concernant les refoulements.

Le hasard, la chance et l'entêtement aidant, j'ai déniché certaines sources inexplorées, dont:

- a) De nombreux témoignages émanant de survivants internés ou refoulés, disséminés sur toute la planète, de même qu'en Suisse et maintenant détenteurs de passeports rouges à croix blanche.
- b) Les registres d'écrou de l'époque (ceux de Porrentruy en particulier) mentionnant les coordonnées de nombre de réfugiés adolescents ou adultes de sexe masculin, placés là avant leur refoulement ou leur internement en Suisse. Sur la lancée j'ai ensuite répertorié les personnes juives apparaissant dans les registres d'écrou de Berne-ville, de Saint-Antoine à Genève, des six prisons de district du canton de Neuchâtel, Neuchâtel-ville inclus, de même que 63 registres d'écrou se rapportant aux 16 prisons et pénitenciers vaudois, dont la prison du Bois-Mermet.¹⁹
- c) De nombreux rapports d'agents de la Police cantonale bernoise adressés à leur supérieur, le sgt Choffat, relatant les circonstances de l'interception et les données personnelles de nombreux réfugiés civils, ainsi que de nombreux documents tirés des dossiers des corps de police cantonaux et du DFJP aux Archives fédérales.²⁰

Total des entrées contrôlées	25752
Refoulés à la frontière	
Transités dans les 24 heures:	
via Les Verrières	7099
Sankt. Margrethen	42
Ajoie	55
	7192
(tous en provenance de Porrentruy)	
Femmes et enfants Croix-Rouge rapatriés par Les Verrières, en provenance de camps divers, d'hôpitaux et de placements chez l'habitant	1351
Alsaciens hommes rapatriés par les Verrières	37
Alsaciens hommes, rapatriés par le camp de départ du Locle vers Ornans (dont le GMA (Groupe Mobile d'Alsace) venant du camp d'internement de Mogelsberg)	1158
Français malades, hommes, femmes et enfants, transités depuis St. Margrethen venant du camp de Kassel	217
25.08.44 Un convoi de grands blessés allemands, arrivés au Locle venant de Villers-le-Lac. Transférés en Allemagne via Bâle, le 28.08.44	158
sanitaires allemands accompagnants	28
15.09.44 Arrivée aux Verrières de grands blessés allemands, soignés à l'amb chir V/3 et transférés en Allemagne le lendemain via Bâle	12
	2961
Total des rapatriés et transités	10153
246 réfugiés ont séjourné au camp de quarantaine de Prêles, entre le 23 août et le 20 décembre 1944	

- d) Toute une liasse de copies de factures émanant du Garage Montavon à Porrentruy, adressées au sgt Choffat pour paiement, avec mentions de la date des courses, du nombre de kilomètres parcourus, de la destination des courses et l'identité des personnes transportées (réfugiés transportés au chef-lieu pour interrogatoire, reconduits à la frontière pour refoulement), qualité et/ou occupation des personnes concernées, (réfugiés civils ou militaires, évadés, réfractaires, contrebandiers).²¹

ARRIVÉE DE RÉFUGIÉS ENTRE MAI ET NOVEMBRE 1944

Au cours de l'été et l'automne 1944, la guerre s'est rapprochée de la Suisse: libération de la Franche-Comté (août-septembre), puis stabilisation du front à travers la vallée du Doubs, au sud de Montbéliard et Belfort, évacuées seulement en novembre par les Allemands, après les durs combats du Lomont. La vague de réfugiés de 1944 en est la conséquence. Elle a fait l'objet d'un rapport, établi le 26 décembre, par le capitaine André Vaucher²², officier au Service des réfugiés de l'Arrondissement territorial 2. On y trouve le décompte des entrées contrôlées par les autorités militaires (voir page précédente).

Sur les 25752 réfugiés recensés, 25136 sont arrivés en Ajoie et 616 (dont 42 civils) par le canton de Neuchâtel. Quelque 10000 personnes ont été rapatriées ou n'ont fait que transiter par la Suisse, comme les 7192 personnes «en provenance de Porrentruy» qui sont ressorties dans les 24 heures par les Verrières, derrière le front. Le rapport fournit des informations détaillées concernant les différents camps de rassemblement. Celui de Porrentruy a accueilli 2928 réfugiés, dont 1091 civils, entrés en 1944; un autre camp du Service territorial 2 en Ajoie a servi d'asile temporaire à 15016 femmes et enfants pris en charge par la Croix-Rouge et son Service de secours aux enfants.

Henry Spira (Plan-les-Ouates), natif de Porrentruy, retraité, poursuit depuis quelques années des recherches sur la problématique du refuge en Suisse entre 1933 et 1945.

GARAGE DE LA GARE**J. MONTAVON****PORRENTRUY**

Agence CITROËN

TÉLÉPHONE 4.08
CHÈQUES POSTAUX IVA 1589

Porrentruy, le 29 décembre 1943.-

**Gendarmerie de l'Armée,
Porrentruy.-****Doit**

			Fournitures	Main d'œuvre
1943.-				
Déo.	29	1 taxi à Bure 18 km à -.50	14.40	
		<u>PAUS, Joseph, 1912.</u> Tzigane réfugié		
		<u>SCHMITH, Joseph, 1919.</u> Tzigane réfugié.		
		<u>COVI, Louis, 1924.</u> Tzigane réfugié.		
		<u>SDEBELE, Arthur, 1924.</u> Tzigane réfugié		
		<u>LAFERTHIN, Louis, 1917.</u> Tzigane réfugié.		
		Transmis à la Cdt. de la police cantonale à Berna pour visa.		
		Porrentruy, le 14 janvier 1944.		
			<i>Clément</i>	

Facture du transport à Porrentruy de cinq Tziganes, entrés en Suisse près de Bure, pour y être interrogés. Ces cinq personnes ont été refoulées le même jour à Damvant par le même taxi.

NOTES

¹Les fonctions d'officier de Police de l'Arr. Ter. 2 étaient remplies alternativement par le cap Matthey (au civil cdt de la Police cantonale de Neuchâtel) et le major Heinrich Hatt, domicilié à Nidau (au civil plt de la Police cantonale bernoise et stationné à Bienne) qui se relayaient de mois en mois.

²Qui était domicilié dans le bâtiment de la Préfecture, resp. l'ancien Hôtel de Gléresse, mais à ce moment-là «En Campagne» en tant que commissaire à l'internement et à l'hospitalisation. Il sera ensuite remplacé par le colonel Wildbolz.

³M. Ernest Juillerat, directeur du *Jura*, s'occupait de nombreuses œuvres caritatives, et est le co-auteur, avec le curé-doyen A. Membrez, de l'ouvrage: *Remous de guerre aux frontières du Jura 1939-1945* Ed. Le Jura SA Porrentruy, octobre 1948.

⁴En juillet 1941, le prix du 1/2 litre de lait s'élevait à 17 $\frac{1}{2}$ centimes, soit 35 centimes par litre.

⁵Roppenswiller = Roppentzwiller (68480), village du Sundgau.

⁶Les 2 GA en renfort sont les appointés Wilhelm Klemm, domicilié à Bâle, et Henri Blanc domicilié à Zurich.

⁷Il s'agit du Service de renseignements du colonel Masson, rattaché à l'EMG (état-major général). Le SR portait le nom de code «Détachement du Lac».

⁸Il s'agissait notamment de l'Institut Saint-Paul, du couvent des Ursulines, des Sœurs de Niederbronn, des Sœurs de la Charité et des Sœurs Hospitalières.

⁹M. Kaufmann était à l'époque gérant du Buffet de la Gare à Porrentruy, et la seule personne ayant des contacts de fonction avec les services frontière du Reich à Delle et Pfetterhouse.

¹⁰Les camps de Récébédou, Les Milles, Rivesaltes, Noé, Le Vernet, Gurs, Bacarès, Argelès, Rieucros, etc. avaient tout d'abord servi à accueillir, dès le début de 1939, les soldats républiques espagnols et les membres des Brigades internationales.

¹¹Précisions tirées du Mémorial de la Déportation des Juifs de Belgique, publié en septembre 1982 (voir page 410 Pawlowicz Szaja, Convoi XX/Matricule 1007) et de son dossier personnel N 18000 aux Archives fédérales à Berne.

¹²Nombre de survivants de l'Holocauste qui se rendent en Palestine à la fin de la guerre, changent de patronyme; il est plus aisés de s'appeler Gideon Pery que Szaja Pawlowicz!

¹³Il s'agit de membres des familles Karp et Popowski, liées entre elles, dont certains sont encore en vie et vivent à Bruxelles. (voir dossier N 3765 aux Archives fédérales). Gitelle Karp, née le 24.03.1916 avait adressé le 28.06.1945 une lettre au DFJP, division de Police: «Ce 30 juin 1945, je quitte la Suisse pour rentrer dans mon pays: la Belgique. Durant 2 ans et 9 mois votre pays m'a gardée, nourrie et protégée. Je lui suis infiniment reconnaissante et lui adresse par la présente mes meilleures et sincères remerciements. Aussi je garderai de votre pays un excellent souvenir tant au point de vue nature du pays que de vos gens que j'ai trouvés très gentils et toujours aimables.»

Il semblerait qu'une équipe de cinéma est en train de mettre sur pied un film ayant pour thème la politique de la Suisse des années de guerre envers les réfugiés juifs; l'action aurait pour thème central l'arrivée de ce groupe de 18 personnes à Boncourt alors que le Dr Rothmund était présent.

¹⁴Une copie de cette lettre se trouve dans les dossiers du commandement de la Police cantonale, déposés aux Archives cantonales à Berne.

¹⁵Il s'agit du Dr Arnold Jaggi, historien, de Berne, auteur de *Bedrohte Schweiz*, Ed. Paul Haupt, Berne, 1978.

¹⁶Alors que la Suisse a accordé l'asile à 28000 Juifs durant les années de guerre, les Etats-Unis n'ont accordé l'asile qu'à une quinzaine de milliers de Juifs, et encore moyennant le dépôt préalable de garanties financières. La Suisse en a donc plus fait, aussi bien proportionnellement par rapport à sa population qu'en chiffres absolus, comparativement aux Etats-Unis!

¹⁷Je renvoie les personnes intéressées au rapport du Prof. Ludwig, publié par la Confédération en 1957 et réédité en 1997; à *La Suisse et les Réfugiés 1933-1945* publié en novembre

1996 par Paul Haupt à Berne, dans la série «Etudes et Sources»; divers articles parus récemment sous ma signature, dans le *Bulletin annuel de la Société cantonale jurassienne des officiers* de janvier 1998, dans le N° de mars 1998 de la *Revue Militaire Suisse* et dans le Bulletin N° 1/98 de la *Revue Historique Neuchâteloise*. Les relevés nominatifs établis par mes soins sur la base de registres d'écrou sont déposés aux Archives cantonales respectives, aux Archives fédérales, à l'Institut d'histoire contemporaine c/o EPFZ, Zurich et au Memorial Yad Vashem à Jérusalem.

¹⁸Voir à ce sujet l'article paru dans la *Revue Historique Neuchâteloise*.

¹⁹M. le professeur André Lasserre, auteur de plusieurs ouvrages remarquables traitant du sujet du refuge et des camps, est en train de faire des recherches et d'établir un rapport sur la politique du refuge durant la guerre en terre vaudoise, sur mandat du Gouvernement vaudois.

²⁰Ces documents sont déposés aux Archives de la République et Canton du Jura à Porrentruy, ainsi qu'aux Archives cantonales bernoises.

²¹Une liasse de copies de ces factures ainsi que copies de la correspondance y relative, sont déposées aux Archives cantonales bernoises.

²²Le rapport du cap André Vaucher, de Bienne, a été transmis à son commandant, le colonel Wildhaber, au commissaire aux réfugiés, le colonel Wildbolz, ainsi qu'au D^r Schürch, un adjoint de Rothmund; il est conservé aux Archives fédérales.

Le régiment des princes-évêques au service de France durant la campagne de Corse (1768-1770) : aspects économiques et démographiques

Par Damien Bregnard

« *Patrimonio et Barbaggio sont deux villages situés sur le milieu de la montagne qui sépare le Nebbio et Bastia ; les vignes y sont en abondance, les oliviers, amandiers, châtaigniers et plusieurs autres arbres fruitiers y produisent en abondance, surtout les oliviers qui y sont d'une grosseur prodigieuse. (...) On trouve des baraque faites expresse pour ouvrir les chemins en temps d'hiver pour que la communication de Laliace ou Agacio [Ajaccio] soit libre jusqu'à Corté [Corte], on voit les plus superbe pin que l'on voie dans toute la France avec un superbe bois de foyard. Le régiment d'Eptingen a fait son camp au haut de la montagne qui est au pied de quatre autres – les plus hautes de toute la Corse. Elles sont ordinairement couvertes de neige, là se trouve beaucoup de bestiaux surtout des brebis et chèvres qui sont gardé par des pastor qui portent la barbe avec de grandes culottes, leur religion est la Grec.* »¹

On doit ce tableau, digne des pastorales les plus idylliques, à un mercenaire ayant participé à la campagne de Corse en 1768 et 1769, au sein du régiment d'Eptingen. On a donné à ce corps le nom de son premier colonel, le baron Jean-Baptiste d'Eptingen (1714-1783), à qui succéderont MM. de Schönau en 1786 et de Reinach trois ans plus tard. La capitulation du 24 février 1758 stipule que le régiment d'Eptingen sera levé « sur le pied des régiments suisses qui sont en France » ; il vient s'ajouter aux 11 régiments helvétiques capitulés au service de France, « devant en tout leur être assimilé » (article 6)². Comme un canton – suprême fierté – le prince-évêque Joseph-Guillaume Rinck de Baldenstein met au service du Roi de France un corps de plus de mille³ hommes. Le recrutement débute le 1^{er} mars 1758 ; le 22 août, l'effectif est au complet. Le régiment participera aux campagnes d'Allemagne (1760-1763) de la guerre

de Sept ans, s'illustrant notamment à la bataille de Corbach. Le 4 mars 1768, la nouvelle capitulation⁴ applique au régiment les réformes voulues par Choiseul⁵.

Après l'épisode corse, sur lequel nous reviendrons, le régiment effectue un véritable «tour de France», prenant successivement ses quartiers à Phalsbourg (Moselle), Mézières (Ardennes), Neuf-Brisach (Alsace), Rochefort (Charente maritime), Lorient (Bretagne)... C'est à Rochefort qu'il connaîtra son épisode le plus funeste: en 1780, plus de 400 hommes périront de l'insalubrité des marais de Charente. Enfin, un mois et demi après le massacre des Tuileries, le régiment est licencié à Dunkerque le 25 septembre 1792, après 34 ans d'une existence brève mais tumultueuse⁶.

LA CAMPAGNE DE CORSE

Au printemps 1768, malgré la réserve qui interdisait au roi de faire embarquer le régiment sur mer, le lieutenant-colonel Altermatt et ses hommes partent pour la Corse. La France, propriétaire de l'île depuis peu, peinait à en mater les rebelles, emmenés par Paoli. Parti de Besançon à la mi-mai 1768, le régiment traverse la Franche-Comté, la Bresse, la vallée du Rhône et la Provence. L'itinéraire emprunte les régions les plus aisées, c'est-à-dire les plus plates. On n'allait pas relier Besançon à Toulon par la future route Napoléon! Malgré des noms aux résonances enchanteresses pour nous (Montélimar, Saint-Rémy, Aix), le trajet sous le soleil presque estival du Midi ne fut pas de tout repos pour les hommes chargés de leur barda.

Le régiment stationne trois jours à Toulon, le temps de récupérer et de préparer l'embarquement, qui a lieu le 20 juin: on contourne les îles d'Hyères et après trente heures de navigation les soldats aperçoivent la Corse. Le débarquement s'effectue le 24, à Saint-Florent (au nord de l'île), par chaloupes.

La conquête du Nebbio (au sud de Saint-Florent) s'est avérée aisée, dans un premier temps tout au moins; en un mois et demi, on croyait avoir éteint toute résistance dans cette région. Mais la guérilla corse infligea aux armées françaises une défaite aussi humiliante que meurtrière: 1000 hommes périrent à Borgo en octobre 1768. Le régiment du prince-évêque n'a pas participé à cette bataille. A la suite de ce revirement de situation, les troupes françaises durent passer l'hiver à Bastia. Le régiment d'Eptingue n'était bien sûr pas seul à combattre. Le roi avait envoyé plusieurs régiments français et même les unités irlandaises de Buckley et Roscommon. La campagne de 1769 leur permit de renverser la vapeur, si bien qu'à fin juillet le régiment d'Eptingue quittait l'île

À Versailles le 9 Juillet 1769.

Monsieur

Sur le compte que j'ai rendu au Roi de la lettre que
vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 5. du mois
Dernier et du mémoire qui y étoit joint, sa majesté
m'a ordonné de vous témoigner la satisfaction
particulière qu'elle a de la manière dont le régiment
d'Epelingen s'est conduit depuis qu'il est en Corse,
et qu'elle consentoit à son retour en France. Je
prendrai incessamment les dernières ordres sur
ces objets, et je vous prie Monsieur, d'être
persuadé que je n'aurai de plus à cœur que de
vous marquer en toute occasion la vérité de
sentiment de considération et d'attachement avec
lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur

Votre très humble et très
obéissant serviteur. —

le Roi de France

Source: AAEB, B 241 a / 8.

de beauté. Avec les félicitations du duc de Choiseul, ministre de la guerre et colonel-général des Suisses et Grisons⁷. Le régiment d'Eptingue aura donc séjourné durant treize mois sur l'île, de fin juin 1768 à fin juillet 1769.

DE CASIMIR FOLLETÊTE À L'HISTOIRE QUANTITATIVE

Pour davantage de précisions sur l'«épopée» corse du régiment, sur les hauts faits des soldats du prince, sur l'histoire-bataille en somme, on se référera à l'ouvrage de Casimir Folletête⁸. Cet historique du régiment s'avère très précieux mais reste événementiel; nulle esquisse d'approche quantitative, nulle considération d'ordre économique par exemple.

Dans un ouvrage publié récemment⁹, j'ai exploité une source encore quasiment inutilisée jusqu'ici: les contrôles de troupes¹⁰ du régiment d'Eptingue. Ces tableaux bien ordonnés, recensant annuellement – en principe – arrivées et départs de chaque compagnie, se prêtent idéalement à un traitement statistique. Ils renferment une foule d'informations relatives au soldat: nom, prénom, grade, âge, taille, lieu de naissance, date d'entrée à la compagnie, rang occupé dans la compagnie, modalité de départ (congé ou désertion par exemple), date de départ...

Je me suis intéressé aux aspects sociaux et économiques de la vie du soldat au régiment d'Eptingue. J'ai essayé, dans la mesure du possible, de mettre les résultats en rapport avec la réalité économique et démographique. La période prise en compte (1768-1770), bien que relativement brève, offre le mérite de couvrir deux époques différentes: le temps de paix (avant et après la campagne de Corse) et le temps de guerre (les hostilités sur l'île, de juillet 1768 à juillet 1769).

Je me propose ici de dégager la composition géographique de ce régiment en 1770: était-ce un corps homogène, composé de sujets du prince-évêque, ou un amalgame hétéroclite de mercenaires étrangers? Après avoir mesuré le poids démographique de cette forme d'émigration, il s'agira d'évaluer le rôle joué par la structure et la conjoncture économiques de l'Evêché dans la composition géographique du régiment. Mais auparavant, quelques mots encore sur les problèmes liés au recrutement.

LES DIFFICULTÉS DU RECRUTEMENT EN CAMPAGNE...

L'examen des contrôles de troupes révèle ceci: on n'a pas recruté au même rythme en 1768 qu'en 1769 et 1770. Pendant la campagne de

Corse (août 1768-juillet 1769), on a engagé 118 personnes «seulement»; mais d'août 1769 à juillet 1770, 226 recrues sont venues grossir les rangs. L'effort de recrutement nécessaire pour pallier aux départs s'est opéré après la campagne et non durant les combats. Dans une lettre au prince-évêque datée du 2 septembre 1768, le lieutenant-colonel Altermatt se plaint des maladies qui déciment le régiment. Nombreux sont ceux qui demandent leur congé absolu. Altermatt conclut :

«Je prévois par là, Monseigneur, qu'il nous faudra une quantité de recrues pour le printemps prochain.»¹¹

Mais le prince-évêque explique à Choiseul, le 13 septembre 1768, «la difficulté qu'il y a à faire des recrues et de les faire joindre après les avoir faites.» Ces difficultés proviennent d'un bassin de recrutement exigu. Ainsi le chancelier Billieux expliquait-il peu avant à l'abbé de Raze¹², ministre du prince-évêque à Versailles : «L'on se ferait illusion en se persuadant que les terres de l'Evêché sont assez peuplées pour faire face ou pour nourrir vingt compagnies.» Mais là n'est pas le seul problème. Le prince-évêque a appris du capitaine Perregaux que 200 vieux soldats demandaient leur congé : «On ne pourra le leur refuser sans violer leurs engagements.» Car une fois qu'ils auront rejoint l'Evêché, «ils dégoûteront la jeunesse qui serait tentée de servir.» Le souverain avait vu juste : Billieux se plaint auprès de l'abbé de Raze que «les recrues ne veulent pas mordre à l'hameçon, nonobstant les gros engagements qu'on leur offre.» Le prince-évêque accuse – déjà ! – la presse de désinformation. Dans une lettre à Choiseul du 16 novembre 1769, il dénonce «la licence effrénée des gazetiers non français, leur profusion à annoncer des batailles, des surprises, des défaites qui n'existent que sur leurs feuilles. (...) Selon eux, mon régiment a été taillé en pièces plus d'une fois.» Le prince en veut particulièrement à la *Gazette de Schaffhouse* qui a dû alarmer les recrues potentielles. Il conclut ainsi :

«Les diverses circonstances réunies ont rendu les enrôlements nationaux très difficiles et mis les capitaines dans la dure nécessité de compléter leurs compagnies avec ce qu'ils ramassaient sur les côtes.»

Les difficultés du recrutement dans l'Evêché proviendraient donc aussi de l'opinion et de la rumeur publiques orientées par des récits alarmistes. Mais le transport des recrues vers la Corse représente un problème supplémentaire. La longueur et les conditions pénibles du voyage peuvent décimer l'effectif des recrues. Le 14 janvier 1769, Altermatt annonce au souverain :

«Notre premier convoi de recrues n'est pas encore arrivé au régiment; je viens d'apprendre qu'ils ont été plusieurs jours sur mer et que la tempête les a rejetés sur les côtes de France et qu'ils en ont été si effrayés que nous avons eu le malheur d'en perdre huit par la désertion.»

La correspondance entre le régiment et les autorités concerne presque exclusivement le problème du recrutement : on consacre l'hiver

1768-1769 à faire des recrues pour remettre le régiment à flots avant le début de la seconde campagne. Mais le colonel reconnaît, le 21 janvier 1769, qu'il lui manque encore 120 recrues. De février au commencement de la campagne, une cinquantaine de recrues seulement sont arrivées : c'est dire qu'on a entamé la seconde saison avec un effectif légèrement réduit. Si l'on considère l'effort de recrutement consenti après l'épisode corse, force est d'admettre que les résultats des recruteurs ne furent pas quantitativement suffisants pendant la campagne. Fin janvier 1769, le colonel attend impatiemment les nouveaux «pour les faire exercer et discipliner avant l'ouverture de la campagne.» Il a «bien peur qu'ils n'arrivent pas à temps.» Outre un effectif réduit, l'on dut composer avec des troupes moins expérimentées.

... MALGRÉ UN RECRUTEMENT ORGANISÉ

Pourtant les capitaines avaient pris des mesures dès avant la campagne. Leur délibération pour l'organisation du recrutement¹³ stipulait que l'on recruterait en commun. Ils envoyèrent à Neuf-Brisach (Haute-Alsace) leur homologue Ragué, chargé de recruter pour l'ensemble du régiment. Il était assisté du sous-lieutenant Pierre-Joseph Piquerez, basé à Porrentruy, puis du capitaine Prudon depuis octobre 1768. Ils disposaient de plusieurs sergents qui recrutaient dans les différentes régions de l'Evêché : Cattin sillonnait les Franches-Montagnes, Lovy la vallée de Delémont et la Prévôté de Moutier-Grandval, Gouttevau l'Ajoie et Frantz les bailliages allemands. Le sergent Schrickel s'occupait de la discipline et de l'instruction des recrues au quartier d'assemblée à Neuf-Brisach. Les recruteurs devaient veiller à n'engager pas plus d'un tiers d'étrangers.

De 1768 à 1770, on pourrait résumer le processus de recrutement par la formule suivante : recrutement étranger pendant la campagne, recrutement dans l'Evêché après les hostilités. Quelques semaines seulement après l'arrivée du régiment en Corse, Ragué se trouve à court de recrues. Le 11 septembre 1768, il écrit au prince-évêque : «Je suis obligé de donner dans l'étranger.»¹⁴ Qu'entend-il par étranger ? Pas l'Alsace, même si le dépôt de recrues¹⁵ y est établi. L'étranger, c'est outre-Rhin, juste en face de Neuf-Brisach. «J'ai trente-deux recrues, poursuit Ragué, treize de vos sujets, neuf Suisses ou fils de Suisses et dix Allemands.» Les contrôles de troupes révèlent qu'avant et après la campagne de Corse, près des deux tiers des recrues ont été engagées «avec permission de S.A.S.» : elles venaient de l'Evêché. Mais pendant la campagne, la provenance des recrues se modifie : à peine plus de 4 sur 10 étaient sujets du prince.

Ce recrutement intensif en terre étrangère n'eut pas l'heur de plaire à Besenval, lors de son inspection à La Valette (Toulon) en septembre

1769, après la campagne. Il trouva les recrues «très mauvaises» et réforma trois étrangers de la compagnie Scheppelin qui «excédait de son tiers»¹⁶. De son tiers d'étrangers, s'entend. Prudon, qui avait engagé dans sa compagnie 34 recrues dont 14 étrangers, se fit réprimander. On reprochait aux étrangers leur propension affirmée à désérer. Eptingue cherche à excuser ses capitaines auprès de Choiseul: ils se virent contraints de «prendre des déserteurs des couronnes étrangères» ou d'«enrôler ceux des nationaux d'une espèce moindre»¹⁷. Mais une fois la campagne terminée, le recrutement, organisé à partir de Wissembourg (la nouvelle garnison du régiment, à l'extrême nord de l'Alsace), permettra d'atteindre de justesse la cote des deux tiers de nationaux. Quand il s'est agi de porter l'effort dans le recrutement, on est tout de même parvenu à trouver le quota de nationaux exigé. Et la qualité du recrutement s'en ressentit également: le 4 juillet 1770, l'inspecteur Salis trouva le régiment «très beau et très bien tenu et les recrues superbes»¹⁸. Tout est bien qui finit bien!

LE RAPPORT DE CASTELLA: UN RÉGIMENT D'ÉTRANGERS?

Beaucoup de bruits couraient quant à la composition géographique du régiment du prince. On a pu dire qu'il s'agissait d'un régiment d'étrangers. Cette idée est certainement fondée sur un rapport secret rédigé par le Fribourgeois Castella vers 1759, dont nous disposons de quelques extraits par le biais de la correspondance de l'abbé de Raze. Castella, cité par de Raze, aurait écrit:

«Le régiment n'est pas suisse, il est composé d'étrangers; le colonel est alsacien, le lieutenant-colonel allemand et le major de Landau. La plupart des compagnies sont possédées par des Alsaciens qui méprisent les sujets de l'Evêché et ne pourront jamais s'accorder avec eux.»¹⁹

Relayé par Folletête, ce rapport a laissé entendre que le régiment d'Eptingue était un régiment d'étrangers parce que les officiers étaient étrangers. Cela était peut-être vrai en 1759: on n'était pas parvenu à «monter» de toutes pièces un corps de plus de 1000 hommes composé uniquement de sujets du prince. Il a bien fallu faire appel à des étrangers, comme le précise Folletête:

«Outre le manque d'officiers expérimentés, on n'avait pu attirer tous les ressortissants de l'Evêché dispersés dans les autres régiments suisses.»²⁰

Mais dix ans après la levée, la question mérite d'être posée: quelle est la part de sujets du prince dans son régiment en 1770? Avant d'y répondre, une brève critique des sources s'impose.

Des sources pas toujours fiables...

Les contrôles de troupes ne mentionnent pas le lieu de résidence du soldat, mais le lieu de sa naissance. Entre la naissance et l'engagement, la recrue a pu changer de domicile. Qui nous assure qu'un Crelier né à Bure n'habitait pas Porrentruy lors de son départ pour le régiment ?

Malgré le contrôle de la provenance géographique des soldats (par comparaison avec les registres des années précédentes ou suivantes, quand faire se peut), il est possible que subsistent quelques erreurs. Elles peuvent provenir du rédacteur du contrôle de troupes, qui interprète mal la réponse du soldat; du soldat lui-même, qui peut se tromper ou frauder²¹; ou du chercheur, qui commet une erreur de lecture ou qui omet de corriger les données erronées. Ce sont parfois même les officiers qui mentent au sujet de leurs recrues. Dubois-Cattin, futur capitaine et fieffé coquin, écrit à son frère, parlant de son recruteur au pays :

«Il faut que Frossard fasse encore au moins deux hommes pour le colonel (...) et au pis-aller il doit prendre quelques garçons du côté de Delle ou Saint-Hippolyte et les nommer de Porrentruy.»²²

Ces recommandations jettent un doute plus que sérieux sur la fiabilité du témoignage !

COMPOSITION GÉOGRAPHIQUE DU RÉGIMENT: ÉVOLUTION DE 1764 À 1792

Avant d'examiner la composition géographique du régiment en 1770, il nous paraît utile de replacer ce moment dans un contexte plus large.

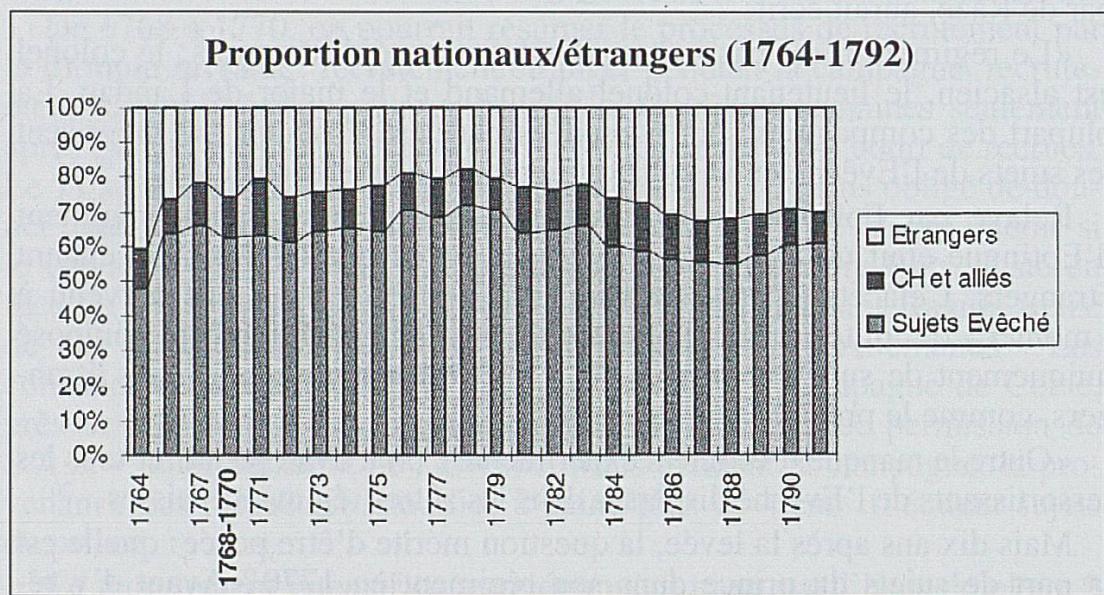


Figure 1 : Evolution de la composition géographique du régiment d'Eptingue, de 1764 à 1792²³.

La composition géographique est restée relativement régulière. La moyenne sur l'ensemble de la période est de 62.3% de sujets du prince. Les quinze premières années, la part des sujets du prince tend à croître alors qu'elle diminue lors de la décennie suivante.

Faut-il voir dans un si faible taux de nationaux en 1764 les effets de la campagne d'Allemagne ? Il est difficile de répondre à une telle question lorsqu'on ne dispose pas des contrôles de troupes couvrant cette période. Cela semble en tous cas corroborer l'avis de Castella selon lequel les «indigènes» n'étaient pas légion dans les premières années de l'existence du régiment.

On remarquera que la période 1768-1770 n'a rien d'exceptionnel. Certes les étrangers y sont un peu plus nombreux qu'en 1767 et 1771 mais les sujets du prince constituent tout de même 62.5% du total, proportion tout à fait comparable à la moyenne de 1764 à 1792. Après le tragique épisode de Rochefort (1780-1781), la proportion de nationaux diminue en 1781 et 1782. Jamais plus on atteindra les deux tiers théoriquement requis ; la part des étrangers augmente depuis 1784, culminant à 45% (en y incluant les Suisses) en 1788.

Après une légère épreuve (tout est relatif !) comme la campagne de Corse, on est parvenu à rétablir un effectif suffisamment national en quatre ou cinq ans. Mais en cas de fort coup dur, telle la tragédie de Rochefort, on n'a pas réussi à reconstituer un régiment comptant dans ses rangs deux tiers de sujets du prince. On expliquera ce phénomène par un bassin de recrutement limité et la mauvaise publicité faite au régiment par le «cimetière de Rochefort» qui a dû en dissuader plus d'un de s'engager. Peut-on dès lors, comme l'a fait Jean Gressot²⁴, parler d'un «régiment vraiment jurassien» ?

Pour comparaison, W. Pfister a obtenu des proportions d'étrangers allant jusqu'à 56% dans le régiment bernois au service de France, dans la seconde partie du siècle²⁵. Bien que fortement peuplé, le canton de Berne éprouva toutes les peines à maintenir le pourcentage d'étrangers en dessous du tiers autorisé.

COMPOSITION GÉOGRAPHIQUE DU RÉGIMENT AU 1^{ER} SEPTEMBRE 1770

L'article 2 de la capitulation du 4 mars 1768 stipule que les capitaines doivent recruter leurs compagnies «sur le pied de deux tiers de nationaux». Ont-ils respecté cette proportion ? Au moment où le régiment se met en route pour la Corse, le prince-évêque assure l'abbé de Raze que le corps est «composé de nationaux bien au-delà des deux tiers»²⁶. Mais qu'en est-il au 1^{er} septembre 1770, au retour de Corse ?

Provenance géographique	Nombre d'hommes	Part du total [%]
Sujets du prince-évêque	699	62.5
Sujets de l'empereur	158	14.1
Suisses et alliés	127	11.4
Alsaciens	114	10.2
Autres ²⁷	20	1.8
Total	1118	100

Tableau 1: Composition géographique du régiment d'Eptingue au 1^{er} septembre 1770.

Même si la cote des deux tiers de nationaux n'est pas atteinte, plus de six hommes d'Eptingue sur dix viennent de l'Evêché de Bâle. Les étrangers les plus nombreux sont les Allemands²⁸; on a beaucoup recruté outre-Rhin pendant la campagne de Corse. Les Alsaciens et les Suisses sont représentés quasiment dans la même proportion: ils constituent chacun environ 10% de l'effectif. Pfister constatait que le triangle Alsace-Lorraine-Allemagne avait un poids considérable dans la provenance des étrangers du régiment bernois au service de France²⁹. Pour Eptingue, le triangle, inversé, a son sommet au sud: Alsace-Suisse-Allemagne.

La proximité joue un rôle essentiel: près de la moitié des Allemands viennent des régions qu'englobe aujourd'hui le Bade-Wurtemberg. Le Palatinat, voisin de Wissembourg (lieu de garnison du régiment), constituait aussi une aire de recrutement importante. Parmi les Suisses, les Soleurois, voisins de l'Evêché, sont les mieux représentés. La Haute-Alsace, attenante au nord de la Principauté, donne quatre soldats alsaciens sur cinq.

Mais d'autres facteurs peuvent intervenir: le canton de Lucerne, pourtant éloigné, envoie 15 de ses hommes; tradition militaire et/ou parenté confessionnelle? A l'inverse, les Bâlois, pourtant voisins des bailliages allemands, sont absents du régiment. Mais ils sont de confession réformée. Tandis que les Soleurois sont catholiques. Le facteur institutionnel a aussi son importance pour expliquer la présence massive de soldats de Haute-Alsace. Cette région appartenait au diocèse de Bâle et se trouvait, de ce fait, soumise à l'autorité spirituelle du prince-évêque. Ainsi les

Alsaciens «du haut» n'étaient-ils pas tout à fait des étrangers dans le régiment d'Eptingue.

«Zoom» sur les sujets du prince-évêque: proportions prévues et effectives

Sur les quelque 700 sujets du prince, 563 viennent de la partie germanique de l'Evêché (soit la moitié du régiment) contre seulement 136 de la partie helvétique³⁰. Le régiment d'Eptingue est donc un régiment du nord de la Principauté.

Un décompte, émanant vraisemblablement de la cour de Porrentruy³¹, envisageait les possibilités de recrutement offertes par chaque bailliage. Comparons ces prévisions avec les proportions effectives en 1770.

Bailliage	Nombre d'hommes prévu (1756)	Nombre d'hommes effectif (1768-70)	Part des sujets du prince [%]	Popul. Bailliage / Popul. Evêché [%]
Ajoie	300	237	34	21.4
Saint-Ursanne	50	41	5.9	4.4
Delémont	250	108	15.4	15
Franches-Montagnes	150	56	8	9.2
Zwingen-Laufon	Prévisions pour l'ensemble des bailliages allemands	24	3.4	4.9
Pfeffingen		14	2	2.3
La Bourg		3	0.4	0.3
Birseck		46	6.6	6.6
Schliengen		33	4.7	3.9
Moutier-Grandval	250	47	6.7	10.5
Erguël	300	57	8.2	13
Bienne	Pas de prévisions	10	1.4	4.2
Orvin		9	1.3	0.8
La Neuveville		9	1.3	1.3
Diesse		4	0.6	2.2
Total	1400	698 ³²	100	100

Tableau 2: Provenance géographique des sujets du prince-évêque servant dans son régiment en 1768-1770, selon les bailliages de l'Evêché; comparaison avec les prévisions.

La cour avait formulé des prévisions excessivement enthousiastes, pensant parvenir à recruter deux fois plus de soldats dans les Etats du prince que ce qu'il adviendra. On s'était particulièrement fourvoyé en ce qui concerne l'Erguël, estimant qu'il donnerait autant d'hommes que le bailliage de Porrentruy. Les Erguéliens sont nettement sous-représentés (8,2% des soldats pour 13% des habitants), en regard de leur importance dans l'Evêché. De même, on avait surestimé la capacité de Moutier-Grandval, des Franches-Montagnes et de Delémont. Mais on avait vu juste pour l'Ajoie, qui fournit le plus grand nombre de soldats: un sujet du prince sur trois, soit au-delà des prévisions (en proportion). C'était logique dans la mesure où l'Ajoie constituait le bailliage le plus peuplé. Mais la surreprésentation des Ajoulots par rapport à leur importance dans l'Evêché est flagrante (34% contre 21%).

LE POIDS DE L'ÉMIGRATION MILITAIRE SUR LA POPULATION CIVILE

«M. Bueche pense, rapporte le pasteur Frêne, (...) que cette facilité de pousser nos beaux hommes en France nous nuira, en ce qu'elle dépeuplera la Principauté.»³³

Que représentent au juste ces 700 sujets du prince sous les drapeaux en regard de la population totale? L'émigration militaire saigne-t-elle à blanc les forces vives de l'Evêché?

En 1770, l'Evêché comptait 55 235 âmes, 38 404 dans la partie germanique et 16 831 dans la partie helvétique. Avec 12 083 habitants, le bailliage d'Ajoie était le plus peuplé. La population active de la Principauté s'élevait à 13 209 travailleurs, dont 8 690 dans le Nord et 4 519 dans le Sud³⁴.

Les 699 sujets du prince servant dans Eptingue en 1770 représentent 1.3% de la population totale³⁵ et 5.3% de la population active. Ce n'est pas négligeable. Pour comparaison, la part des soldats zurichois servant à l'étranger au total de la population atteint à peine 1% en 1773, juste après la crise de 1770-1771³⁶.

Une fracture entre le nord et le sud de l'Evêché se dessine nettement: les soldats de la partie germanique constituent 6.5% de la population active de leur région tandis que ceux de la partie helvétique ne représentent que 3% de la population active. Les proportions selon les bailliages se présentent comme suit:

Bailliage ³⁷	Nombre d'hommes au régiment	Population totale	Rapport à la popul. totale [%]	Population masculine active	Rapport à la popul. masc. active [%]	Pop. masc. act./Pop. tot. [%]
Ajoie	237	12083	1.96	2438	9.72	20.18
Saint-Ursanne	41	2467	1.66	446	9.19	18.08
Delémont	108	8492	1.27	1725	6.26	20.31
Bailliages allemands	120	10154	1.18	2161	5.55	21.28
Franches-Montagnes	56	5208	1.08	1462	3.83	28.07
Moutier-Grandval	47	5915	0.79	1406	3.34	23.78
Erguël	57	7346	0.78	1710	3.33	23.28
Bièvre et env.	28	3570	0.78	818	3.42	22.91

Tableau 3: Rapport entre le nombre d'hommes servant dans Eptingue et la population totale active de chaque bailliage, en 1770.

Plutôt qu'une distinction tranchée entre Nord et Sud, ce tableau laisse apparaître trois régions: le cas particulier ajoulot (y compris Saint-Ursanne), le nord-est de l'Evêché (Delémont et les bailliages allemands) et la partie helvétique, à laquelle on peut rattacher, dans une certaine mesure, les Franches-Montagnes.

Les mercenaires d'Ajoie au régiment d'Eptingue en 1770 constituent près d'un Ajoulot actif sur dix. Et pourtant, la population masculine active, rapportée à la population totale, n'est pas significativement plus faible en Ajoie que dans la vallée de Delémont ou dans les bailliages allemands (colonne de droite). L'Ajoie est donc la seigneurie à laquelle le régiment «pompe» le plus de ses forces actives. A moins qu'il faille interpréter cela d'une autre manière: le service étranger représentait pour les Ajoulots une importante source d'emploi. A l'autre extrémité, l'Erguël – et le sud de l'Evêché d'une manière générale – envoient peu de leurs hommes au régiment en regard de leur population active. Cette opposition n'est pas seulement valable en 1770. De 1766 à 1775, le poids annuel moyen des recrues par rapport à la population active s'avère trois fois et demie plus élevé en Ajoie que dans le vallon de Saint-Imier.

La Prévôté de Moutier-Grandval, soit le nord de la partie helvétique, se comporte exactement comme le Sud. De même que l'étonnant bailliage des Franches-Montagnes, qui se distingue tout à fait du reste du Nord. Subsiste enfin une zone intermédiaire: la partie nord-orientale de la Principauté, à savoir les bailliages allemands et la vallée de Delémont, qui sont représentés de manière égale au régiment et dans l'ensemble de l'Evêché. Nettement moins touchés que l'Ajoie par l'émigration

militaire, ils donnent néanmoins au régiment davantage d'hommes que le Sud et les Franches-Montagnes.

Même si le régiment prenait des forces vives à l'Evêché, le nombre de 700 sujets du prince y servant en 1770 reste bien en deçà de l'évaluation de la cour avant la création du régiment: on imaginait «2000 sujets de l'Evêché dispersés dans différents régiments suisses et autres au service de France»³⁸. Finalement, la levée d'un régiment s'est avérée une solution plus avantageuse: elle n'a probablement pas occasionné un surplus d'émigration militaire. Et ce fut, tant que faire se pouvait, un moyen de réunir les sujets dans un seul corps, soumis au contrôle de l'administration princière.

STRUCTURES ÉCONOMIQUE ET CONFESIONNELLE

En 1770, l'Evêché de Bâle est une région rurale: ses six villes n'abritent que 13 % de la population. Bien que les secteurs d'activité ne soient pas toujours distincts (le curé est aussi, à ses heures, paysan), l'agriculture occupe 4 personnes sur 5. Le secteur secondaire laisse encore une large place à l'artisanat traditionnel: à la fin du XVIII^e siècle, la production en manufacture n'existe pas dans l'Evêché, à l'exception de la fabrique d'indiennes de Bienne, créée en 1747³⁹.

Il convient cependant d'affiner le tableau en fonction des différents bailliages. Si J. Henry recense peu de métiers industriels à Porrentruy⁴⁰, E. Wicht constate que l'Erguël est plus «industrialisé»: l'agriculture occupe près des deux tiers de la population active ajoulate, deux fois plus que dans le vallon de Saint-Imier⁴¹. L'Erguël peut compter sur une activité que le Nord ne connaît pas encore: l'horlogerie. Implantée déjà au XVII^e siècle à La Neuveville, l'horlogerie essaimera des Montagnes neuchâteloises (Le Locle, La Chaux-de-Fonds) pour gagner le Haut-Erguël et Tramelan dans un premier temps (1730-1760), le reste du Vallo, Moutier, Tavannes et les Franches-Montagnes dans un second temps (1765-1780). Le dénombrement de 1770⁴² recense plus de 330 horlogers dans l'Evêché, dont les 2/3 (246) sont établis en Erguël, 31 dans la Prévôté de Moutier-Grandval, 23 dans les Franches-Montagnes, contre deux seulement à Porrentruy et un à Delémont.⁴³ M. Fallet note qu'«en 1764, on se plaint à Saint-Imier de la pénurie de logements, l'horlogerie ayant attiré de nombreux étrangers.» A la fin du siècle, «l'économie industrielle a définitivement pris le pas sur l'économie agricole»⁴⁴ à Saint-Imier. Or, le volume du recrutement de 1766 à 1775 ainsi que la composition géographique du régiment en 1768-1770 le démontrent: le régiment d'Eptingue est avant tout un corps du nord de l'Evêché. Les

«Sudistes», et les Francs-Montagnards dans une mesure moindre, semblent s'en détourner.

Le facteur économique semble tout à fait pertinent pour expliquer la différence de comportement des divers bailliages face à l'émigration militaire. Des régions à la structure économique diversifiée (Erguël par exemple) parviennent à retenir la main-d'œuvre au pays. Même les Franches-Montagnes, pourtant proches de Porrentruy aux niveaux institutionnel et confessionnel, parviennent à endiguer l'émigration militaire. Elles le doivent pour une part certaine à une économie dynamique, qui s'appuie sur le textile et, dans une moindre mesure, sur l'horlogerie⁴⁵.

A l'inverse, l'Ajoie et la Prévôté de Saint-Ursanne, nettement moins industrialisées – pour ne pas dire pas industrialisées du tout – ont pu trouver dans le mercenariat un débouché plus intéressant.

Mais la prudence reste de mise: d'autres facteurs ont pu intervenir pour différencier les deux régions, pour inciter un Ajoulot à s'engager et retenir un Erguélien au pays. La cour se tenait à Porrentruy et non à Saint-Imier ou à La Neuveville. Les recrues potentielles de la partie impériale, plus proches géographiquement de la cour et du prince, se montraient peut-être plus sensibles au régiment de leur souverain. Alors que les jeunes gens du Sud pouvaient trouver des débouchés plus «naturels» dans les régiments de Suisse voisine. La confession a également pu retenir plus d'un «Sudiste» de s'engager dans un régiment à majorité catholique, dans un pays catholique de surcroît⁴⁶. Dans la Prévôté de Moutier-Grandval notamment, la provenance des mercenaires présente un caractère religieux – et de proximité géographique – très marqué: les mairies catholiques de Courrendlin et de Corban, aujourd'hui jurassiennes, fournissent presque les deux tiers des Prévôtois du régiment, alors que ces deux mairies ne représentent qu'un petit quart (23%) de la population de la Prévôté. C'est dire que la partie réformée de cette seigneurie (renfermant l'essentiel de la population) reste sous-représentée au régiment.

L'importance du facteur religieux tend ainsi à relativiser le rôle du développement économique comme frein à l'émigration militaire: si les Erguéliens répugnent à s'engager au régiment d'Eptingue, il ne faut peut-être pas – seulement – l'imputer à une «industrie» textile et horlogère développée mais aussi à leur confession réformée.

LE RÉGIMENT: UNE «SOUPAPE DÉMOGRAPHIQUE»?

Si néanmoins la structure économique de l'Evêché a pu jouer un certain rôle dans la composition géographique du régiment, la conjoncture n'a eu aucune incidence sur le volume du recrutement lors de la crise de

	1767	1768-1770	1771	1772	1773
Nombre de recrues par compagnie par mois x 100 ⁴⁷	107,4	81,4	52,5	51,5	38

Tableau 4: Volume du recrutement au régiment d'Eptingue: évolution de 1767 à 1773.

subsistance des années 1770-1771. En d'autres termes, le régiment d'Eptingue n'a pas fonctionné comme exutoire à une conjoncture économique difficile, comme «soupape» démographique d'un Evêché incapable, par hypothèse, de nourrir sa population. De 1771 à 1775, l'effectif moyen par compagnie chute de 62 à 54 hommes: on n'a pas gonflé artificiellement les troupes pour accueillir des gens qui auraient été de trop au pays.

Le tableau qui précède indique clairement qu'en dépit de la crise de 1770-1771, le volume du recrutement est en chute libre dans les années qui suivent. Et l'on n'a surtout pas privilégié les sujets du prince: de 1770 à 1772, leur part diminue de 67,6% à 41,9%. Comme l'explique Corvisier pour la compagnie des Indes de l'armée française au XVIII^e siècle, «le nombre des enrôlements est plus fonction des besoins en hommes (...) que du besoin des hommes de trouver une nourriture assurée.»⁴⁸

Il est d'autres facteurs que la conjoncture économique d'un pays pour expliquer le phénomène de l'émigration militaire. Parmi ceux-ci: la prime d'engagement.

LA PRIME D'ENGAGEMENT: UN FACTEUR ATTRACTIF?

Souvent l'engagement d'une recrue se déroulait un jour de foire ou de marché. De retour – momentané – au pays, un officier ou un sous-officier payait à boire à la future recrue, en lui faisant miroiter tous les avantages de la vie à l'armée. Pour allécher sa «victime», Maître Renard lui promettait une prime, constituée d'espèces sonnantes et trébuchantes (*Handgeld*), mais aussi d'un *Trinkgeld*, apparemment moins important, mais comprenant parfois armes, vêtements, *routte franche*. La deuxième composante rend d'ailleurs l'évaluation de la prime assez complexe.

Une enquête menée sur une centaine de recrues engagées de fin avril 1767 à fin avril 1768 révèle que la prime moyenne d'engagement se monte à 100 £ de France, soient 52 £ bâloises. La majorité (58%) des primes restent en dessous de la moyenne, poussée artificiellement vers

Prime moyenne d'engagement

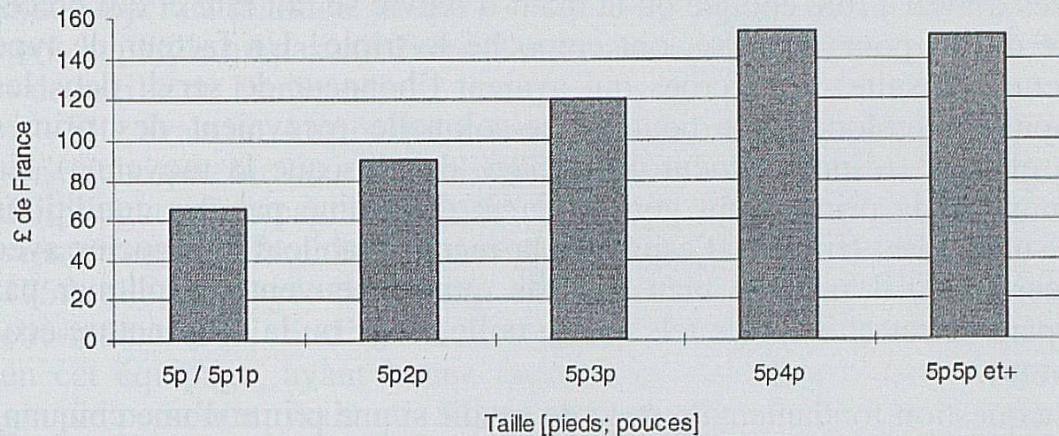


Figure 2: Prime moyenne d'engagement au régiment d'Eptingue (1767-1768).

le haut par des primes plus élevées. En statistique, l'on parlerait d'une dispersion non négligeable de la série, la prime minimale étant de 21 f de France tandis que la prime la plus élevée se monte à 240 f.

Ce phénomène atteste que la prime d'engagement, bien qu'officiellement réglementée, dépend de facteurs personnels. «Nous ne sommes pas assez riches pour donner les engagements que demandent les hommes de taille», écrivait le capitaine Ragué à Piquerez, resté dans l'Evêché pour recruter⁴⁹.

La première corrélation évidente est en effet celle qui lie le montant du *Handgeld* à la taille de la recrue. Les capitaines s'arrachent à prix d'or les grands soldats qu'ils ne manqueront pas de placer en première ligne lors de la prochaine revue, espérant glaner un mot de félicitations de la part de l'inspecteur-général des Suisses et Grisons.

Si la prime d'engagement augmente avec l'âge, ce n'est pas seulement en raison de l'expérience acquise par la recrue, mais aussi parce que la taille, valorisante pour la prime, augmente avec l'âge, surtout chez les plus jeunes. Jusqu'à 20 ans, c'est la taille, croissante, qui fait grimper la prime. Au-delà, on peut admettre que l'expérience n'y est pas pour rien. Mais cela reste au stade de l'hypothèse car les contrôles de troupes ne mentionnent pas les services antécédents des recrues.

Subsistent toutefois d'importantes variations dans les primes – du simple au triple – qui échappent à ce premier schéma d'explication. C'est qu'il existe d'autres facteurs, moins personnels, qui entrent en ligne de compte. Un facteur de type conjoncturel tout d'abord: la loi de l'offre et

de la demande joue à fond lors des différentes saisons. En hiver, quand il s'agit de renflouer les effectifs après la campagne, le prix de la recrue sur le marché prend son envol. Les recrues engagées en septembre 1767 ont reçu un peu moins de 50 £ de France en moyenne. Leurs homologues d'avril 1768, époque où la main-d'œuvre se fait rare et qui précède le départ pour la Corse, ont empoché le triple ! Un facteur de type structurel ensuite : les recrues qui avaient l'honneur de servir dans les compagnies colonelle et lieutenance-colonelle recevaient des primes plus élevées (respectivement 40 et 30 % de plus que la moyenne). Le montant de la prime étant généralement déterminé par des conditions très subjectives (finesse d'esprit de la recrue, habileté à négocier avec le recruteur), il subsiste bien des cas qui ne peuvent s'expliquer par des paramètres chiffrables tels que la taille, l'âge ou la conjoncture économique.

La question fondamentale reste de savoir si une prime d'une cinquantaine de £ de Bâle peut constituer un facteur d'attraction. Mais que gagne-t-on de son travail dans l'Evêché de la fin de l'Ancien Régime ? Un journalier recevant 7 sous et 6 deniers⁵⁰, une prime d'engagement de 50 £ représente environ 5 mois et demi de travail, en comptant les dimanches, les fêtes religieuses et locales. C'est loin d'être négligeable. A 3 sous la livre (567 g) de viande (porc, bœuf, veau)⁵¹, on en achète près de 190 kg avec une prime. De quoi tenir un bon siège ! Les variations dans le prix du gros bétail (vache, cheval, bœuf) rendent l'estimation précaire, mais une prime moyenne doit permettre d'en acquérir une demi-pièce à une pièce.

Ces estimations mettent en relief la valeur et le pouvoir attractif de la prime d'engagement dans la décision de s'enrôler pour le service de France.

CONCLUSION

Pour être à même d'évaluer de manière plus précise le rôle de l'économie dans la géographie du recrutement d'Eptingue, il faudrait mieux connaître la situation économique – et démographique – de l'Evêché au XVIII^e siècle. Il conviendrait notamment de tenir compte des divergences nord/sud, et à l'intérieur de la partie germanique, de la position particulière de l'Ajoie et des Franches-Montagnes par exemple. Des ouvrages tels que ceux de J.-P. Bovée⁵² ou de J. Henry (cité plus haut) s'avèrent très précieux mais restent monographiques. Quant à la *Nouvelle Histoire du Jura*, elle n'étudie pas le problème dans le détail ; ce n'est d'ailleurs pas là son rôle.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas tout expliquer par une structure ou une conjoncture économique. Certes la majorité des soldats qui compo-

sent le régiment d'Eptingue viennent du nord de l'Evêché (d'Ajoie surtout), région très agricole, encore peu tournée vers l'industrie. Mais des facteurs purement personnels peuvent intervenir dans la décision de s'engager. Il peut arriver qu'un jeune homme parte pour le régiment afin d'échapper au mariage. Et que sa promise s'engage à sa suite ! Mais laissons la parole au pasteur Frêne⁵³ qui nous conte l'histoire – croustillante – de la fille de Damvant :

«Elle avait un Amant qui l'avoit séduite en lui promettant de l'épouser, mais qui, au lieu de tenir parole, alla s' enrôler dans le Régiment d'Eptingue, Compagnie d'Andlo [Andlau]. Cette fille prend son parti, vient trouver Marchand, qui engageoit pour M^r d'Andlo; c'étoit en 1758, elle étoit agée de 28 ans. Elle persuade à Marchand de l'engager elle-même, il lui dit d'abord de revenir habillée en homme; elle revient en cet équipage, ayant bonne façon sous ce déguisement, c'étoit une grande personne; voilà que Marchand la reçoit sous le consentement du Capitaine d'Andlo, n'y ayant qu'eux deux qui fussent du secret pour le sexe. Elle part pour le Régiment, y trouve son perfide, lui cherche querelle; ayant mis tous deux l'épée à la main, elle se découvre à lui sur le champ de bataille et le tue. Elle obtient sa grâce; elle fait au parfait ses quatre années de service et revient ensuite à Denvant, où elle se fait reconnoître et vit encore, du moins en 1798. M^{lle} Jonte m'a dit depuis ce récit de marchand, avoir vu depuis quelques années seulement cette grande et robuste fille à la foire de Correndelin que l'on appeloit la *fille de Denvant.*» [c'est l'auteur lui-même qui souligne]

L'histoire ne dit pas si, sur les champs de bataille, la fille de Damvant a croisé le fer avec le Chevalier d'Eon, entre hommes...

Toute ironie mise à part, le problème réside dans le fait que ce type de facteur, personnel ou moral, est plus difficile à appréhender et à comptabiliser que le facteur économique. En fait, pour chaque cas, il conviendrait d'examiner la combinaison des différents facteurs, ce qui nous obligerait à recourir aux sources civiles: identification socio-économique des soldats, reconstitution des familles... Cela afin de connaître les motifs personnels de l'engagement: était-ce le dépit amoureux, la mort d'un parent, la gêne financière, des problèmes judiciaires, l'attrait de la prime ou d'autres raisons encore qui poussaient les jeunes gens à s'engager ?

Répondre à ces questions exige un travail considérable. Mais c'est sans doute en «descendant» au niveau de chaque individu, et non en restant dans les sphères macro-économiques, que l'on s'approchera (it) le plus de la réalité.

Damien Bregnard (Les Geneveys-sur-Coffrane) est historien. Il est assistant à la chaire d'Histoire suisse moderne et contemporaine à l'Université de Neuchâtel.

NOTES

¹Extrait du carnet de route du régiment d'Eptingue lors de la conquête de la Corse 1768-1769 (titre rajouté au crayon de papier, après coup, par un archiviste), Archives de l'ancien Evêché de Bâle (AAEB, B 241 a (militaire)/27).

²Pour davantage de précisions sur les prérogatives et obligations des régiments suisses, sur leur formation et leur administration, on se référera par exemple à la thèse de l'Ecole des Chartes de Germain HAUSMANN, *Suisses au service de France: étude économique et socio-logique 1763-1792*, Paris, 1980 [thèse dactylographiée non publiée].

³En fait, deux périodes semblent se dégager: avant les campagnes d'Allemagne, terminées en 1763, le régiment compte 1300-1400 hommes; il est au complet. Par la suite, l'effectif, réduit, oscille entre 800 et 1000 hommes. Si de 1768 à 1771 on dépasse le nombre de 1100, on le doit à la campagne de Corse qui nécessitait du monde.

⁴AAEB, B 241 a/1.

⁵Etienne-François, comte de Stainville puis duc de Choiseul (1719-1785). Il occupa le poste de secrétaire d'Etat de la guerre. De 1762 à 1771, il exerça également la fonction de colonel-général des Suisses et Grisons, sorte d'intermédiaire entre les troupes suisses et le gouvernement français.

La guerre de Sept ans avait démontré la nécessité d'opérer une réforme radicale de l'armée française. Ce à quoi s'attela Choiseul. Il fallut réaliser des économies en dégraissant les effectifs et en dissolvant les régiments en surnombre. Choiseul insistait sur la formation et l'instruction des officiers. Pour le soldat, cette réforme se traduisit par un entraînement physique et militaire intensif et une discipline accrue: tout ce qui faisait le charme du fameux «drill à la prussienne»!

⁶Sur la fin des régiments suisses en France, voir la thèse d'Alain-Jacques CZOUZ-TOR-NARE, *Les troupes suisses capitulées et les relations franco-hévétiennes à la fin du XVIII^e siècle*, s.l., 1996, 2 vol.

⁷Voir la lettre du Duc de Choiseul au prince-évêque de Bâle. De Versailles, le 9 juillet 1769 (AAEB, B 241 a/8).

⁸Casimir FOLLETÈTE, *Le régiment de l'Evêché de Bâle au service de France 1758-1792*, Lausanne, 1939 (2^e éd.).

⁹Damien BREGNARD, *Le parcours du combattant. Le régiment de l'Evêché de Bâle au service de France lors de la campagne de Corse (1768-1770)*, Neuchâtel (Université), 1997.

Cette étude s'inscrit dans le courant développé par André CORVISIER, *L'armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère de Choiseul. Le soldat*, Paris, 1964, et poursuivi, pour le mercenariat hévétiique, par Walter BÜHRER, *Der zürcher Solldienst des 18. Jahrhunderts. Sozial- und Wirtschaftsgeschichtliche Aspekte*, Berne et Francfort-sur-le-Main, 1977, et par Willy PFISTER, *Aargauer in fremden Kriegsdiensten*, Aarau, 1980 (vol. I) et 1984 (vol. II).

¹⁰Aux AAEB sont déposés presque tous les contrôles de troupes du régiment d'Eptingue, de 1764 à 1788. Les contrôles de même nature figurant au Service historique de l'armée de terre (SHAT) à Vincennes permettent de compléter certaines lacunes de la série de Porrentruy; ils se poursuivent par exemple jusqu'en 1792. On trouvera aux Archives de la ville de Bienne quelques contrôles des compagnies biennoises du régiment.

¹¹Cet extrait ainsi que les suivants sont issus des actes concernant le régiment (AAEB, B 241 a/8-9, 1768-1774).

¹²L'abbé de Raze (du nom de son village d'origine, près de Vesoul en Haute-Saône) était le ministre du prince-évêque à la cour de Versailles. Michel HOF lui a consacré un intéressant mémoire de licence intitulé *L'abbé de Raze. Ambassadeur des princes-évêques de Bâle à Paris de 1751 à 1793*, Neuchâtel (Université) 1996.

¹³Datée du 7 mai 1768, à Besançon (AAEB, B 241 a/7).

¹⁴AAEB, B 241 a/8.

¹⁵C'est à Neuf-Brisach qu'on assemblait les recrues. Quand elles étaient suffisamment nombreuses, on formait un «convoi» qu'on envoyait rejoindre le régiment dans sa garnison ou sur le théâtre d'opérations.

¹⁶AAEB, B 241 a/8, 23 sept. 1769: lettre du capitaine Prudon au prince-évêque. Pierre-Joseph Besenval (1721-1791), de Soleure, exerça la fonction d'inspecteur-général des Suisses et Grisons au service de France jusqu'en 1769. C'est Antoine de Salis-Marschlins qui lui succéda.

¹⁷AAEB, B 241 a/9, 16 nov. 1769. Les «nationaux» sont, bien sûr, les sujets du prince-évêque de Bâle. Quant aux recrues «d'une espèce moindre», il faut probablement comprendre: de taille, de force moins importante.

¹⁸Lettre d'Altermatt au prince-évêque (AAEB, B 241 a/9). Et ce n'est pas pure vantardise d'Altermatt: Salis confirme au prince-évêque le lendemain.

¹⁹Lettre du 20 avril 1760 (AAEB, B 241 a/3).

²⁰Casimir FOLLETÊTE, *Le régiment de l'Evêché de Bâle*, p. 33. Ceci étant, Folletête ne donne pas de chiffres précis: quelle était en 1758 la part d'étrangers dans le régiment?

²¹Henri-Louis Robert, de Renan, s'est engagé mais a refusé de partir. Il a dû trouver une autre recrue pour le remplacer, se disant du canton de Fribourg mais «devant être de la Bourgogne» (Rapport de J. Moser concernant des enrôlements sans patente effectués en Erguël, 20 décembre 1769, Archives de la ville de Bienne, XCVIII/111: Service étranger, actes de contenu divers). Les Français n'osaient pas servir dans un régiment suisse mais les soldes généralement plus élevées les y incitaient.

²²Lettre de l'officier Dominique-Hubert Dubois-Cattin à son frère abbé et promoteur de l'Evêché, datée du 25 janvier 1761, depuis Saint-Denis (AAEB, 3J17/4. Fonds Folletête).

A ce moment, Dubois-Cattin ne sert pas encore dans Eptingue. Il est aux Gardes suisses, après avoir également servi dans le régiment suisse de Diesbach. En 1779, Dubois-Cattin sera porté comme déserteur du régiment du prince-évêque pour dettes et fausses lettres de change. La correspondance échangée avec son frère le promoteur révèle les difficultés financières chroniques de l'officier. Au lieu d'utiliser l'argent que l'abbé lui envoie pour faire des recrues, il le joue à la «loterie de l'Hôtel de ville de Paris»! (AAEB, 3J174, lettre de l'officier au promoteur du 20 août 1761). Une partie de la correspondance de cet officier a été publiée sous le titre «Correspondance du capitaine D.H.G. Dubois-Cattin pendant la guerre de Sept ans», dans *Soldats suisses au service étranger*, Genève, 1919.

²³Les contrôles de troupes de Vincennes m'ont été utiles pour pallier, dans la mesure du possible, aux lacunes de la série des AAEB. Mais je n'en ai pas retrouvé pour les années 1765 et 1791. Le contrôle de 1780 ne figure pas aux AAEB. Dans l'exemplaire de la même année conservé à Vincennes, le rédacteur s'est contenté de rajouter les recrues et de biffer les partants depuis 1774; il aurait donc été difficile de reconstituer l'effectif précis de 1780.

²⁴Jean GRESSOT, «Les traditions militaires de l'Evêché de Bâle», dans *Almanach catholique du Jura* (1928), p. 68.

²⁵Willy PFISTER, *Aargauer in fremden Kriegsdiensten*, vol. I, p. 53.

²⁶Lettre du 19 mai 1768 (AAEB B 241 a/7).

²⁷On recense 8 Français, 6 Savoyards et un Piémontais. Pour les autres, la provenance exacte n'est pas mentionnée ou reste incertaine.

²⁸J'appelle «Allemands» les sujets de l'empereur.

²⁹Willy PFISTER, *Aargauer in fremden Kriegsdiensten*, vol. I, p. 54.

³⁰Sous l'Ancien Régime, la Principauté se composait de deux parties: la région septentriionale, dite germanique parce que dépendant directement du Saint-Empire, et la région voisine de la Confédération, que l'on qualifie d'helvétique en raison de diverses alliances avec les cantons. Le Nord comprenait entre autres les bailliages suivants: Ajoie, Saint-Ursanne, Delémont, Franches-Montagnes ainsi que les «bailliages allemands» (Laufonnais; Schliengen, aujourd'hui en Allemagne). Le Sud était constitué de la Prévôté de Moutier-Grandval, des seigneuries d'Erguël et de La Neuveville, de la montagne de Diesse, de la seigneurie d'Orvin et de la ville de Bienne.

³¹Décompte montrant les avantages pour le prince-évêque d'un traité de subsides avec la France (AAEB, B 119/14 ad: Alliances avec la France, 1739-1785). Ni daté ni signé, ce document a pu être rédigé vers 1755 ou 1756.

³²Il subsiste un homme dont la provenance n'est pas assurée.

³³Théophile-Rémy FRÊNE, *Journal de ma vie*, 5 vol., Porrentruy-Bienne, 1993; samedi 26 juillet 1777, vol. II, p. 326. Propos tenus par le pasteur de Tavannes après qu'il eut rendu visite au capitaine David Bueche à Malleray.

³⁴Les chiffres de population totale et de population active sont issus de l'article d'Etienne WICHT, «L'Evêché de Bâle à la fin de l'Ancien Régime. Etude socio-économique principalement d'après le dénombrement de 1770», dans *Actes de la Société jurassienne d'Emulation* 85 (1982), tableaux 1 et 2, pp. 32 et 37.

³⁵Plutôt que de comparer les effectifs militaires à la population totale, Corvisier propose de se référer à la population masculine adulte, qui constituerait grossièrement le quart de la population (André CORVISIER, «Une armée dans l'armée: les Suisses au service de France», dans *Cinq siècles de relations franco-suisses. Mélanges en l'honneur de L.-E. Roulet*, Neuchâtel, 1984, pp. 87-98.) Ainsi 5% de la population masculine adulte de l'Evêché servirait dans Epatingue en 1770.

³⁶Walter BÜHRER, *Der zürcher Solddienst*, p. 12.

³⁷Je n'ai pas calculé le rapport nombre de soldats/population active pour la Montagne de Diesse car elle ne figure pas dans le dénombrement de 1770. En raison d'effectifs trop réduits, j'ai réuni les seigneuries de Zwingen-Laufon, de La Bourg, de Pfeffingen, de Birseck et de Schliengen en une unité appelée «bailliages allemands»; j'ai procédé de même pour les seigneuries de Bienne, d'Orvin et de La Neuveville.

³⁸Mémoire postdaté de 1757, non signé (AAEB, B 119/14 ad). Dans un autre mémoire non signé et postdaté de 1751, il est fait mention de 1000 sujets supplémentaires au service d'Espagne, de Naples, de Sardaigne et de Hollande (AAEB, B 119/14 ad, «Autres motifs que l'on espère de voir porter le Roi T [rès] C [hrétien] à répandre des bienfaits sur le prince-évêque de Bâle son allié»).

³⁹On doit ce bref tableau à la *Nouvelle Histoire du Jura*, Porrentruy, Cercle d'Etudes historiques de la SJE, 1984. Plus particulièrement: Chap. 5 «L'Ancien Régime», pp. 130-179.

⁴⁰Jacques HENRY, *Les habitants de Porrentruy en 1800*, Genève, 1992.

⁴¹Etienne WICHT, «L'Evêché de Bâle à la fin de l'Ancien Régime», p. 34.

⁴²AAEB, B 198/19-25.

⁴³A propos du développement de l'horlogerie dans l'ancien Evêché de Bâle, voir: François KOHLER, «L'horlogerie dans le Jura bernois et le canton du Jura», dans *1291-1991, L'Homme et Le Temps en Suisse*, La Chaux-de-Fonds, 1991, pp. 135-142.

⁴⁴Marius FALLET, «Le vieux Saint-Imier économique», dans *Intérêts du Jura* 20 (1949), pp. 123-124 et *Intérêts du Jura* 21 (1950), p. 22.

⁴⁵A propos de la structure économique de l'Evêché de Bâle au XVIII^e s., voir l'article très utile d'André SCHLUCHTER, «Zur Bevölkerungsentwicklung und Bevölkerungsstruktur des Fürstbistums Basel, spätes 16.-18. Jahrhundert», dans Markus MATTMULLER, *Bevölkerungsgeschichte der Schweiz*. Teil I. Wissenschaftlicher Anhang, t. 2, Bâle et Francfort-sur-le-Main, 1987, pp. 621-653.

⁴⁶Même si les capitulations de 1758 et 1768 garantissaient aux protestants le libre exercice de leur culte, il faut savoir que tout n'allait pas sans frottements dans ce domaine. Notamment parce que la cour de Porrentruy a tenté de limiter l'accès à certains grades aux protestants. Pour davantage de précisions, on consultera les actes concernant le régiment (AAEB, B 241 a/1-12).

⁴⁷Les contrôles ne portant pas tous sur une période égale ni sur un nombre de compagnies constant, il fallait pondérer.

⁴⁸André CORVISIER, «Vocation militaire, misère et niveau d'instruction au XVIII^e siècle. Les limites de la méthode quantitative», dans *93^e Congrès national des sociétés savantes, Tours, 1968*, Tours, 1971, t. 2, p. 280.

⁴⁹Lettre de Ragué à Piquerez, depuis Neuf-Brisach, le 5 juillet 1768, dans «Registre de la recette en argent pour les patentes à faire des recrues pour le régiment suisse de S.A. de Basle», 1766-1769 (AAEB, B 241 a/13: Actes concernant les recrutements pour le régiment suisse de l'Evêché au service de France. 1e partie: 1758-1792).

⁵⁰Source: Michel FRÉSARD, *La cour des princes-évêques à la fin du XVIII^e siècle*, Porrentruy, 1993. Tableau de salaires à la journée, p. 89.

⁵¹*Ibidem*, Liste des prix des marchandises achetées [par la cour] vers 1780, p. 87. Mais il faut savoir que les bouchers livraient la viande à la cour à un prix plus bas qu'en ville. Conséquence: avec 50 f en ville, on achetait probablement un peu moins de 190 kg de viande.

⁵²Jean-Paul BOVÉE, *Etude démographique d'un village de l'ancien Evêché de Bâle: Courfaivre au XVIII^e siècle*, Genève, 1978 [mémoire de licence].

⁵³Théophile-Rémy FRÈNE, *Journal de ma vie*, vol. 4, vendredi 5 octobre 1798, pp. 281-282.

